



CHÂTELSTDENIS

— Ville d'énergies

Rapport de gestion 2022



Passage de la 9^{ème} étape du Tour de France à Châtel-St-Denis, 10 juillet 2022

VILLE DE CHATEL-ST-DENIS – RAPPORT DE GESTION 2022

REPERTOIRE

	Pages
Rapport du Syndic	01
Organisation et gestion communale	02 - 22
- Conseil général	02 - 09
- Conseil communal	10 - 11
- Personnel communal	12 - 16
- Gestion de la propriété	17 - 22
Ordre et sécurité publique	23 - 37
- Police communale	23 - 31
- Contrôle des habitants	32 - 33
- Service du feu	34 - 37
Formation	38 - 45
- Instruction publique	38 - 45
Culture, sports et loisirs	46 - 50
- Culture	46 - 47
- Sports	48 - 50
Santé	51
Prévoyance sociale	52 - 57
- Service social	52 - 54
- Cohésion sociale	55 - 57
Trafic et télécommunications	58 - 67
- Travaux	58 - 67
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	68 - 85
- Approvisionnement en eau	68 - 74
- Traitement des eaux usées	75 - 78
- Gestion des déchets	79 - 80
- Endiguements	81 - 82
- Aménagement du territoire	83 - 84
- Constructions	85
Economie publique	86 - 102
- Forêts	86 - 92
- Tourisme	93 - 97
- Energie	98 - 101
- Chauffage à distance	102
Finances et impôts	103 - 105
- Finances communales	103 - 105

Rapport du Syndic et du Conseil communal

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a le plaisir de vous présenter son deuxième rapport de gestion de la législature 2021-2026, ainsi que les comptes de l'exercice 2022, conformément à l'art. 95 bis de la Loi sur les communes.

Ce rapport vous donne une bonne image des projets en cours et de ce qui a été réalisé tout au long de l'année 2022 par les collaboratrices et collaborateurs, ceci afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commune, mais également de répondre aux attentes de la population. Je tiens à souligner l'excellence de leur travail.

Après une période marquée par la pandémie, c'est maintenant la guerre en Ukraine qui nous préoccupe, en particulier par l'augmentation des prix de l'énergie et des matériaux, ainsi que par leur pénurie.

Toutefois, le Conseil communal a décidé de poursuivre sa politique d'investissement en demandant à nos mandataires externes et aux différents services de trouver des solutions pour contenir les coûts. C'est ainsi que 3 bâtiments communaux, à savoir la patinoire, le bâtiment multisports ainsi que le bâtiment pour l'accueil extrascolaire seront mis à disposition, en 2023, de nos élèves, des clubs régionaux et de la population, mais également de nos hôtes d'un jour.

C'est la première fois que les comptes communaux sont présentés selon le modèle comptable harmonisé (MCH2) et que de nouveaux indicateurs nous permettent de mieux appréhender la situation financière de la Commune, et surtout d'établir des comparaisons avec d'autres communes.

Le résultat des comptes est à nouveau excellent, car les dépenses ont été maîtrisées et les recettes fiscales en forte hausse. Notre Commune voit sa population augmenter et c'est la preuve qu'elle conserve toute son attractivité.

Toutefois, je me dois de rappeler que la planification financière prévoit de nombreux investissements qui vont entraîner des charges d'amortissements, d'intérêts et d'exploitation supplémentaires. La prudence est donc de mise, notamment parce que les différentes associations de communes du district prévoient également des investissements très importants.

En contrepartie, nos citoyennes et citoyens pourront bénéficier de nouvelles infrastructures de qualité.

Le Conseil communal vous souhaite une bonne lecture.

Au nom du Conseil communal
Charles Ducrot, Syndic

0. ORGANISATION ET GESTION COMMUNALE

Conseil général (CG)

Le Secrétariat du Conseil général est doté d'1 collaboratrice (0.7 EPT) et 1 assistante mandatée pour la transcription des procès-verbaux du CG

Le Secrétariat assure également le suivi administratif des décisions du Législatif, de leur publication et de leur approbation par l'Etat (règlements).

Composition et mutations

Le CG répartit ses membres en quatre groupes politiques:

- UDC-PAI, 17 membres;
- UO+PS, 14 membres;
- Le Centre, 11 membres et
- PLR, 8 membres.

En 2022, cinq nouveaux membres sont venus compléter les rangs du Conseil général

- 1) Anouchka Dubrit (UO+PS), après la démission de Pascal Tabara, au 31.12.2021;
- 2) Valentin Pilloud (UDC-PAI), en remplacement de Alexandre Genoud, au 06.01.2022;
- 3) Julien Berthoud (PLR), en remplacement de Marina Meyer, au 01.05.2022;
- 4) Sandra Birbaum (-Bays) (Le Centre), qui succède à Jacques Genoud, au 01.10.2022;
- 5) Pierre Yves Chillier (UO+PS), qui prend la place de Dora Cuennet, laissée vacante au 06.10.2022.

Au 31 décembre 2022, le CG était composé de 33 hommes et 17 femmes, dont l'âge moyen s'élève à >46 ans.

Organes

- Président·e: Le 18 mai, le CG a élu Ronald Colliard (PLR) Président pour la période 2022-2023;
- Vice-président·e: Le 18 mai, le CG a élu Nicolas Genoud (Le Centre) Vice-président pour la période 2022-2023;
- Scrutateurs et scrutatrices: après l'élection de Nicolas Genoud en tant que Vice-Président, Sébastien Rüegg (Le Centre) est élu en tant que scrutateur; Patricia Genoud (UDC-PAI) succède à Morgan Pires, qui a choisi de renoncer à ce poste.
- Scrutateurs et scrutatrices suppléant·e·s: Sébastien Rüegg étant passé scrutateur, Véronique Colliard (-Dévaud) devient suppléante du groupe Le Centre; Julien Berthoud (PLR) succède à Marina Meyer; Raymond Meyer (UO+PS) remplace Dora Cuennet, démissionnaire.
- Commission financière: Matthieu Pauchard (Le Centre) a succédé à Jacques Genoud, démissionnaire;
- Commission des naturalisations: Colette Iriarte (UO+PS) est devenue membre après la démission de Pascal Tabara; Julien Berthoud (PLR) remplace Marina Meyer, démissionnaire;
- Commission d'aménagement: Alexandre Huwiler (Le Centre) prend la place de Matthieu Pauchard;
- Chef·fe·s de groupe: Carine Meyer (UO+PS), Hubert Demierre (UDC-PAI), Alexandre Huwiler (Le Centre) et Denis Rohrbasser (PLR).

Séances

En 2022, le CG a tenu 5 séances et a rendu 40 décisions. Il a siégé à l'Univers@lle, au Centre de renfort et à la salle du Tribunal.

Sous la présidence de Patricia Genoud (UDC-PAI), le Parlement communal a tenu deux séances ordinaires, dont voici les principaux objets traités:

Mercredi 30 mars – Salle de l'Univers@lle (46 membres présents sur 50, puis 47)

- Message n 22 – Bâtiments et Sports – Patinoire des Paccots – Construction de nouveaux vestiaires et d'une nouvelle buvette — Crédit d'engagement de 6 330 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité;
- Message n 23 – Formation – Service des écoles – Achat d'un logiciel de gestion de l'accueil extrascolaire et de l'administration scolaire — Crédit d'engagement de 85 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité;
- Message n 24 – Patrimoine administratif – Maison des Œuvres – Cinéma Sirius – Divers travaux d'entretien et de rénovation – Crédit d'engagement de 150 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité;
- Message n 25 – Bâtiments et Sports – Centre sportif du Lussy – Construction d'un bâtiment – Crédit d'engagement de 10 170 000 francs – APPROUVÉ par 39 voix contre 7 et 1 nul;
- Message n 26 – Parcs publics, chemins pédestres – Secteur nouvelle gare – Participation aux espaces publics — Crédit d'engagement de 2 500 000 francs – APPROUVÉ par 46 voix contre 1;
- Message n 27 – Trafic et télécommunications – Réseau routier communal – Assainissement de l'éclairage public communal – Crédit-cadre de 210 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité;
- Message n 28a – Routes communales – Assainissement conformément à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) – Route du Dally – Crédit d'engagement de 610 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité;
- Message n 28b – Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Evacuation des eaux – Route du Dally – Remplacement d'un collecteur d'eaux claires (Mesure PGEE 8.29) – Crédit d'engagement de 480 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité;
- Message n 28c – Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Route du Dally – Extension du réseau – Crédit d'engagement de 95 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité;
- Rapport final du Conseil communal sur la proposition n°9 (2016-2021) de M. Alexandre Huwiler (PDC-Le Centre) lui demandant de réaliser une étude sur la mise en place d'un réseau de navettes électriques sur le territoire communal – ACCEPTÉ à l'unanimité;
- Rapport final du Conseil communal sur la proposition n°15 (2016-2021) de M. Jacques Genoud (PDC-Le Centre) lui demandant d'équilibrer le budget de fonctionnement du chapitre Culte, culture et loisirs, en observant un ratio de 2,5 par rapport au budget des Sports et d'élaborer une vision pour le développement culturel à long terme – ACCEPTÉ par 42 voix contre 1, 3 abstentions et 1 nul.

Mercredi 18 mai – Salle de théorie du Centre de renfort (48 membres présents sur 50)

- Message n 29 – Comptes de la Commune de Châtel-St-Denis – Exercice 2021 – Examen – APPROUVÉS à l'unanimité
et Demande de crédit additionnel de 69 785 fr. 35 destiné à couvrir le dépassement du crédit d'investissement de 380 000 francs, octroyé pour l'étude du bâtiment du Centre sportif du Lussy – APPROUVÉ par 45 voix contre 1 et 2 abstentions;
- Rapport de gestion 2021;
- Message n 30 – Organisation et gestion communales – Administration et personnel – Achat d'un logiciel de gestion du personnel SIRH – Crédit d'engagement de 160 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité;
- Message n 31 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Règlement de distribution de l'eau potable – Révision totale – APPROUVÉ à l'unanimité;

- Message n 32 – Protection de l’environnement et aménagement du territoire – Règlement d’évacuation et d’épuration des eaux – Révision totale – APPROUVÉ par 43 voix contre 1, 2 abstentions et 2 nuls;
- Rapport final du Conseil communal sur la proposition n°1 de M. Jacques Genoud (Le Centre) lui demandant de créer une commission culturelle – ACCEPTÉ par 24 voix contre 23 et 1 abstention (= refus de créer une commission culturelle).

Elu Président pour la période 2022-2023, Ronald Colliard (PLR) a dirigé les séances suivantes, assisté par Nicolas Genoud (Le Centre), Vice-président.

Mercredi 29 juin – Salle de théorie du Centre de renfort (43 membres présents sur 50)

- Rapport du Bureau – Règlement du Conseil général – Révision partielle – Modification des articles 5 al. 2, 11, 14 al. 2, 15 al. 7 (nouveau), 17 let. g à i (nouvelles), 21 al. 3, 23 al. 2, 31 al. 1 et 3, 34 al. 2, 5, 6 et 8, 39 al. 2, 42 al. 2, 49 al. 4 et 5 (nouveaux), 51 al. 3 et 4 (nouveaux), 52, 63 et 64 – ADOPTÉE à l’unanimité;
- Message n 33 – Feu – Association Secours Sud fribourgeois (ASSF) – Révision totale des statuts de l’Association Ambulances Sud fribourgeois – APPROUVÉ par 40 voix sans opposition et 3 abstentions;
- Message n 34 – Economie – Forêts – Construction de deux pistes à machine dans le massif forestier du Devin du Bon Riau – Crédit d’engagement de 190 000 francs – APPROUVÉ à l’unanimité;
- Transmission de la Proposition n°2 de M. Julien Berthoud (PLR) demandant au Conseil communal d’analyser et de proposer une baisse du coefficient fiscal de 83,6 % à au moins 80 %, voire davantage, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 – ACCEPTÉE par 32 voix contre 11;
- Rapports annuels des Commissions du Conseil général et du Conseil communal;

Mercredi 5 octobre – Salle du Tribunal (48 membres présents sur 50)

- Planification financière 2022-2026;
- Rapport final du Conseil communal sur la Proposition n°2 de M. Julien Berthoud (PLR) lui demandant d’analyser et de proposer une baisse du coefficient fiscal de 83,6 % à au moins 80 %, voire davantage, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 – APPROUVÉ par 25 voix contre 23;
- Message n 35 – Protection de l’environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Le Scé – Etude d’un nouveau réservoir – Crédit d’engagement de 150 000 francs – APPROUVÉ à l’unanimité;
- Message n 36 – Protection de l’environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Les Rosalys – Etude d’un forage oblique – Crédit d’engagement de 55 000 francs – APPROUVÉ par 43 voix contre 1, 2 abstentions et 2 nuls;
- Message n 37 – Economie – Tourisme – Signalétique communale 4 saisons – Crédit d’engagement de 200 000 francs – APPROUVÉ par 43 voix contre 1, 2 abstentions et 2 nuls;

Mercredi 14 décembre – Univers@lle (46 membres présents sur 50)

- Rapport final du Conseil communal sur la Proposition n°16 de Mme Nicole Tille et M. Pascal Tabara (UO+PS) demandant de mettre en œuvre la mesure du Programme d’intégration cantonal « Communes sympas » - APPROUVÉ par 24 voix contre 19 et 2 abstentions;
- Message n 38 - Finances – Budgets 2023 de la Ville de Châtel-St-Denis – Budget du compte de résultats 2023 – ADOPTÉ par 24 voix sans opposition, 21 abstentions et 1 nul;
- Message n 39 – Patrimoine administratif – Chalet « La Riondouneire » – Réfection des tavillons – Crédit d’engagement de 100 000 francs – APPROUVÉ à l’unanimité;
- Message n 40 – Patrimoine administratif – Centre de Renfort de la Veveyse – Aménagement de locaux pour l’administration de l’Association Secours Sud fribourgeois (ASSF) – Crédit d’engagement de 52 000 francs – APPROUVÉ à l’unanimité;

- Message n 41 – Sport – Création de deux terrains synthétiques dans le secteur du Lussy – Crédit d'étude de 100 000 francs – REFUSÉ par 22 voix contre 20 et 4 abstentions;
- Message n 42 – Edilité – Service de la voirie – Achat d'un véhicule d'occasion en remplacement du Pony P4 – Crédit d'engagement de 60 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité;
- Message n 43 – Edilité – Service de la voirie – Achat d'un véhicule de démonstration en remplacement du Pony DP604 – Crédit d'engagement de 100 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité;
- Message n 44 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Chemin du Mollard – Remplacement d'une conduite – Crédit d'engagement de 150 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité;
- Message n 45 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Remplacement des modules de transmission et des compteurs – Crédit-cadre de 270 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité;
- Message n 46 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Endiguement – Le Chaussin – Concept de protection « Ruissellement » – Crédit d'engagement de 400 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité;
- Message n 47 – Service des forêts – Projet de construction d'une annexe à bois au Centre forestier du Devin du Bon Riau – Crédit d'étude de 60 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité;
- Message n 48 – Trafic et télécommunications – Réseau routier communal – Route du Lac Lussy – Crédit additionnel de 750 000 francs – APPROUVÉ par 29 voix sans opposition et 17 abstentions;
- Message n 38 - Finances – Budgets 2023 de la Ville de Châtel-St-Denis – Budget des investissements 2023 – ADOPTÉ à l'unanimité;
- Message n 49 – Organisation et gestion communales – Révision partielle du Règlement du personnel (RP) du 15 octobre 2015 – Modification des articles 18, 23, 30, 31, 32, 59b (nouveau) et 70b (nouveau) – ADOPTÉ par 45 voix sans opposition, et 1 abstention;
- Message n 50 – Ententes et collaborations intercommunales – Association des communes de la Veveyse (ACV) – Révision partielle des statuts – ADOPTÉ par 44 voix contre 1 et 1 abstention.

Propositions et questions

2 (2) Propositions ont été adressées au CC dont celle, transmise le 29 juin, demandant une analyse de la fiscalité communale et une baisse du coefficient des impôts, traitée en séance du 5 octobre, liquidée sur un refus de la diminution requise.

12 (10) Questions ont été adressées au CC, qui a répondu à 7 questions laissées en suspens.

Information à l'attention des membres du Conseil général

Le CC a fourni une information détaillée au CG sur les objets suivants:

- Projet de construction de nouveaux vestiaires et buvette à la patinoire des Paccots (CG du 30 mars);
- Agglomération Rivelac (CG du 5 octobre);
- Analyse financière de la planification financière 2022-2026 (CG du 5 octobre).

La composition des commissions du Conseil général et du Conseil communal figure également sur la page Internet du Conseil général, sous l'onglet *Organes et membres – Commissions*.

Tous les documents relatifs aux séances ordinaires sont disponibles sur le site Internet communal, www.chatel-st-denis.ch sous l'onglet « Administration et autorités » « Conseil général ».

Sortie du Conseil général

Sous les meilleurs auspices d'un vendredi 13 mai, la Présidente Patricia Genoud a réuni, à la salle des Pléiades, ses collègues, les membres du CC et les Chef·f·es de Département autour d'un exposé sur les enjeux du tourisme en Veveyse, animé par son nouveau Directeur, M. Laurent Vuichard. Les participants se sont rendus ensuite en train à l'Avenir à Remaufens pour partager un délicieux repas. Certains sont rentrés avec le dernier train tandis que d'autres ont préféré cheminer sous les étoiles jusque dans leurs pénates châtelaines.

Activité des organes du CG et de la Commission Tourisme 4 saisons

Bureau (7 membres): en 2022, le Bureau s'est réuni à 5 reprises en plénum, principalement pour valider l'ordre du jour proposé par le CC et la révision partielle du Règlement.

Commission financière (11 membres): en 2022, la ComFin a siégé à 18 reprises sous la présidence de Carine Meyer (UO+PS). Elle a émis 35 préavis à l'attention du CG.

Commission des naturalisations (8 membres): en 2022, la Présidente, Mme Véronique Colliard (-Dévaud) (Le Centre) a convoqué 6 séances d'audition. La ComNatu a émis 19 préavis à l'attention du CC. Le 23 novembre, saisissant l'opportunité de la prolongation de l'exposition « Immersion dans la fabrique des Suisse.sse.s » organisée par le Musée gruérien, elle a bénéficié d'une visite guidée en compagnie de ses collègues des Villes d'Estavayer et Romont.

Commission Tourisme 4 saisons (9 membres): en 2022, la ComTour s'est réunie en séance plénière à 5 reprises. Dès l'été, ses membres ont été sollicités pour arpenter les itinéraires balisés et établir l'inventaire des éléments problématiques en vue de l'implantation d'une signalétique officielle. Deux réunions de coordination ont été organisées en présence du Président de la Commission, M. Alexandre Huwiler, de la Conseillère communale en charge du Dicastère du tourisme, Mme Chantal Honegger, et le Directeur de l'Office du tourisme, M. Laurent Vuichard. Le Vice-président de la Commission, M. Nicolas Genoud, a participé à la seconde rencontre.

Pour rappel, les commissions du Conseil communal, dont la Commission d'aménagement et la Commission Energie et Environnement découlent d'un impératif légal, sont composées principalement de membres issus du Conseil général.

Composition du Conseil général

Organes et Commissions du Conseil général et du Conseil communal au 31 décembre 2022

1.	PLR	Balmat	Cyril
2.	PLR	Berthoud	Julien (N)
3.	PLR	Berthoud	Olivier
4.	Le Centre	Birbaum (-Bays)	Sandra (N)
5..	UO+PS	Bochud	Serge
6.	UDC-PAI	Burgy	Frank
7.	UDC-PAI	Chaperon	Anne-Lise
8.	Le Centre	Chaperon	Laurence
9.	UO+PS	Chillier	Pierre Yves (N)
10.	PLR	Colliard	Ronald
11..	Le Centre	Colliard (- Dévaud)	Véronique
12.	UO+PS	Della Marianna	Gabriele
13.	UDC-PAI	Demierre	Hubert
14.	UO+PS	Domingues Afonso	Ana Rita
15	UO+PS	Domingues	António Luís
16.	UO+PS	Dubrit	Anouchka (N)

17.	PLR	Favre	Jérémie
18.	UDC-PAI	Genoud	Irène
19.	Le Centre	Genoud	Isabelle
20.	UDC-PAI	Genoud	Mehdi
21.	UO+PS	Genoud	Nathalie
22.	Le Centre	Genoud	Nicolas
23.	UDC-PAI	Genoud	Patricia
24.	UO+PS	Glauser	Valérie
25.	Le Centre	Huwiler	Alexandre
26.	Le Centre	Huwiler	Inès
27.	UO+PS	Iriarte	Colette
28.	PLR	Jamain	Daniel
29.	UO+PS	Lambercy	Jérôme
30.	UDC-PAI	Lambert	Aurélien
31.	UDC-PAI	Liaudat	Karin
32.	UDC-PAI	Liaudat	Rudy
33.	UO+PS	Meyer	Carine
34.	UO+PS	Meyer	Raymond
35.	UDC-PAI	Millasson	Alicia
36.	Le Centre	Pauchard	Matthieu
37.	UDC-PAI	Perroud	André
38.	UDC-PAI	Pilloud	Adeline
39.	UDC-PAI	Pilloud	Cédric
40.	UDC-PAI	Pilloud	Valentin (N)
41.	UDC-PAI	Pires	Morgan
42.	PLR	Rohrbasser	Denis
43.	Le Centre	Rüegg	Sébastien
44.	UDC-PAI	Saudan	Charles
45.	PLR	Saudan	Pierre-Alain
46.	Le Centre	Schaller	Cédric
47.	UO+PS	Sonney	Christian
48.	UO+PS	Vallélian	Pierrot
49.	UDC-PAI	Vial	Philippe
50.	Le Centre	Volery	Jérôme

	Le Centre	PLR	UDC-PAI	UO+PS	
Bureau (7)	Président		Ronald Colliard		
	Vice-Président	Nicolas Genoud			
	Scrutateurs (5)	Sébastien Rüegg (N)	Jérémie Favre	Patricia Genoud (N) Cédric Pilloud	Ana Rita Domingues Afonso
	Scrutateurs-suppléants (8)	Véronique Colliard (-Dévaud) (N)	Julien Berthoud (N)	Anne-Lise Chaperon	Serge Bochud
	Cédric Schaller	Olivier Berthoud	Alicia Millasson	Raymond Meyer (N)	
Commission financière (11)	Matthieu Pauchard (N) Jérôme Volery	Ronald Colliard Denis Rohrbasser	Frank Burgy Anne-Lise Chaperon Hubert Demierre Adeline Pilloud	Carine Meyer Christian Sonney Pierrot Vallélian	
Commission des naturalisations (8)	Laurence Chaperon Véronique Colliard (-Dévaud)	Julien Berthoud (N)	Karin Liaudat André Perroud	Nathalie Genoud Colette Iriarte (N)	
Représentante CC				Chantal Honegger	
Commission des bâtiments (12)	Laurence Chaperon Matthieu Pauchard	Jérémie Favre Pierre-Alain Saudan	Mehdi Genoud Cédric Pilloud	Pierre Yves Chillier Gabriele Della Marianna	
			Valentin Pilloud (N)	Pierrot Vallélian	
			Charles Saudan		
Représentant CC				Daniel Maillard	
Commission d'aménagement (8)	Alexandre Huwiler Sébastien Rüegg	Olivier Berthoud	Irène Genoud Aurélien Lambert	Serge Bochud António Luis Domingues	
Représentant CC			Roland Mesot		
Commission Energie et Environnement (8)	Isabelle Genoud Cédric Schaller	Cyril Balmat	Patricia Genoud Karin Liaudat	António Luis Domingues Jérôme Lamercy	
			Philippe Vial	Raymond Meyer	
Représentant du CC			Thierry Bavaud, puis Roland Mesot		
Commission Tourisme 4 saisons (9)	Nicolas Genoud	Pierre-Alain Saudan	Morgan Pires	Valérie Glauser	
	Alexandre Huwiler		Rudy Liaudat (N)	Anouchka Dubrit	
Représentante du CC			Chantal Honegger		
	Laurent Vuichard, Directeur OT				

Commission des sports (12)	Sandra Birbaum	Julien Berthoud (N)	Rudy Liaudat	Serge Bochud
	Inès Huwiler		Alicia Millasson	Gabriele Della Marianna
	Représentant du CC			Daniel Maillard
Membres hors CC et CG	Marc Hirsbrunner (Athletica Veveyse)	Christian Liaudat (Club des lutteurs)	Alexandre Rey (CAS Dent-de-Lys)	Patrick Vauthey (Ski-club)

Conseil communal

Durant l'année 2022, le Conseil communal a siégé à 43 reprises.

Depuis le début de la période législative 2021-2026, deux changements sont intervenus au niveau des responsabilités des dicastères : Mme Chantal Honegger a repris le Tourisme, géré précédemment par M. François Pilloud. Quant à M. Roland Mesot, il est à la tête du dicastère de l'Energie, depuis le mois de décembre 2022, géré auparavant par M. Thierry Bavaud.

Répartition des dicastères et suppléances

Responsable	Répartition des dicastères	Suppléant-e
Ducrot Charles, Syndic	Administration – Personnel – Population/Elections et votations – Relations publiques et institutionnelles – Cultes et religions	Bavaud Thierry
Bavaud Thierry, Vice-Syndic	Environnement – Forêts	Pilloud François
Allaman Jérôme	Finances – Economie – Industrie/Artisanat et commerce	Tille Nicole
Figini Daniel	Affaires sociales – Santé – Générations/Intégration et cohésion sociale	Honegger Chantal
Honegger Chantal	Feu – Ordre public – Affaires militaires – Protection de la population – Agriculture – Tourisme	Figini Daniel
Maillard Daniel	Bâtiments – Sport – Economie alpestre	Mesot Roland
Mesot Roland	Aménagement du territoire – Constructions – Energie	Maillard Daniel
Pilloud François	Travaux/Routes/Transports/Télécommunications – Gestion des déchets – Cimetière et funérailles	Bavaud Thierry
Tille Nicole	Formation – Culture et loisirs	Allaman Jérôme

Afin de traiter les affaires courantes, le Conseil communal se réunit régulièrement en Commission administrative, sociale et technique. La composition de ces commissions est la suivante :

Commission administrative	Jérôme Allaman * Charles Ducrot		Chantal Honegger	Nicole Tille Daniel Figini
Commission technique	Charles Ducrot	François Pilloud	Thierry Bavaud Roland Mesot	Daniel Maillard *
Commission sociale	Jérôme Allaman Charles Ducrot		Chantal Honegger	Nicole Tille Daniel Figini *

* : *Présidence de la Commission*

Personnel communal

Effectif du personnel

Au 31 décembre 2022, la Commune de Châtel-St-Denis comptait 119 collaborateurs-trices pour un total de **76.20 EPT** (équivalents plein temps).

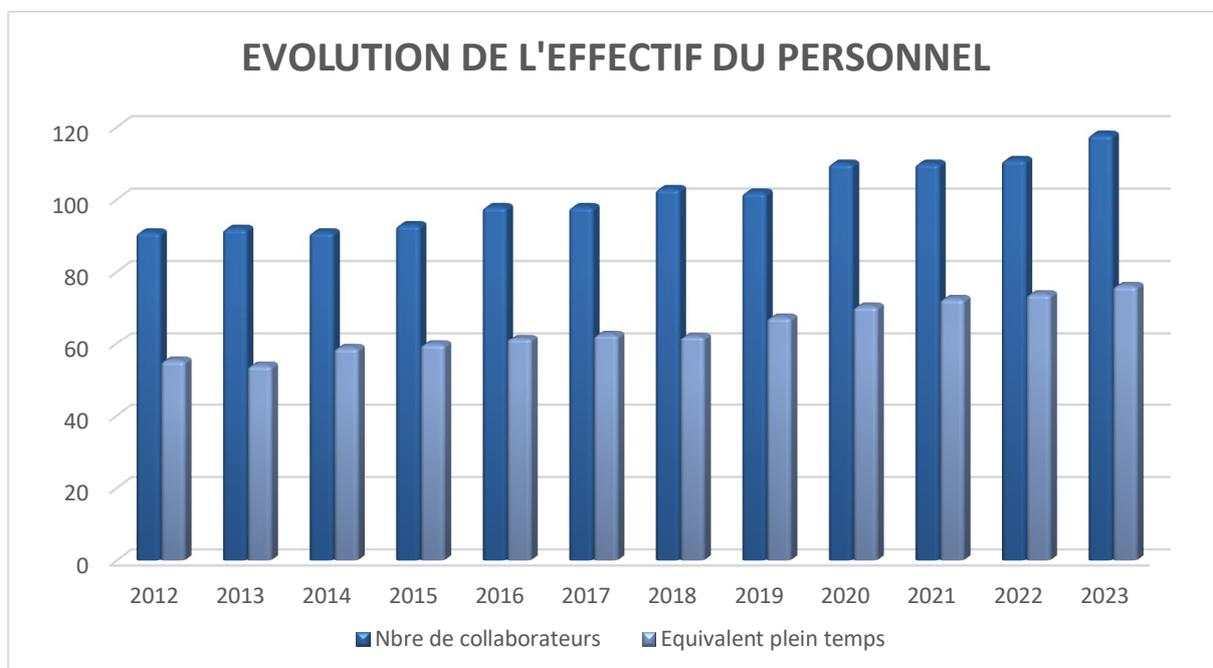
	90-100%	50-89%	15-49%	< de 15%	total	EPT
Hommes	42	8	1	6	57	47.80
Femmes	7	29	17	9	62	28.40
Total	49	37	18	15	119	76.20

Les chiffres présentés prennent en considération les collaboratrices et les collaborateurs qui travaillent à un taux d'activité variable et qui sont payés à l'heure. La moyenne des heures a été calculée sur une année afin d'obtenir un taux d'activité moyen. A noter que les personnes en formation, les jobs d'été et le personnel sur appel ne sont pas inclus dans cette statistique.

Soucieuse de participer à la formation de la relève, la Commune a accueilli une nouvelle apprentie employée de commerce durant l'année 2022.

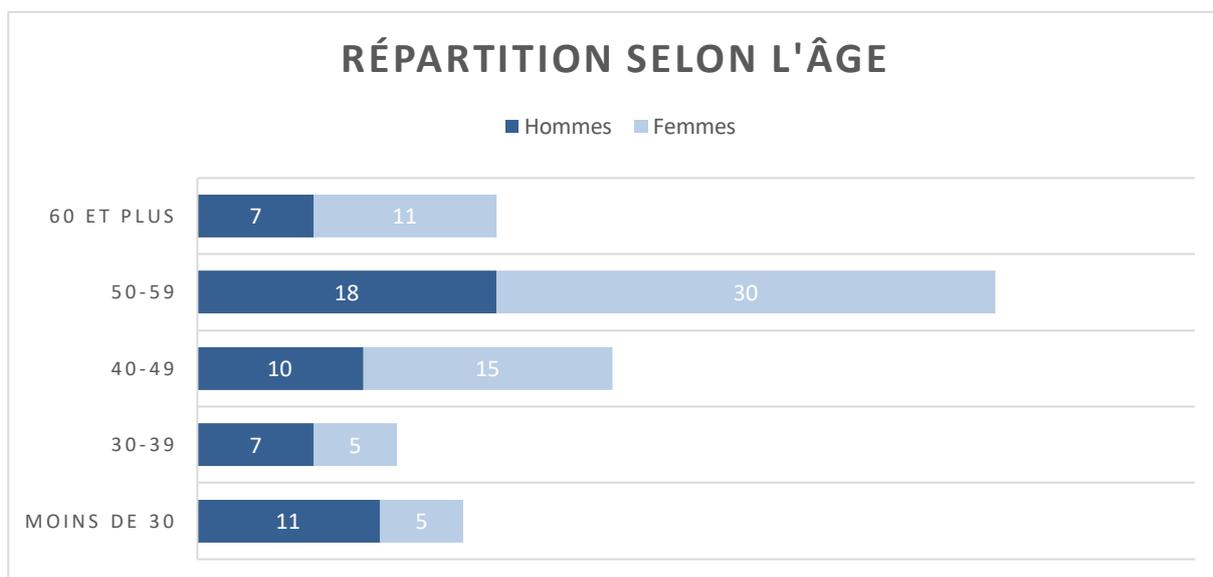
5 apprentis-es ont ainsi pu compter sur les compétences de professionnels-es engagés-es.

	Nombre total de collaborateurs	Equivalent plein temps (EPT)
2011	80	57.50
2012	91	55.30
2013	92	53.90
2014	91	58.79
2015	93	59.80
2016	98	61.75
2017	98	62.65
2018	103	62.15
2019	102	67.45
2020	110	70.50
2021	110	72.60
2022	111	73.90
2023	118	76.20



Par rapport à l'année précédente, on constate une variation de +2.30 EPT.

La représentation des deux sexes reste équilibrée, avec une légère augmentation de notre personnel féminin (62 femmes pour 57 hommes sur l'ensemble du personnel).



La moyenne d'âge de la totalité des employés avoisine les 46 ans (46.60) et reste stable.

Dotation en personnel, par service

Secrétariat – Contrôle des habitants – Ressources humaines – Service informatique	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs·trices à plein temps (90-100 %)	1	2	3
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiels (50-89 %)	1	5	6
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (15 à 49 %)	0	2	2
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (<15 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs·trices	2	9	11
Somme des taux d'occupation (100 % = 1.00)	1.60	5.70	7.30 EPT

Service des finances	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs-trices à plein temps (90-100 %)	0	1	1
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiels (50-89 %)	0	4	4
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (15 à 49 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (<15 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs-trices	0	5	5
Somme des taux d'occupation (100 % = 1.00)	0.00	4.10	4.10 EPT

Service social	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs-trices à plein temps (90-100 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiels (50-89 %)	1	3	4
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (15 à 49 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (<15 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs-trices	1	3	4
Somme des taux d'occupation (100 % = 1.00)	0.80	1.80	2.60 EPT

Administration des écoles et AES	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs-trices à plein temps (90-100 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiels (50-89 %)	0	12	12
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (15 à 49 %)	0	6	6
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (<15 %)	0	4	4
Nombre de collaborateurs-trices	0	22	22
Somme des taux d'occupation (100 % = 1.00)	0.00	7.60	7.60 EPT

Police communale	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs-trices à plein temps (90-100 %)	2	1	3
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiels (50-89 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (15 à 49 %)	0	8	8
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (<15 %)	3	2	5
Nombre de collaborateurs-trices	5	11	16
Somme des taux d'occupation (100 % = 1.00)	2.25	2.30	4.55 EPT

Service des eaux	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs-trices à plein temps (90-100 %)	3	0	3
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiels (50-89 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (15 à 49 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (<15 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs-trices	3	0	3
Somme des taux d'occupation (100 % = 1.00)	3.00	0.00	3.00 EPT

Service de la voirie	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs-trices à plein temps (90-100 %)	17	1	18
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiels (50-89 %)	2	0	2
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (15 à 49 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (<15 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs-trices	19	1	20
Somme des taux d'occupation (100 % = 1.00)	18.30	1.00	19.30 EPT

Service des forêts	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs-trices à plein temps (90-100 %)	7	0	7
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiels (50-89 %)	1	0	1
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (15 à 49 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (<15 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs-trices	8	0	8
Somme des taux d'occupation (100 % = 1.00)	7.60	0.00	7.60 EPT

Service technique	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs-trices à plein temps (90-100 %)	5	0	5
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiels (50-89 %)	1	2	3
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (15 à 49 %)	1	0	1
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (<15 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs-trices	7	2	9
Somme des taux d'occupation (100 % = 1.00)	6.05	1.00	7.05 EPT

Service du feu	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs-trices à plein temps (90-100 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiels (50-89 %)	1	0	1
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (15 à 49 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (<15 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs-trices	1	0	1
Somme des taux d'occupation (100 % = 1.00)	0.50	0.00	0.50 EPT

Service des bâtiments	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs-trices à plein temps (90-100 %)	7	2	9
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiels (50-89 %)	1	3	4
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (15 à 49 %)	0	1	1
Nombre de collaborateurs-trices à temps partiel (<15 %)	4	5	9
Nombre de collaborateurs-trices	12	11	23
Somme des taux d'occupation (100 % = 1.00)	7.70	4.90	12.60 EPT

Mutations intervenues durant l'année 2022

Arrivées

- Berthoud Julien, forestier-bûcheron
- Cogli Martine, préposée au Contrôle des habitants
- Conus Audrey, ouvrière au Service de la voirie
- Fernandes Carlos, patrouilleur scolaire remplaçant
- Jaquet Nadège, patrouilleuse scolaire
- Kojic Christine, intervenante en accueil extrascolaire qualifiée
- Maillard Meghan, surveillante de piscine
- Masset Marie, déléguée à la cohésion sociale et aux affaires générationnelles et intergénérationnelles
- Millasson Marie-Claude, intervenante en accueil extrascolaire
- Mouron Hélène, intervenante en accueil extrascolaire
- Pillonel Justine, patrouilleuse scolaire
- Pilloud Philippe, forestier-bûcheron
- Rebetez Loïc, patrouilleur scolaire remplaçant
- Rüegg Monique, employée de buvette à la piscine
- Saliu Lina, apprentie employée de commerce
- Sauteur Morgan, surveillante de piscine
- Savoy Dan-Antoine, surveillant de piscine
- Schenk Cinthia, patrouilleuse scolaire
- Syrvet Julien, collaborateur technique
- Taseska Biljana, intervenante en accueil extrascolaire

Départs

- Bürgi Luca, forestier-bûcheron
- Burgy Matt, forestier-bûcheron
- Colliard Elodie, patrouilleuse scolaire
- Cordey Adrien, apprenti forestier-bûcheron
- Corvaglia Damien, chef du Service du feu
- Cottet Nicole, patrouilleuse scolaire
- Dos Anjos Xardo Ferreira Maria Cristina, employée de conciergerie
- Salemi Olivia, intervenante en accueil extrascolaire
- Theulaz Sylvie, employée de conciergerie
- Vauthey Coline, surveillante de piscine
- Weiss Krys, apprenti employé de commerce

Formations

- Weiss Krys, qui a réussi son CFC d'employé de commerce
- Cordey Adrien, qui a réussi son CFC de forestier-bûcheron

Retraite

- Wicht François, à qui nous souhaitons une retraite bien méritée !

Anciennetés

20 ans de service

- Genoud Myriam, collaboratrice administrative au Service des finances
- Genoud Pascal, chef du Département technique
- Simecek Stéphane, ouvrier au Service de la voirie
- Vaucher Marie-Noëlle, préposée au Contrôle des habitants

15 ans de service

- Goncalves Alexandre, responsable du secteur Constructions
- Demierre Jean-Luc, responsable d'exploitation de l'atelier de la voirie
- Vasta Chantal, cheffe du Département des finances

10 ans de service

- Bosson Jael, collaboratrice administrative au Service technique
- Meyer Bertrand, responsable d'exploitation de la patinoire

Mariage

- Romain Lambert et Laurence, le 21 mai 2022

Naissance

- Adèle Lambert, fille de Romain et Laurence, née le 8 octobre 2022

Gestion de la propriété

Patrimoine

La Ville de Châtel-St-Denis compte au total 113 articles inscrits auprès de l'Etablissement Cantonal des Bâtiments, pour un montant assuré de CHF 139'789'086.80.

L'année 2022 a incontestablement été marquée par la perte de l'un de nos bâtiments.

Les locaux du chalet des Pueys, exploités par la Section Dent-de-Lys du Club Alpin Suisse (CAS), ont été entièrement détruits par un incendie, le 23 juillet 2022.

La partie dédiée à l'exploitation agricole des alpages n'a, quant à elle, heureusement pas été touchée et reste utilisable normalement.

L'estimation des dégâts se monte à environ CHF 1'324'800.--.

Tous les matériaux ont été évacués. Seul le bas des murs extérieurs et le radier ont été conservés.

Des démarches sont actuellement en cours auprès des services cantonaux pour connaître les possibilités de reconstruction de cet emblématique bâtiment.



En plus de la gestion et de l'entretien de l'ensemble des bâtiments, le service s'occupe des bâtiments scolaires, de l'Univers@lle, de la salle de sport du Lussy, du CAB, de la piscine, du PSS et de l'installation des décorations de Noël sur certains bâtiments communaux.

Dans tous les bâtiments, le service procède à divers relevés de consommation énergétique, à la gestion des contrôles OIBT, au suivi des taxations ECAB, à la gestion des diverses mises en passe et des clés ainsi qu'aux diverses commandes de mazout et fournitures pour la conciergerie.

Personnel du Service des bâtiments

Mme Sylvie Theulaz, collaboratrice au service de conciergerie de la piscine, a souhaité cesser son activité au 31 mai 2022. En remplacement de Mme Theulaz, un mandat de conciergerie a été donné à la société Chalet Line, basée à Châtel-St-Denis.

Mme Cristina Ferreira, en charge de la conciergerie du bâtiment Primaire de l'Ecole des Pléiades, a également transmis sa démission pour septembre 2022. Ses tâches ont été reprises par Mme Helena Carlos Vieira qui a, de ce fait, augmenté son taux d'activité.

Mme Monique Rüegg a rejoint l'équipe de la piscine communale, en remplacement de Mme Monique Favre.

M. Patrick Berthoud, responsable d'exploitation de la Caserne du Centre de Renfort, a rejoint la nouvelle structure du Secours Sud Fribourgeois au 1^{er} janvier 2023. Il continue son activité au sein de ce même bâtiment, mais sous une autre entité.

M. Thierry Moser, qui travaillait déjà en appui à la Halle du Lussy, ainsi que l'apprentie agente d'exploitation, Mme Julie Blanc, assurent le service de conciergerie au Lussy, en raison de l'absence-maladie du responsable d'exploitation, M. Mathias Déjardin.

Travaux effectués durant l'année 2022

Bâtiment Administratif :

- Installation de 2 fontaines à eau, raccordées sur le réseau d'eau communal, afin d'encourager la consommation d'eau du réseau.

Chalet Casa Derrey :

- Assainissement du captage de la source
- Mandat d'étude pour la construction d'une nouvelle fosse à purin

Chalet Bon Riau :

- Mandat d'étude pour la construction d'une nouvelle fosse à purin

Chalets du Radzy et du Pralet :

- Réfection de la poutraison et du soliveau

Centre de Renfort :

- Installation de 3 mâts pour drapeaux

Ecole du Lussy :

- Installation d'étagères dans les niches de fond de classe

Univers@lle :

- Installation d'une régie fixe
- Mise à jour de la distribution vidéo



Mâts pour drapeau



Régie fixe



Etagères

PSS :

- Transformation des douches

Ecole du Bourg :

- Réfection de la peinture et du parquet de la salle des maîtres

Halle Triple du Lussy:

- Réfection des sols de la salle de théorie et du vestiaire du COV
- Remplacement du solde des luminaires par des éclairages LED
- Réfection des peintures du couloir d'entrée

AES La Châteloise :

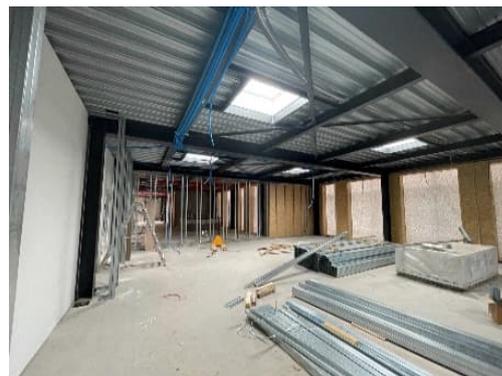
- Suivi des travaux de construction du futur bâtiment de l'AES en collaboration avec l'entreprise Guillet Construction ainsi que le bureau d'architecte Olivier Charrière SA en tant qu'appui au BAMO.
- Participation aux diverses séances de chantier et commissions de bâtisse
- Assurer et gérer la relation avec les futurs utilisateurs des lieux.



Installations techniques



Installations techniques



Construction des cloisons intérieures



Habillage des façades



Isolation et étanchéité en toiture

Centre Sportif du Lussy :

- Suivi des travaux de construction du futur bâtiment multisports en collaboration avec l'entreprise Guillet Construction ainsi que le bureau d'architecte GAA Pablo Girona en tant qu'appui au BAMO.
- Participation aux diverses séances de chantier et commissions de bâtisse
- Assurer et gérer la relation avec les futurs utilisateurs des lieux.
- Gestion des travaux d'échange de l'éclairage du terrain principal et de la piste d'athlétisme



Evacuation du sable des terrains de Beach-Volley



Travaux de terrassement



Déplacement des mâts d'éclairage pour laisser place au futur bâtiment



Installation des pieux sur lesquels va reposer le nouveau bâtiment



Travaux préparatoires avant le radier



Montage des premiers éléments de charpente



Installation des micros-pieux qui vont soutenir les nouveaux mâts d'éclairage

Patinoire :

- Suivi des travaux de construction du futur bâtiment multisports en collaboration avec l'entreprise Coquoz Constructions SA ainsi que le bureau d'architecte Atelier 78 en tant qu'appui au BAMO.
- Participation aux diverses séances de chantier et commissions de bâtisse
- Assurer et gérer la relation avec les futurs utilisateurs des lieux.



Evacuation des anciens containers



Préparation de la piste de chantier



Première étape de bétonnage



*Première étape de
bétonnage du radier*



*Carottes prélevées sur le
haut de notre chantier*



Ancrages

CAB :

- Participation aux diverses séances concernant le projet ANIMAVET
- Etude de la réfection des façades touchées par le projet ANIMAVET
- Suivi des divers travaux d'entretien en collaboration avec la Régie Châtel



1. ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE

Police communale

Après 2 années difficiles et très fortement troublées par les différentes mesures sanitaires prises dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, l'année 2022 peut être considérée comme année de retour à « une vie normale ».

Pour la Police communale, les activités de l'année 2022 ont repris de manière assez similaire aux années précédentes, notamment en matière de gestion des chantiers, des manifestations, ainsi que dans l'activité quotidienne du service.

La mise en place et l'entrée en vigueur du nouveau « Concept de stationnement », au 1^{er} mai 2022, sur l'ensemble des zones de stationnement de la Commune, fut certainement l'élément « principal » pour la Police communale en 2022. En effet, ce projet, en réflexion depuis ces dernières années, fut concrètement déployé et mis en place en 2022

Ce point se repris de manière détaillée dans la suite de ce rapport.

Le personnel de la Police communale peut toujours compter sur les services de M. Patrick Riva, auxiliaire de police, qui accomplit des tâches telles que le contrôle de stationnement, la gestion de trafic ou d'autres missions diverses. M. Patrick Riva est également engagé tous les week-ends d'hiver comme agent de circulation et de stationnement au Village des Paccots. Dans cette tâche, il est également accompagné de M. Philippe Cotting, fidèle au poste depuis une dizaine d'années dans la station de ski.

La Police communale collabore également très régulièrement avec l'entreprise Protect'Service SA. Lorsque des renforts sont nécessaires dans les missions de gestion de trafic, les agents de Protect'Service sont sollicités pour prêter main forte. Quelques missions ponctuelles de surveillance leur sont également attribuées, selon les besoins.

Les tâches de la Police communale restent essentiellement inchangées. Les 3 agents ont comme mission principale de veiller au respect et à la sécurité des personnes et des biens, ainsi qu'au respect des règlements communaux. Pour ce faire, ils assurent une présence, essentiellement préventive, par des patrouilles mobiles et pédestres, en Ville de Chatel-St-Denis, ainsi que dans les différents secteurs périphériques. Ces patrouilles sont également assurées régulièrement en soirée et le week-end.

Le respect des règles de circulation routière, notamment en matière de stationnement, mais également sur le trafic dit « roulant », occupe une part importante du travail des agents communaux, ceci dans le but de garantir une circulation aussi fluide que possible et une sécurité maximale.

La Police communale souhaite mettre en avant la prévention et procède souvent par avertissement, en privilégiant le dialogue. Toutefois, elle est malheureusement souvent contrainte de faire recours à la répression, essentiellement en matière de stationnement, secteur qui représente près de 75 % des amendes d'ordre dressées par les agents communaux.

La Police communale a également fait l'acquisition, en 2022, d'un vélo électrique. Ce nouveau mode de transport permet de montrer une présence différente auprès des citoyens et amène une efficacité dans les déplacements, lors notamment des patrouilles dans la Ville et les quartiers périphériques.



La Police communale a mis un accent particulier sur les patrouilles pédestres dans le Centre-Ville. Cela permet une vision différente et offre également une meilleure disponibilité envers les citoyens.

Quelques chiffres et statistiques pour 2022 :

- 3169 amendes d'ordre contre 1872 en 2021 et 1580 en 2020
- 6 mises en fourrière contre 4 en 2021
- 38 rapports au Conseil communal
- 16 rapports d'enquête pour les services communaux
- 45 séances et contacts pour des chantiers sur le territoire communal
- 24 séances et contacts pour des manifestations sur le territoire communal

Manifestations et chantiers

L'année 2022 a marqué un retour « presque » normal dans l'organisation des manifestations, et un bon nombre des manifestations ont à nouveau pu avoir lieu. Le besoin flagrant pour la population de se retrouver après la pandémie a eu pour effet que ces manifestations ont connu un grand succès ! Il a également été constaté la mise en place de nouvelles manifestations.

Le Chef-lieu a notamment eu le privilège de participer à l'une des plus grandes manifestations sportives mondiales : le Tour de France ! L'étape du 10 juillet a traversé la Commune. Cette épreuve fut une belle expérience pour la Police communale qui était, ce jour-là, intégrée au dispositif de la Police cantonale.

Ci-après, quelques-uns des principaux chantiers et les principales manifestations :

Manifestations

- Cinéma Drive In à Rathvel
- POYA'ttack
- Bénichon
- Marchés artisanaux Châtel et Les Paccots
- Marché des commerçants Châtel
- Chapitre de la Confrérie du Gruyère
- 60 ans Section Vieux Comté
- 100 ans CAS Section Dent-de-Lys
- Meeting Street Addict
- Marchés Vide Grenier des montagnes
- Châtel Old Motor Show
- Tour de France

Chantiers

- Travaux chauffage à distance (CAD)
Route des Pléiades/Avenue de la Gare
- Chantier Raiffeisen Route de la Coula
- 2ème étape Traversée des Paccots
- Gravillonnage Route de la Cascade
- Fin de la réfection Route du Lac Lussy

Campagne de prévention

Dans le cadre de sa collaboration avec la Police cantonale, la Police communale participe régulièrement, depuis le début de l'année 2015, aux différentes campagnes de prévention organisées par la Police cantonale, essentiellement en matière de sécurité routière, mais également concernant la prévention des cambriolages ou des vols dans les grandes surfaces.

Lors des actions menées en matière de sécurité routière, la présence de la Police communale est renforcée dans les secteurs des écoles, notamment lors de la rentrée scolaire. Il s'agit souvent d'une sensibilisation des usagers de la route par la distribution de flyers informatifs ou d'avertissements.

En ce qui concerne la prévention des cambriolages, elle se traduit par une présence renforcée de la Police communale dans les quartiers résidentiels, avec un contrôle de certaines propriétés qui pourraient présenter une faille dans la sécurité et, le cas échéant, un contact est pris avec le propriétaire afin de le sensibiliser à cette problématique.

La campagne de prévention contre le vol à l'astuce est principalement entreprise dans le courant du mois de décembre, avec une présence accrue des forces de l'ordre dans les grands magasins et une sensibilisation sur le comportement « à risque » de certains clients. Ces actions sont ponctuellement menées également à d'autres périodes de l'année.

Les spécificités et compétences des polices cantonale et communale, mises en commun, sont réellement un plus et permettent un travail de terrain efficient. Ces présences communes seront certainement renouvelées à l'avenir, voire renforcées.

Radar préventif

En 2016, la Police communale de Châtel-St-Denis a fait l'acquisition d'un radar préventif et éducatif. Ce radar affiche la vitesse lors du passage du véhicule et, selon cette dernière, affiche un visage souriant ou non, voire même clignotant en rouge si la vitesse est vraiment trop élevée, par rapport à la limitation en vigueur.

La Police communale a acquis, en 2019, un 2^{ème} radar préventif du même type que le précédent. Les données intéressantes recueillies avec ce genre de radar et l'effet positif sur les usagers de la route ont poussé la Police communale à se doter d'un deuxième appareil.

Ces radars ont un objectif purement préventif et ils sont destinés à sensibiliser les usagers de la route quant à la vitesse adéquate à laquelle circuler.

Ces radars sont constamment en fonction, essentiellement durant la période de mars à novembre et sont placés dans différents secteurs de la Commune, selon un planning établi par la Police communale. Il est indispensable qu'un certain nombre de critères techniques soient réunis afin que ces radars puissent fonctionner de manière idéale.

Secteurs contrôlés en 2022 :

■ Route de Montreux, Hauteur Belle Etoile, direction Autoroute	30 km/h
■ Route de Vevey, Hauteur n°81, direction Centre-Ville	50 km/h
■ Le Bourg, Hauteur n° 138, direction Semsales	50 km/h
■ Le Bourg, Hauteur école, direction Centre-Ville	50 km/h
■ Route de la Péralla, Hauteur n° 98, direction Semsales	50 km/h
■ Route de Prayoud, Milieu du Village, direction Châtel	30 km/h
■ Route de Montreux, Hauteur ZI Pra de Plan, direction autoroute	50 km/h
■ Route de Montreux, Hauteur Garage Bosch, direction Centre-Ville	30 km/h
■ Route de Vevey, Hauteur n° 106, direction Vevey	50 km/h
■ Route de Fruence, Hauteur n°27, direction Centre-Ville	30 km/h
■ Route des Dailles, Hauteur Moille au Critsou, direction Rathvel	50 km/h
■ Route de la Péralla, Hauteur Voirie, direction Centre-Ville	50 km/h
■ Route du Lac Lussy, Hauteur n° 20, direction Centre-Ville	50 km/h
■ Route de Prayoud,, Hauteur n° 110, direction Semsales	30 km/h
■ Route du Lac Lussy, Hauteur n° 145, direction Semsales	50 km/h
■ Route des Pléiades, Hauteur école, direction Centre-Ville	30 km/h

Chaque semaine, les données de ces différents contrôles sont recueillies et analysées. Cela permet à la Police communale de se rendre compte de la situation qui prévaut pour chacun de ces emplacements.

D'une manière générale, les résultats montrent que les limitations sont bien, voire très bien respectées.

En moyenne, environ 85 % des usagers roulent à la limitation, voire en-dessous. Les dépassements constatés restent généralement dans une fourchette de 1 à 5 km/h supérieure à la limitation. Il y a malheureusement quelques dépassements de vitesse que l'on peut qualifier d'excessifs. Ils restent toutefois marginaux.

La nouvelle limitation à 30 km/heure, en vigueur à la Route Montreux, entre la Migros et le Centre-Ville, mise en place en 2021, est régulièrement contrôlée. Les résultats sont encourageants et on constate que les usagers s'habituent à ce changement.

Si les résultats d'un emplacement le justifient, les données sont transmises à la Police cantonale qui évaluera la pose d'un radar « répressif ».

Concept de stationnement

Généralités :

Dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL), la Commune de Châtel-St-Denis avait l'obligation légale d'établir un concept de stationnement. Ce concept est exigé pour toutes les communes de plus 5'000 habitants, comprises dans un Plan régional de transport et faisant parties d'un pôle touristique. La Ville de Châtel-St-Denis répondant à l'ensemble de ces critères, il était impératif de rédiger ce concept.

Le but est essentiellement de fixer les mesures visant à gérer quantitativement et qualitativement le stationnement.

Afin d'établir ce document, il a d'abord été nécessaire de réaliser une analyse de l'offre en stationnement et ainsi de pouvoir identifier les éventuels problèmes existants.

De cet examen, 2 soucis principaux sont clairement ressortis comme étant problématiques, à savoir :

- des tarifs de stationnement trop bon marché au Centre-Ville ne permettant pas une rotation suffisante et adéquate, et ainsi de ne pas offrir assez de places de stationnement disponibles ;
- des zones de stationnement « périphériques » gratuites et illimitées, sur lesquelles des stationnements de très longue durée avaient lieu, s'apparentant quasiment à du stationnement privé.

Ainsi, les trois objectifs principaux du Concept consistent à organiser le stationnement en proposant :

- Une zone de stationnement à proximité du Centre-Ville pour les clients et visiteurs ;
- Une zone de stationnement suffisante pour les visiteurs ;
- Une zone de stationnement plus éloignée du centre pour les employés.

Résumé des tarifs par zone de stationnement :

<u>Zone de stationnement</u>	<u>Type de stationnement</u>	<u>Période de gratuité</u>	<u>Tarif</u>	<u>Durée maximale</u>
En Fossiaux	Payant	30 minutes	CHF 1.-/h	3 heures
Chemin des Crêts	Payant	-	CHF 1.-/h	1 jour
Chemin de l'Eglise	Payant	30 minutes	CHF 1.-/h	3 heures
PSS Supérieur	Payant	30 minutes	CHF 1.-/h	3 heures
PSS Inférieur	Payant	-	CHF 1.-/h	1 jour
Pérala	Payant	-	CHF 1.-/h	1 jour
Institut	Payant	-	CHF 1.-/h	1 heure
Place d'Armes	Payant	-	CHF 1.-/h	1 heure
Grand-Clos	Payant	30 minutes	CHF 1.-/h	3 heures
Avenue de la Gare	Disque	-	-	1 heure
Stade du Lussy	Disque	-	-	12 heures

Vignette de stationnement :

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce concept de stationnement, l'un des objectifs visés était d'offrir des possibilités de stationnement pour les habitants et employés, ceci bien sûr en fonction des capacités en stationnement existantes sur la Commune.

Jusqu'à ce changement, différentes zones de stationnement étaient gratuites et illimitées, ce qui permettait aux habitants, essentiellement les plus proches de ces zones, de pouvoir stationner sur une longue période et sans paiement. Il en était de même pour les employés.

Aussi, dans la réalisation de ce concept de stationnement, il est apparu nécessaire de mettre sur pied un système de « vignette de stationnement », essentiellement pour deux catégories d'usagers, soit les « habitants » et les « employés ».

Le nombre de places à disposition n'étant pas illimité, il était impératif de fixer quelques critères pour l'octroi de ces autorisations.

C'est ainsi que, dans un premier temps, un périmètre, à l'intérieur duquel habitants et employés pourraient être candidats à une autorisation, a été dessiné. Ce secteur concerne essentiellement la partie « Vieille ville » soit le secteur où une grande partie des habitants ne dispose d'aucune place de stationnement avec leur logement, idem pour les employés.

Par la suite, il s'est avéré nécessaire de définir quelles zones de stationnement auraient la capacité d'accueillir ces détenteurs de vignette, afin de pouvoir conserver des places de stationnement disponibles en tout temps, mais également afin de garantir aux titulaires d'autorisation de trouver toujours une place disponible.

On distingue ainsi 3 secteurs de stationnement distincts :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| ■ Autorisation habitant secteur 1 | Place du PSS supérieurs |
| ■ Autorisation habitant secteur 2 | Place du Grand-Clos |
| ■ Autorisation Habitant et Employé secteur 3 | Place de la Péralla et PSS Inférieur |

Ces vignettes peuvent être demandées via l'Application ParkingPay. La Police communale traite ensuite cette demande et, en fonction des justificatifs demandés et des critères d'attribution, l'accepte ou la refuse.

Les vignettes sont « dématérialisées » c'est-à-dire que le détenteur ne reçoit pas de vignette physique, mais son immatriculation est enregistrée et lors du contrôle de stationnement, l'agent est informé que ce numéro est au bénéfice d'une autorisation.

Horodateurs :

Toutes les zones de stationnement payantes ont été équipées avec les mêmes horodateurs, ceci par cohérence et facilité envers les usagers.

Il s'agit d'appareils de la marque IEM, Modèle Presto Connect, identiques à ceux qui se trouvaient déjà sur les places du Grand-Clos et du PSS Supérieur.

Ces appareils fonctionnent par la saisie du numéro d'immatriculation. Ils ne délivrent plus de ticket de stationnement, mais une confirmation peut être demandée par SMS, ceci selon le choix de l'utilisateur.

Ces appareils offrent l'ensemble des moyens de paiement actuellement disponibles, soit cash, paiement par carte (sans



contact) paiement par TWINT ou via des applications de stationnement, à savoir « ParkingPay » « PrestoPark » et « EasyPark »

Tour de France

Le 10 juillet 2022, la Ville de Châtel-St-Denis a eu l'honneur d'accueillir le passage du Tour de France, course cycliste de renommée internationale, ainsi que sa célèbre caravane publicitaire.



Ce jour-là, l'étape traversait le canton de Fribourg, entre Châtel-St-Denis et l'Intyamont, plus précisément Montbovon, en passant par Semsales, Bulle et la Tour-de-Trême.

Au contraire des courses cyclistes que la Commune à l'habitude de voir passer, comme le Tour de Romandie ou le Tour de Suisse, le Tour de France implique des restrictions de circulation nettement plus importantes, car une fermeture complète du parcours durant près de 5 heures est exigée.

Le parcours emprunté par le peloton traversait la Ville de Châtel-St-Denis, du Sud au Nord, avec pour effet de couper littéralement la Commune en deux, avec l'impossibilité de transiter d'un côté à l'autre durant toute la durée de fermeture.

Le Chef de la Police communale a eu l'occasion, pour cet événement, de prendre part à de nombreuses séances avec la Police cantonale pour la mise en place et l'élaboration du dispositif nécessaire au bon déroulement du passage de cette étape dans la Commune.

Les 3 agents de la Police communale ont été mobilisés le jour même, ceci afin de garantir le bouclage du parcours ou la mobilité sur les axes principaux de déviation.

Ce fut une expérience très enrichissante et un souvenir mémorable, tant les défis et impératifs en lien avec cet événement étaient nombreux et pas toujours évidents à relever.

Au final, cette journée s'est déroulée à merveille et la Commune, comme toute la région, a démontré qu'elle était capable d'accueillir de gros événements avec professionnalisme.

Patrouilleurs scolaires

La Commune de Châtel-St-Denis, depuis de nombreuses années, donnait la possibilité aux élèves de 7H et 8H qui le souhaitaient, de participer à la sécurité routière en endossant le rôle de patrouilleurs scolaire. Ainsi, le passage pour piétons de l'école du Bourg était gardé par des patrouilleurs scolaires enfants.

Bien que les patrouilleurs scolaires existent en Suisse depuis plus de 70 ans, l'évolution et surtout l'augmentation du trafic ces dernières années ont poussé le BPA à mener une réflexion sur l'accomplissement de cette tâche par des enfants.

Au terme de cette réflexion, le BPA a estimé que malgré la formation appropriée reçue par les enfants, ceux-ci peuvent malgré tout être dépassés par la complexité et les responsabilités de ce rôle. La BPA a dès lors demandé que cette mission ne soit plus accomplie par des enfants.

Partant de cette demande, la Police cantonale, autorité compétente en matière de patrouilleurs scolaires, a informé les communes qu'elle ne délivrerait plus d'autorisation dès le courant de l'année scolaire 2022-2023.

La Police communale a alors proposé au Conseil communal de renoncer aux patrouilleurs scolaires enfants dès la rentrée d'août 2022, ceci afin d'éviter d'effectuer un changement en cours d'année.

Le passage du Bourg, alors surveillé par des enfants, l'est maintenant par une patrouilleuse scolaire adulte. Le 2^{ème} passage du Bourg, surveillé par une coach lors des deux dernières années scolaires, a également subi un changement et il est dorénavant surveillé par une patrouilleuse scolaire adulte.

Le staff des patrouilleurs scolaires adultes est désormais composé de 8 titulaires et 4 remplaçant(e)s



Gestion des déchets

En 2022, une importante campagne de contrôle des poubelles publiques a été menée conjointement par le Service de la voirie et la Police communale.

En effet, il était très souvent constaté que des quantités plus ou moins importantes de déchets dit « ménagers » étaient déposées dans les poubelles publiques, au lieu d'être éliminées au moyen des sacs jaunes taxés. Des sacs noirs ont également été retrouvés, posés sur ou à proximité des poubelles publiques.

Le Service de la voirie procède également régulièrement à la fouille des sacs noirs retrouvés lors de la vidange des Moloks. Des contrôles systématiques de ces amas de déchets ont permis à plusieurs reprises d'identifier les auteurs de ces infractions.

Ainsi, en 2022, ce sont environ une quinzaine d'Ordonnances pénales qui ont été infligées aux responsables de ces actes.



Contrôle des habitants

8000^{ème} habitant

Début septembre 2022, la Commune de Châtel-St-Denis a enregistré son 8000^{ème} habitant, 3 ans et demi après avoir accueilli le 7000^{ème}.

C'est un petit garçon âgé de 5 ans qui a marqué ce passage. Lors d'une petite réception, en présence de ses parents et de sa grande sœur, ainsi que du Président du Conseil général et du Conseil communal, il s'est vu remettre plusieurs cadeaux offerts par la Ville de Châtel-St-Denis.

Etat et évolution de la population

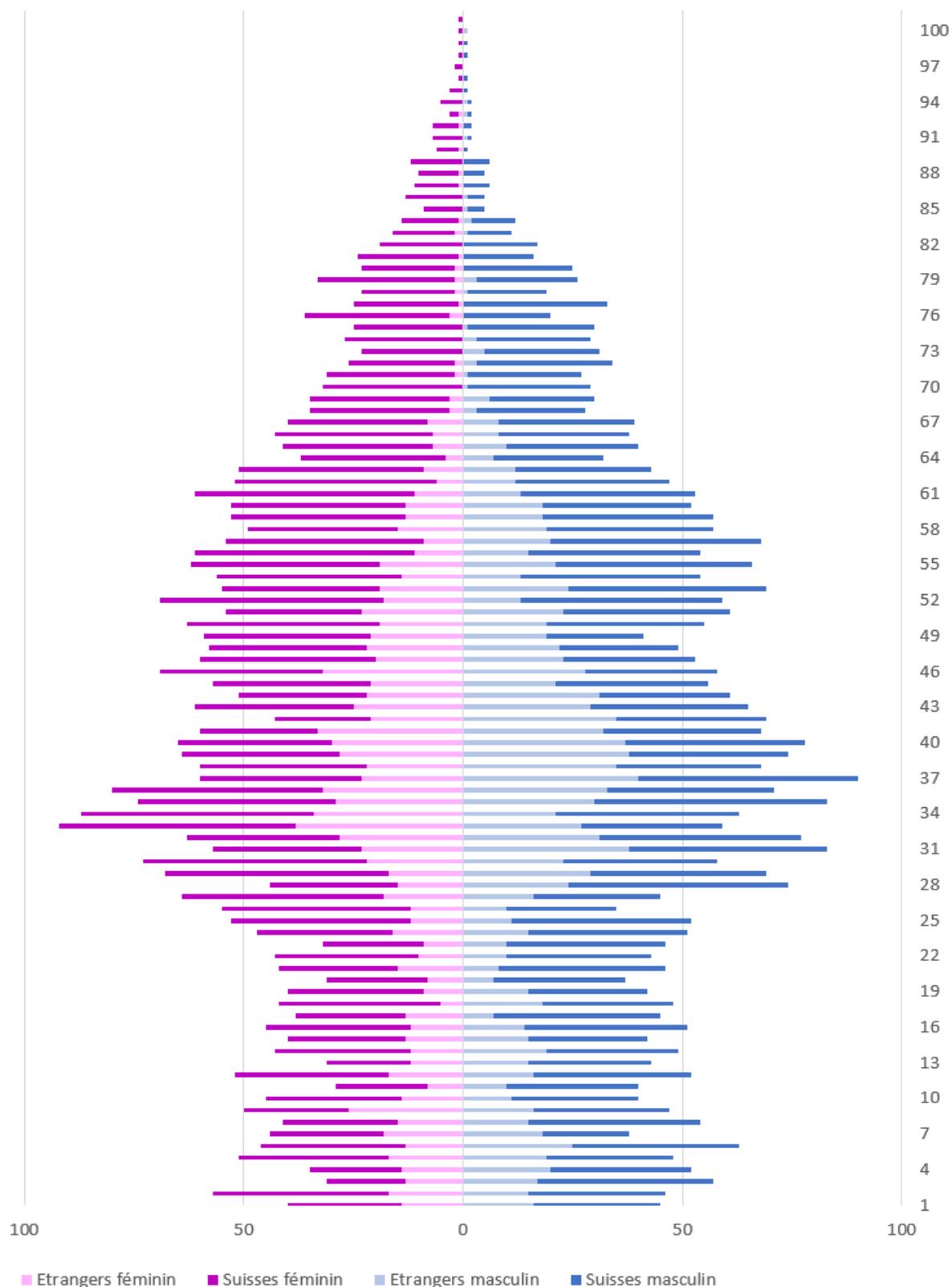
Habitant(e)s selon pays	<i>Etat au</i>		<i>Etat au</i>	
	01.01.2022		31.12.2022	
Portugal	926	11.89 %	966	11.79 %
France	537	6.90 %	632	7.71 %
Italie	170	2.18 %	178	2.17 %
Espagne	106	1.36 %	108	1.32 %
Kosovo	66	0.85 %	75	0.92 %
Belgique	48	0.62 %	59	0.72 %
Allemagne	41	0.53 %	52	0.63 %
Serbie	44	0.56 %	41	0.50 %
Ukraine	3	0.04 %	41	0.50 %
Autres nations	342	4.39 %	365	4.46 %
Etrangers/ères	2283	29.31 %	2517	30.73 %
Suisses/sesses	5505	70.69 %	5675	69.27 %
Total habitant(e)s	7788	100.00 %	8192	100.00 %

Habitant(e)s selon sexe	<i>Etat au</i>		<i>Etat au</i>	
	01.01.2022		31.12.2022	
Masculin total	3914	50.26 %	4126	50.37 %
Féminin total	3874	49.74 %	4066	49.63 %
Masculin suisse	2696	48.97 %	2783	49.04 %
Féminin suisse	2809	51.03 %	2892	50.96 %
Etrangers masculin	1218	53.35 %	1343	53.36 %
Etrangers féminin	1065	46.65 %	1174	46.64 %

Habitant(e)s selon confession	<i>Etat au</i>		<i>Etat au</i>	
	01.01.2022		31.12.2022	
Inconnu	2393	30.73 %	2784	33.98 %
Catholique romain	4436	56.96 %	4449	54.31 %
Protestant	925	11.88 %	934	11.40 %
Autres confessions	31	0.40 %	21	0.26 %
Sans indication	3	0.04 %	4	0.05 %

Pyramide des âges

En 2022, la doyenne de la Commune a fêté ses 100 ans ! A cette occasion, elle a reçu la visite d'une délégation du Conseil d'Etat fribourgeois et du Conseil communal de la Ville de Châtel-St-Denis. Plusieurs présents, marquant ainsi ce magnifique jubilé, lui ont été remis par les deux autorités.



Service du feu

Loi sur la défense incendie et les secours

En 2021, le Grand Conseil a adopté la Loi sur la défense incendie et les secours, qui est entrée partiellement en vigueur le 1er juillet 2021. La loi déploiera pleinement ses effets à partir du 1^{er} janvier 2023.

Cette loi entérine un grand changement dans l'organisation des corps de sapeurs-pompiers, dont il convient de distinguer les dimensions suivantes :

- Organisation de la défense incendie et des secours (dimension opérationnelle)
- Gouvernance politique et administrative (dimension administrative)

Le Conseil d'Etat a approuvé le découpage institutionnel proposé, à savoir le fonctionnement des sapeurs-pompiers des districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse au sein d'une seule et même association de communes. La solution a consisté à réunir les ambulances et les pompiers. Les statuts de cette nouvelle association, dénommée Association Secours Sud Fribourgeois, ont été validés par une grande majorité des communes, en fin d'année 2022.

L'année 2022 n'a donc pas été une année très simple. Suite au départ du Commandant en place, les membres restants de l'Etat-major ont accepté de reprendre en milice la gestion du corps afin d'assurer son fonctionnement jusqu'à la mise en route de la nouvelle organisation du Bataillon Sud.

Les principales tâches ont surtout été celles liées à la participation à de nombreuses séances en lien avec la cellule Sapeurs-Pompiers (SP) dont la mission était de préparer la structure de la nouvelle organisation des sapeurs-pompiers.

Mise en location des locaux et reprise des véhicules par l'ECAB, voici deux des nombreux sujets qui ont occupé la cellule SP durant cette année.

Avec la nouvelle organisation, la Commune de Châtel-St-Denis est fière de pouvoir accueillir l'administration de l'Association SSF dans les locaux de la caserne.

Un des autres grands changements a été l'adaptation du système d'alarmes afin de répondre aux nouvelles exigences, en particulier pour que le nombre d'intervenants soit adapté à l'événement.

Sinistres et interventions 2022 : 73 alarmes

Lors de l'année 2022, le CSPI-CR Châtel-St-Denis/Remaufens a répondu à 73 appels contre 79 en 2021 et 78 en 2020.

Sur 73 interventions, représentant 1488 heures soldées, 46 concernaient les communes de Châtel-St-Denis et Remaufens, 19 pour le renfort du district, 5 pour l'autoroute et finalement 3 renforts sur le canton de Vaud ou dans d'autres districts.

Sur 73 interventions, 69 % se sont passées durant la semaine, en journée, et 31 % se sont déroulées pendant le week-end.

Statistiques des interventions 2022

Elles sont réparties comme suit :

Pour les 38 engagements « feu »

- 13 alarmes automatiques incendies
- 21 feux de bâtiments et de cheminées
- 2 feux de véhicules
- 2 feux de végétation

Pour le reste des 35 engagements

- 8 inondations
- 1 secours routier et désincarcération
- 14 hydrocarbures
- 5 assistances techniques
- 7 interventions diverses

Malgré les faibles précipitations durant l'été, le CSPI-CR a eu quelques soucis lors des gros orages, dus notamment à des refoulements de conduites des réseaux communaux.

Statistiques des heures 2022

Au niveau des heures que les sapeurs-pompiers ont effectuées, les statistiques sont les suivantes :

- 962 jours de piquets soldés
- 1799 heures d'exercices de piquet
- 888 heures d'exercices de protection respiratoire
- 1134 heures de cours de cadres et exercices courants
- 566 heures de cours chauffeurs et formation de base
- 304 heures de conduite service de piquet

Les interventions importantes 2022

- 23 juillet : Feu de chalet « Les Pueys »
- 17 août : Inondation du bâtiment le CAB à Châtel
- 2 septembre : Feu de balcon à la Route de Vevey à Châtel
- 22 septembre : Feu de silo chez SAMVAZ SA à Châtel
- 19 octobre : Feu de bâtiment à la Route de Bulle à St-Martin
- 27 novembre : Renfort feu de bâtiment au Chemin de Saugy à St-Légier



23 juillet 2022 – Incendie du chalet des Pueys

Cours effectués en 2022

- Cours pour nouveaux incorporés, 2 jours à Châtillon, Participants : sapeurs Grégoire Chavannes, Marc Noorman, Thibaut Rey, Paulin Tsague et Julien Syrvet
- Cours de base Centre de Renfort, 1 jour à Châtillon, Participants : sapeurs Michele Cereghetti, Grégoire Chavannes, Arun Dill, Marc Noorman, Thibault Rey et Paulin Tsague
- Cours pour nouveaux porteurs de protection respiratoire, 2 jours à Châtillon. Participants : sapeurs Julien Berthoud, David Bron, Maxime Cottier, Loïc Demierre, Kim Frasseren, Carlos Rey, Maximilien Richard et Louis Rüfenacht
- Cours pour chef de groupe, 4 jours à Châtillon, Participants : sapeurs Antoine Borges, Armand Gander, Marie Jordery, Matthieu Pauchard, Florent Pilloud et Joël Rocha
- Cours 202 – Module 2 – Formation, 4 jours à Châtillon, Participants : Four Lionel Dévaud, Cpl Jérôme Ayer, Valéria Rodriguez et John Genoud
- Module 203 Officier, 3 jours à Châtillon, Participants : Cpl Jérôme Ayer, Sébastien Genton et Valter Matado
- Cours 252 – CP Formateurs, 1 jour à Châtillon, Participants : Lt Silvain Andreae, Patrice Duding, Henri Maillard, Xavier Thonney, Fabien Tinguely, Gilles Pache, Sgt Dominique Maillard, Cpl Valter Matado
- Cours 254 – CP Chefs d'interventions 1 jour à Châtillon, Participants : Plt Patrick Berthoud, Lt Silvains Andreae et Nicolas Oppliger
- Cours 361 – CP Centre de Renfort, 1 jour à Châtillon, Participants : Cap Bertrand Vienne, Plt Patrick Berthoud, Vincent Genoud, Philippe Rayroud, Lt Julien Tinguely
- Cours machiniste Veveyse, 1 jour à Châtel-St-Denis, Cdt du cours Cap Morgan Grandjean, quatre instructeurs du Corps, Participants : Mairon Javoit Richardson, Valter Matado, Lionel Dévaud, David Bron, Armand Gander, Christophe Pantet, Michele Cereghetti, Aurélie Chevalley
- Cours de préposé protection respiratoire, 1 jours à Châtillon, Participant : Plt Mathieu Chappot
- Cours pour formateur sur engins de sauvetage de travail aérien, 3 jours à Châtillon, Participant : Lt Julien Tinguely
- Cours FSSP sécurité antichute, 2 jours à Posieux, participants : Elodie Perrin, Xavier Thonney, Silvain Andreae

- Cours FSSP phénomènes thermiques, 2 jours à Büren, participants : Thomas Cantin et Henri Maillard
- Cours FSSP secours routier, 2 jours à Interlaken, participants : Patrick Berthoud et Mathieu Chappot

Nominations et promotions

Avec l'accord et sur proposition de l'Etat-major, sont nommés avec effet au 1^{er} janvier 2023 au grade de Caporal / sous-officier : sapeurs Marie Jordery, Antoine Borges, Armand Gander et Joël Rocha.

Les personnes suivantes ont suivi le cours 203 pour devenir Officiers : Cpl Jérôme Ayer, Sébastien Genton et Valter Matado

Démissions

En 2022, ce sont 11 départs qui ont été enregistrées, pour différentes raisons.

Effectif

Le recrutement entre Châtel-St-Denis et Remaufens permet, pour l'année 2023, de tenir plus ou moins les rangs avec 9 nouveaux incorporés.

La mise en place de la nouvelle organisation du système d'alarme a permis d'éviter les doubles incorporations dans les groupes de piquets.

L'effectif se porte actuellement à 87 sapeurs dont 9 femmes.

Téléthon 2022

Un grand MERCI à l'équipe du Téléthon qui a permis, en 2022, de récolter la somme de CHF 5'100.- !



Tenue d'un stand de présentation du Service du feu lors de la matinée des nouveaux citoyens

2.**FORMATION****Elèves et enseignant-e-s : effectifs des classes 2022-2023**

CLASSES	TITULAIRES	F	G	TOTAL	LIEU
1 ^{er} /2 ^e HarmoS		1H / 2H	1H / 2H	1H + 2H = Total	
	Berset Amélie	5 / 6	5 / 4	10 + 10 = 20	Les Pléiades
	Colliard Stéphanie «dont 1 intégration 1H »	3 / 5	9 / 4	12 + 9 = 21	Lussy
	Tâche S./Gloor V.	3 / 5	9 / 5	12 + 10 = 22	Lussy
	Youmbi L./Gloor V. «dont 1 intégration 1H »	5 / 5	5 / 4	10 + 9 = 19	Les Pléiades
	Khebaouat W./Aubry M:	6 / 5	5 / 6	11 + 11 = 22	Les Pléiades
	Armand Hayet	6 / 6	5 / 4	11 + 10 = 21	Les Pléiades
	Borne Emilie	6 / 5	4 / 5	10 + 10 = 20	Les Pléiades
	Bossel Laurie	6 / 5	4 / 5	10 + 10 = 20	Les Pléiades
	Egger Roxana/ Perreira Lopes Oxana	6 / 4	5 / 6	11 + 10 = 21	Les Pléiades
3 ^e HarmoS	Gadiaga A./Perroud S. « dont 1 intégration »	15	8	23	Le Bourg
	Uldry Aurélie	11	11	22	Le Bourg
	Bongard J./Aeby Chr.	8	15	23	Les Pléiades
	Jallow L./ Philipona V.	11	13	24	Les Pléiades
4 ^e HarmoS	Brülhart Aurélie	11	12	23	Les Pléiades
	Richoz L./Jordan A. « dont 1 intégration »	9	14	23	Les Pléiades
	Büchler D./ Perreira Lopes O.	9	12	21	Le Bourg
	Amey L./Bunjaku B. « dont 1 intégration »	11	12	23	Le Bourg
5 ^e HarmoS	Aeby Chr./Tinguely C.	7	11	18	Les Pléiades
	Perroud Adrienne « dont 1 intégration »	10	12	22	Lussy
	Almeida E./ Grangier A. « dont 1 intégration »	9	12	21	Le Bourg
	Guillod A./Tinguely C. « dont 1 intégration »	9	12	21	Lussy
	Braillard Patricia « dont 1 intégration »	12	6	18	Les Pléiades
6 ^e HarmoS	Pittet E./Allien I. « dont 1 intégration »	13	9	22	Le Bourg
	Zahn N./Bourquenoud M.	11	9	20	Le Bourg
	Henzelin Claire « dont 1 intégration »	14	9	23	Les Pléiades
	Mottier Thibault « dont 1 intégration »	10	14	24	Les Pléiades
7 ^e HarmoS	Morand François	8	11	19	Lussy
	Seydoux Raphaël	9	10	19	Lussy
	Avella C./Gremaud S.	6	13	19	Le Bourg
	Fragnière L./Schwarz F. « dont 1 intégration »	6	14	20	Le Bourg
8 ^e HarmoS	Décrind Charles	10	10	20	Lussy
	Emonet G./Schwarz F.	10	7	17	Le Bourg
	Genoud Nicolas « dont 1 intégration »	8	12	20	Le Bourg
	Rieder L./Gremaud S.	8	10	18	Lussy

Répartition

Pour l'année scolaire 2022/2023, le cercle scolaire de Châtel-St-Denis compte 9 classes mixtes 1H/2H (enfantine), dont 7 dans le bâtiment scolaire Electre, aux Pléiades, et 2 au Lussy. A la rentrée scolaire, ces classes comprenaient 186 élèves au total, à savoir 97 en 1H (dont 2 en concept « intégration* ») et 89 en 2H.

Les degrés de 3H à 8H sont répartis en 25 classes (4 x 3H, 4 x 4H, 5 x 5H, 4 x 6H, 4 x 7H, 4 x 8H), pour un total de 523 élèves à la rentrée scolaire 2022/2023, dont 12 en concept « intégration* ». Elles sont situées dans les bâtiments scolaires du Bourg, du Lussy et Celeno, aux Pléiades.

** Un élève en « intégration » bénéficie d'une mesure d'aide renforcée et compte pour 3 élèves dans les effectifs. Les critères d'analyse pour l'attribution de cette prestation dépendent du Service de l'enseignement spécialisé et découlent d'un bilan psychologique ou psychopédiatrique. C'est une mesure d'aide renforcée de pédagogie spécialisée accordée à un élève intégré en classe ordinaire. Cette mesure est décidée et réévaluée régulièrement par une cellule cantonale d'évaluation.*

Les 34 classes sont confiées à 48 enseignant-e-s, dont 42 femmes et 6 hommes. Quatre enseignantes se répartissent les cours d'activités créatrices.

Mesures d'aides ordinaires et renforcées, appuis et cours de français pour les élèves de langue étrangère

Mmes Valérie Bürki, Christelle Moret, Tiphaine Seydoux, Samantha Mayagal, Nadège Buchs, Maéva Lemaire et M. Christophe Colliard fonctionnent comme enseignant-e-s spécialisé-e-s dispensant des mesures d'aide ordinaire ou des mesures d'aides renforcées. Ces enseignant-e-s ont suivi une formation spécialisée afin de mieux aider les élèves qui rencontrent des difficultés dans leur apprentissage. L'enseignant-e spécialisé-e travaille avec un ou plusieurs enfants, soit dans la classe, soit à l'extérieur.

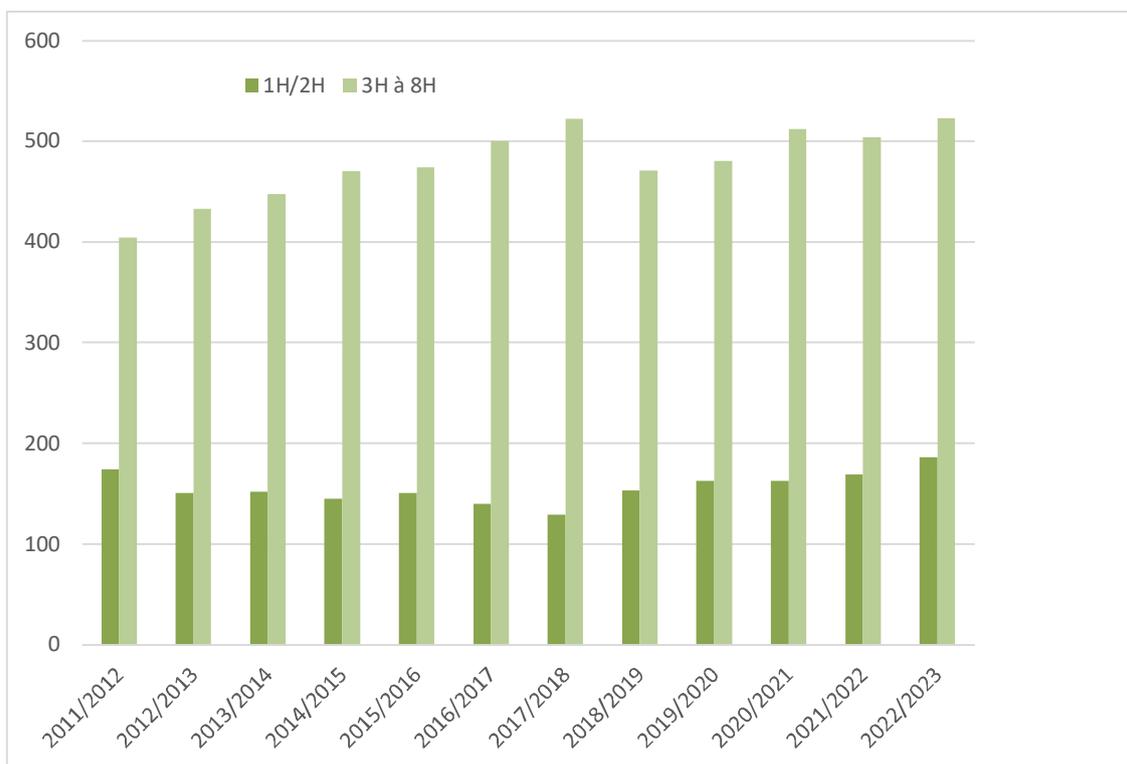
Mme Francine Dévaud, Directrice d'établissement, organise les cours d'appui et de langue, lesquels sont donnés dans le cadre de l'horaire scolaire. Pour l'année scolaire 2022-2023, 42 unités (1 unité = 50 minutes) hebdomadaires ont été attribuées à notre cercle scolaire et sont prises en charge par le Canton.

Elles sont réparties comme suit :

- 10 unités d'appui pour des élèves ayant des difficultés en français ou en mathématiques (mais pas suffisamment pour être suivis par un-e enseignant-e spécialisé-e) ou pour des appuis-classes. Ces cours sont dispensés par Mmes Fabienne Huwiler et Anne Genoud ainsi que M. Laurent Dorthe.
- 32 unités de cours FLS (Français Langue Seconde pour les élèves de langue étrange), dispensées par Mmes Fabienne Huwiler, Anne Genoud, et Sabine Bourloud.

Evolution des effectifs

Année scolaire	Classes 3H à 8H	Classes 1H/2H	Total
2011/2012	404	174	578
2012/2013	433	151	584
2013/2014	447	152	599
2014/2015	470	145	615
2015/2016	474	151	625
2016/2017	500	140	640
2017/2018	522	129	651
2018/2019	471	153	624
2019/2020	480	163	643
2020/2021	512	163	675
2021/2022	504	169	673
2022/2023	523	186	709



Corps enseignant : départs, arrivées et mutations

M. André Perroud a tiré sa révérence. Après avoir consacré toute sa carrière, soit plus de 40 années d'enseignement consacrées à l'instruction des enfants châtelois, avec une conscience professionnelle et un investissement personnel remarquables, il profite d'une retraite bien méritée.

Le Conseil communal remercie chaleureusement le susnommé de son plein dévouement auprès des élèves qui lui ont été confiés et lui souhaite une heureuse retraite. Sa classe de 8H a été reprise par Mmes Lisa Rieder et Sandra Gremaud. Cette dernière a augmenté son taux d'activité et travaille actuellement dans deux classes.

Mme Mirella Aubry a été engagée pour succéder à Mme Diane Baumgartner, en duo avec Mme Wassila Khebaouat, en classe de 1H/2H. En effet, la DFAC n'a pas renouvelé le contrat de Mme Diane Baumgartner.

Mme Roxana Egger a été engagée pour la 9^{ème} classe enfantine ouverte à la rentrée scolaire 2022-2023. Elle travaille en duo avec Mme Oxana Pereira Lopes. Cette dernière a augmenté son taux d'activité et travaille actuellement dans deux classes.

Activités sportives et culturelles

Les élèves de 2H à 6H ont profité de quatre demi-journées de ski aux Paccots. Les classes de 7H et de 8H sont allées skier deux journées entières, l'une à Rathvel et l'autre aux Paccots. Les déplacements ont été organisés avec les TPF.

Les élèves ont eu la joie d'assister à un spectacle organisé par l'Association Les Cultur@iles, à l'Univers@lle :

- Classes de 3H à 5H : Amélie Mélo, le 1^{er} avril 2022
- Classes de 6H à 8H : Magie par Julien Sonjon, le 4 février 2022

Les classes 1H/2H ont quant à elles vu le spectacle « La perle magique », de la troupe « La Tête de mule », qui s'est produite le 12 avril à la salle de rythmique des Pléiades.

Chaque classe a bénéficié d'une course d'école. Les classes de 4H, 6H et 8H sont parties en camp vert (4H et 6H durant 3 jours, 8H durant 5 jours).

La fin de l'année scolaire 2021/2022 a été marquée par une journée récréative organisée par bâtiment scolaire, le vendredi 8 juillet 2022. La Commune a offert une glace aux enfants à cette occasion.

Une semaine « Pomme-récré » a été organisée à l'automne 2022. Les élèves ont gracieusement reçu une pomme à chaque récréation du matin. Cette action de prévention santé a été prise en charge par la Commune. Le coût s'est élevé à CHF 888.-.

Les enseignant-e-s et élèves des classes de 7H et 8H ont organisé une manifestation de grande envergure sur le site des écoles du Bourg à l'occasion de la Fête d'Halloween, le lundi soir 31 octobre 2022. La manifestation a rencontré un franc succès. Les personnes présentes ont eu le loisir de visiter une maison hantée entièrement décorée par les élèves, de partager une soupe ou le verre de l'amitié, et d'acheter quelques friandises. Les bénéfices de cette soirée servent à financer une partie des camps verts de 8H.



Les élèves de 2H à 8H ont eu droit à deux sorties d'une demi-journée à la patinoire. Les déplacements ont été majoritairement assurés par des parents volontaires. Le Conseil communal les en remercie vivement. Un transport en bus de ligne a été nécessaire pour quelques classes dont les parents ne pouvaient pas se rendre disponibles.

Selon la tradition en place depuis de nombreuses années, durant la semaine précédant les vacances de Noël, tous les élèves sont allés au cinéma Sirius, visionner les films suivants :

Classes 1H/2H : Giuseppe et le fantôme de l'hiver
Classes 3H-6H : Le royaume des étoiles
Classes 7H-8H : Avalonia, l'étrange voyage

Accueil extrascolaire (AES)

Fréquentation par plage-horaire dès la rentrée 2022-2023 :

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Personnel
Matin	7h00-7h55	39	33	4	33	38	1 à 4 collaboratrices
Matinée	7h55-11h35	25	11	Fermé	32	Fermé	1 à 3 collaboratrices
							10 collaboratrices sans compter la responsable (3 le mercredi en comptant la responsable)
Midi	Misets	111	112	33	111	113	
	Lussy	40	43	Fermé	39	39	4 collaboratrices
	Pléiades	24	19	Fermé	18	23	2 collaboratrices
Après-midi	13h25-15h10	25	50	28	29	25	2 à 5 collaboratrices
Soir	15h10-18h00	135	124	28	124	105	10 à 13 collaboratrices (3 le mercredi)

L'AES est ouvert le mercredi depuis la rentrée scolaire 2021-2022. Cette décision a été prise pour faire face à la forte demande d'inscriptions, qui dépassait la capacité d'accueil. Chaque enfant peut être accueilli au maximum 4 jours par semaine. Ainsi l'accueil est « dilué » sur la semaine.

L'Accueil principal a lieu dans l'ancienne école des Misets, à titre provisoire, durant les travaux de rénovation de La Châteloise. Le service du repas de midi est organisé au sous-sol du bâtiment, dans l'ancienne école ménagère. La nourriture est livrée en liaison chaude.

Pour l'année scolaire 2023-2024, pour répondre du mieux possible à la demande croissante, un accueil de midi a pu être organisé pour 24 enfants sur le site de l'école des Pléiades, ceci en plus de l'accueil déjà en place. Les enfants y sont encadrés par 2 accueillantes, dont Mme Alexandra Morel, adjointe de la responsable. Cette situation prendra fin dès l'aménagement de l'AES dans les nouveaux locaux de La Châteloise.

Pour les élèves de l'école du Lussy, un accueil de midi est organisé dans le foyer de la Halle triple. Afin de répondre à la demande croissante, le nombre de places a pu être augmenté de 36 à 48 dès la rentrée scolaire 2023-2024. Les enfants y sont encadrés par 4 collaboratrices, dont une formée en tant qu'intervenante en AES.

Sur le site principal, les enfants sont encadrés par Mme Tamara Moncalvo, responsable de l'AES, et 10 accueillantes.

Pour la création des nouvelles places d'accueil (12 places à midi au Lussy et 24 places à midi aux Pléiades, 24 places le soir aux Misets), la Commune a pu bénéficier du soutien financier du Fonds « Réforme fiscale », à raison d'une aide forfaitaire unique se montant à CHF 60'800.-.

Les élèves de 1H et 2H sont accompagnés entre l'école et l'AES.

En fonction de leurs revenus, les parents bénéficient d'une subvention communale, ainsi que cantonale pour les élèves de 1H et 2H. Le prix du repas est facturé au prix coûtant se montant à CHF 9.-. Il ne fait l'objet d'aucun subventionnement.

Les élèves fréquentant l'AES peuvent s'inscrire à des cours de musique mis en place en partenariat avec l'école Artist Factory. La Commune offre les infrastructures (locaux, instruments) ainsi qu'une subvention sur le prix des cours, en fonction des revenus des parents. Ces cours ont lieu sur le site principal de l'AES, aux Misets.

Après 3 ans de formation en cours d'emploi, Mme Tamara Moncalvo a obtenu avec succès son diplôme d'éducatrice de l'enfance. Le Conseil communal l'en félicite vivement.

Toute l'équipe pédagogique est impliquée dans les réflexions liées à l'aménagement de l'AES dans les nouveaux locaux de La Châteloise. Des séances extraordinaires ont eu lieu dans le

courant de l'automne 2022 et les collaboratrices ont été rémunérées pour ces heures effectuées en dehors de leur horaire de travail habituel auprès des enfants.

Transports scolaires

Différents transports scolaires sont à la disposition des élèves. Les enfants domiciliés aux Paccots empruntent le bus de ligne des TPF, munis d'un abonnement pris en charge par la Commune. Ceux de la Frasse prennent un bus TPF exclusivement réservé aux transports scolaires, lequel a été mis en place sur mandat communal.

45 élèves bénéficient du bus scolaire reliant la Frasse à Châtel-St-Denis. Le coût s'est élevé à CHF 71'324.-.

108 élèves bénéficient d'un abonnement de bus Swisspass valable entre Châtel-St-Denis et Les Paccots. Les abonnements sont pris en charge par la Commune de Châtel-St-Denis. Il est à relever que, depuis le 11 décembre 2021, les enfants de moins de 6 ans voyagent gratuitement. En 2022, le coût des transports scolaires entre Châtel-St-Denis et Les Paccots s'est élevé à CHF 39'799.-.

La Loi scolaire impose à la Commune d'offrir un transport aux élèves de Prayoud, tout comme à ceux de la Frasse et du Nord de la localité, jusqu'à leurs écoles respectives, en raison de la dangerosité du trajet en particulier. La capacité du bus de la Frasse ne permet pas de transporter tous les élèves concernés. De plus, la Commune a le devoir d'assumer le transport des élèves des Paccots. Pour ces deux raisons, une ligne scolaire a été mise en place par les TPF, sur mandat du Conseil communal. Ce bus relie le hameau de Prayoud à l'école du Lussy, via l'école du Bourg et Châtel-Centre (ancienne gare).

Pour optimiser ce transport, les élèves de l'école du Lussy dont les trajets à pied depuis leur domicile sont les plus longs, se sont vu offrir la possibilité de prendre ce bus. Une liste des rues donnant droit à un abonnement permettant de contrôler l'effectif de ce bus est établie chaque année. Ce transport est mis à disposition des élèves domiciliés à Châtel-St-Denis et à Fruence, à bien plaisir. Seul l'émolument d'établissement de l'abonnement est perçu auprès des parents. Le coût de ce transport, à charge de la Commune, s'est monté à CHF 79'766.- pour l'année 2022.

Conformément à la Loi scolaire, la Commune prend en charge les transports scolaires d'élèves placés temporairement en classe relais, localisée à Fribourg. En 2022, un élève s'est trouvé dans cette situation du 15 décembre au 23 décembre. Les transports organisés se sont montés à CHF 3'215.-.

Toutes les informations nécessaires concernant les transports scolaires sont disponibles sur le site internet communal www.chatel-st-denis.ch.

Médecine scolaire

En raison de l'implication du Service du médecin cantonal dans la lutte contre la Covid-19, la mise en œuvre de l'Ordonnance sur la médecine scolaire a pris du retard et la Commune a dû organiser un contrôle médical pour les élèves des classes 8H 2022-2023 et 7H 2022-2023. Les coûts ont été pris en charge par la Commune.

En automne 2022, le Dr Pauline Rodrigues Rocha, de Vevey, a effectué le dépistage scolaire de la vue sur les élèves de 7H et 8H. Le coût s'est élevé à CHF 1446.-.

Le Centre fribourgeois de santé sexuelle est intervenu pour des cours de prévention dans les classes 2021-2022 de 2H, 6H et 8H. Le coût total s'est élevé à CHF 4'560.-.

Contrôle dentaire scolaire

Un contrôle dentaire scolaire est organisé à chaque rentrée scolaire pour tous les élèves.

Les classes se rendent auprès des médecins-dentistes scolaires suivants, selon une répartition équitable :

- Docteur Suzanne Thoma
- Docteur Jean-Christophe Butty
- Docteur Philip Cantin
- Docteurs Sabrina Benyoussef et Oscar Zapata, au Centre dentaire B1 (depuis la rentrée scolaire 2022-2023)

En 2022, le coût total des contrôles dentaires, pris en charge par la Commune, s'est élevé à CHF 15'270.-.

A la suite du contrôle dentaire scolaire, les parents sont avisés des soins qui s'avèrent nécessaires et ont l'obligation de faire soigner leurs enfants.

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif introduit en 2019 par Mme Marion Saudan, diplômée en sport et monitrice J&S qualifiée, rencontre un succès grandissant !

Le sport fac donne la possibilité aux enfants de s'adonner à des pratiques sportives en dehors des heures d'école. Cela leur permet de découvrir de nouveaux sports, s'amuser en bougeant et rencontrer d'autres jeunes de leur âge. Le programme est mené par Mme Marion Saudan, entourée d'une équipe de 3 moniteurs et monitrices.

A l'automne 2022, les cours suivants ont été mis en place, à la salle de gymnastique des Pléiades :

- Football, pour les élèves de 6H à 8H, le lundi, de 15h30 à 17h00
- Sports d'équipe entre nanas, pour les filles de 5H à 8H, le mardi de 15h30 à 17h00
- Football, pour les élèves de 3H à 5H, le mercredi de 11h45 à 13h15
- Sports d'équipe, pour les élèves de 3H à 5H, le mercredi de 13h30 à 15h00
- *Polysport, pour les élèves de 6H à 8H, le vendredi de 11h45 à 13h15
- Jeux et sports tendance, pour les élèves de 6H à 8H, le vendredi de 15h30 à 16h30

*Ce cours est assuré durant toute l'année scolaire 2022-2023 et fait ainsi office d'alternative à l'Accueil extrascolaire pour la période de midi. Les enfants piquent-niquent avant le sport.

Les cours sont gratuits. Les prestations de l'organisatrice et des moniteurs sont subventionnées par le Service du sport et J+S. La Commune prend en charge la différence et met à disposition les infrastructures.

Conseil des parents

Le Conseil des parents s'est réuni les 24 janvier, 11 avril et 14 novembre 2022.

Le Conseil des parents a organisé les évènements suivants :

- Conférence « Les clés du succès sont en vous », le 7 avril, à l'Univers@lle
- Evènement réunissant tous les élèves sur la place « Gare à vous » à l'occasion de la journée internationale « A pied à l'école », le vendredi matin 16 septembre
- Cours de défense Tatout parent-enfant, le mercredi après-midi 9 novembre, à la salle de rythmique de l'école des Pléiades.

Mme Fanny Streit et Cécile Morier, membres, ont démissionné. La première au mois de janvier 2023 et la seconde avec effet au terme de l'année scolaire 2022-2023. Le Conseil communal a

nommé Mme Karin Liaudat et M. Lorenzo Campana pour leur succéder dès le mois de septembre 2023

Adresse électronique du Conseil des parents : conseilparents1618@gmail.com

Liste des membres

Nom et prénom	Rôle	Téléphone
Demierre Marion	Présidente	079 712 12 63
Berthoud Muriel	Vice-Présidente	079 302 44 05
Piton Vanessa	Secrétaire	078 920 45 18
Liaudat Karin	Membre	079 275 19 74
Boucheron Carine	Membre	078 608 90 74
Rieder laure	Membre	079 708 32 42
Campana Lorenzo	Membre	076 323 44 04
Rieder Lisa	Enseignante	079 589 76 15
Gremaud Sandra	Enseignante	076 565 06 02
Tille Nicole	Conseille communale	076 319 12 23
Dévaud Francine	Responsable d'établissement	079 124 63 00
Veri Florence	Cheffe du Service des écoles	021 948 22 09

3. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Association Les Cultur@iles



Composition du comité

Président : Christian Sonney
 Administration-Programmation : Chantal Genoud-Brülhart
 Membres : Nicole Jordil, Regula Binggeli, Philippe Chillier, Benoît Genoud, Magali Castella, Didier Leuenberger, Eloïse Genoud
 Technique : Pierre-Alain Vannaz

Programme de la saison « Printemps 22 »

Date		Nombre de spectateurs
21 janvier 2022	Coming Out avec Aucaigne et Kohler	187
5 février 2022	Julien Sonjon, spectacle de magie + 2 scolaires	223 + 600
12 février 2022	Caroline Vigneaux	261
23 février 2022	AMIS avec Kad Merad	360
19 mars 2022	Beatles factory + 2 scolaires	278 + 700
2 avril 2022	Amélie Mélo + 2 scolaires	178 + 576
30 avril 2022	L'invitation	360
7 mai	Manuela avec Claude-Inga Barbey	360



La Maison des Amériques

La thématique de la migration est bien connue des Fribourgeoises et des Fribourgeois. La Ville de Châtel-St-Denis, tout comme d'autres communes de la Veveyse, n'a pas été épargnée par le phénomène au 19^e siècle. Les nombreux descendants des familles veveysannes Genoud, Braillard, Liaudat et Cardinaux, se trouvant à Nova Friburgo (au Brésil) ou à Baradero (en Argentine), en témoignent.

Depuis 2021, un groupe de travail a planché sur le projet de la Maison des Amériques - un espace culturel en Veveyse, sous l'égide de M. Christophe Mouron, historien et co-président de l'Association Baradero-Fribourg. Il s'agit de créer un musée et un espace culturel, dédié à la culture au sens large, et d'effectuer un travail de mémoire de l'émigration des Veveysans et Veveysannes du 19^e siècle à nos jours, en Amérique du Sud et du Nord.

Le 13 octobre 2022, l'Association de la Maison des Amériques s'est officiellement constituée, à l'Univers@lle. M. François Genoud, Préfet de la Veveyse, a été nommé à la tête d'un comité. Il est composé de :

M. François Genoud	Préfet de la Veveyse
M. Patrice Borcard	Directeur de l'ECAB, historien
M. Gérard Buchs	Syndic, Président de l'ACV
Mme Isabelle Chassot	Conseillère aux Etats, ancienne Directrice de l'Office fédéral de la culture
M. Claude Ecoffey	CO-Président de l'Association Baradero-Fribourg
M. Raphaël Fessler	Président de l'Association Fribourg-Nova Friburgo (AFNF)
M ^e Emmanuelle Kaelin Murith	Notaire
M. Martin Nicoulin	Historien, fondateur des associations AFNF et Baradero
M. Damien Colliard	Ancien Syndic de Châtel-Saint-Denis
M. Pierre-Alain Perroud	Vice-Syndic d'Attalens
M. Serge Rossier	Historien, Directeur du Musée gruérien à Bulle
Mme Nicole Tille	Conseillère communale à Châtel-Saint-Denis
M. Pierre Vial	Historien
M. Laurent Vuichard	Directeur de l'Office du Tourisme de la Veveyse

Le comité a pris connaissance de l'étude de faisabilité, commanditée par le groupe de travail et soutenue par l'ACV, ainsi que de l'importante quantité d'archives à disposition pour élaborer une exposition permanente.

Les prochaines étapes de cet ambitieux projet sont le choix d'un lieu et la réalisation d'un avant-projet par des architectes et des muséographes, soutenu financièrement par les communes de la Veveyse.

Sports

Soutien aux sociétés sportives

Un montant de CHF 30.- par athlète de moins de 18 ans, domicilié à Châtel-St-Denis, a été attribué aux sociétés sportives inscrites à l'union des sociétés locales (USL).

Le montant total distribué est de CHF 6'690.00

De plus, 6 sportifs individuels ont reçu CHF 1'000.- de soutien, chacun.

Remise des mérites sportifs

Après 2 années perturbées par la situation sanitaire de la Covid-19, la Commune de Châtel-St-Denis a remis, simultanément à l'inauguration du Park4@Il, le mérite sportif Châtelois à 5 sportifs et 1 équipe. Il s'agit des sportifs suivants :

- | | |
|---|--|
| ■ Noan Vasta, Motocyclisme | Championnat des coupes de France Promosport catégorie 600 – 3 ^{ème} place |
| ■ Alexis Monney, Ski alpin | Champion du Monde Juniors de descente |
| ■ Steve Marro, Taekwondo | Champion Suisse et 3 ^{ème} au Championnat d'Europe |
| ■ Thomas Kolly, Skicross | Champion Suisse Juniors |
| ■ Angélique et Myriam Roidt, Alpinisme | Gravi tous les 4'000 m de Suisse |
| ■ FC Châtel 1 ^{ère} équipe masculine, Football | Promotion en 2 ^{ème} ligue Inter et vainqueur de la coupe fribourgeoise |



Infrastructures sportives

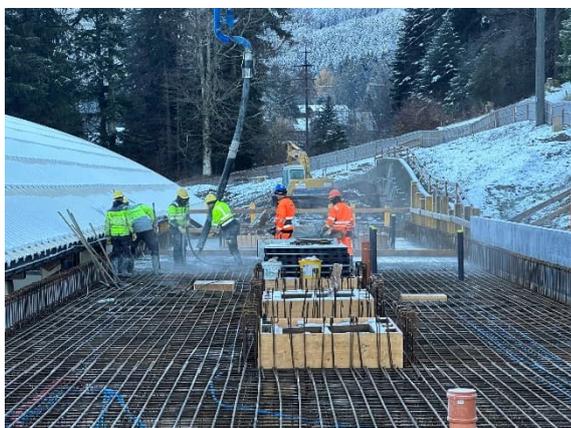
En parallèle, 3 investissements pour les infrastructures sportives communales sont en cours de développement. Il s'agit des projets suivants :

Réfection des vestiaires de la patinoire

Le gros œuvre est réalisé à 60 % (buvette et local maître de glace). Le solde sera réalisé dès la fermeture de la patinoire, le 26 février 2023.

A la reprise de janvier 2023, les travaux du second œuvre démarreront sur la 1^{ère} partie.

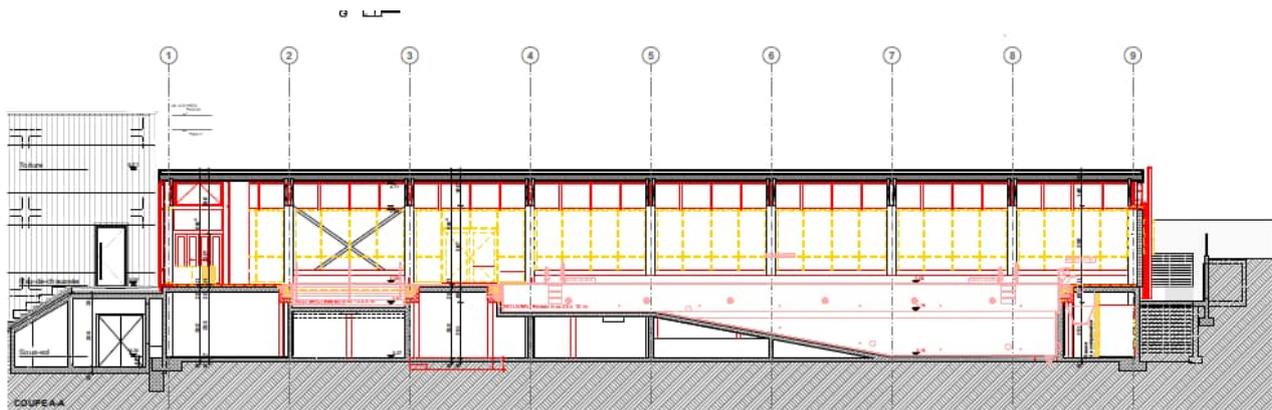
Le planning prévoit la fin des travaux en automne 2023.



Réfection de la piscine communale

Actuellement, le dossier est suspendu dans l'attente d'informations plus précises de la part de l'Association des communes de la Veveyse (ACV) quant à la construction d'une nouvelle piscine sur le site sportif du Lussy.

Le concours d'architecture est prévu début 2023.

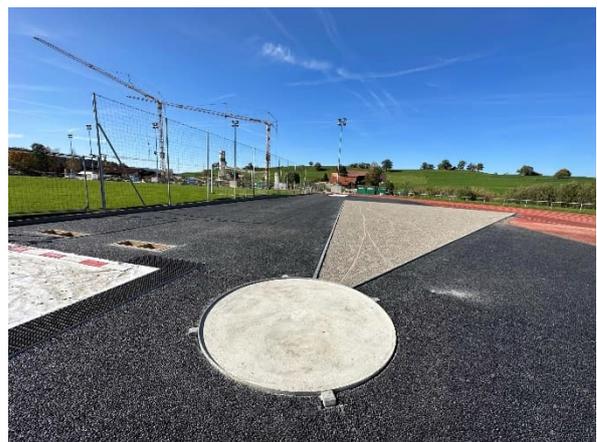


Bâtiment multisports

Les travaux spéciaux ainsi que le bétonnage du radier complet sont terminés.

Les dalles sur les locaux des vestiaires pour la lutte et la boxe ainsi que sur la buvette sont en cours de réalisation.

A ce jour, le planning prévisionnel qui annonce la fin des travaux à fin 2023 est respecté.



Contrôle des champignons

Le Conseil communal a décidé d'offrir à la population la possibilité de faire contrôler sa récolte de champignons. Ainsi, M. Patrik Wullemin, contrôleur de champignons agréé Vapko, a été présent à Châtel-St-Denis, les dimanches de 18h00 à 19h30, de septembre à octobre 2022. M. Wullemin a également été disponible sur appel.

Les statistiques pour l'année 2022 sont les suivantes :

Nombre total de contrôles	53
Nombre de contrôles avec des champignons non comestibles	37
Nombre de contrôles avec des champignons vénéneux	6
Nombre de contrôles avec des champignons mortels	0

	Nombre	Poids
Champignons comestibles	3'286	40'405 g
Champignons non comestibles	665	14'609 g
Champignons vénéneux	66	520 g
Champignons mortels	0	0 g

Dès 2023, M. Wullemin sera présent dès le mois d'août jusqu'à la fin octobre.

5. PREVOYANCE SOCIALE / COHESION SOCIALE

Service social

En 2022, le Service social communal a traité 132 dossiers : 84 concernent une aide financière et 48 une aide personnelle (renseignements, informations et conseils).

Dans le détail, pour l'aide matérielle, il y a eu 23 nouveaux dossiers, 11 réouvertures de dossier et 50 dossiers en cours, tandis que pour l'aide personnelle, on compte 30 nouveaux dossiers, 10 réouvertures de dossiers et 8 dossiers en cours.

Pour rappel, les deux critères retenus par le Service social pour l'ouverture d'un dossier sont soit l'octroi d'une aide financière, soit un entretien personnalisé dans les locaux du service. En conséquence, les personnes ayant profité d'échanges téléphoniques avec notre service ou ayant effectué un bref passage ne sont pas comptabilisées dans les statistiques.

Dossiers d'aide financière

Au total, ce sont 84 dossiers pour lesquels une aide financière a été attribuée durant l'année 2022. Ce chiffre est supérieur à celui de l'année 2021. Ces aides concernent aussi bien une avance ponctuelle et unique qu'une assistance régulière totale ou un complément de budget d'aide sociale. Ces 84 dossiers représentent 128 personnes. Sachant que la population communale dite légale au 31.12.2022 est de 8'192 habitants, la proportion de bénéficiaires de l'aide matérielle représente le 1,56 % de la population châteloise.

Les catégories retenues, énumérées ci-après dans le tableau, pour l'analyse des dossiers suivis au Service social communal correspondent à celles utilisées pour la facturation trimestrielle au Service de l'Action sociale du canton de Fribourg.

A titre indicatif, nous avons comparé l'évolution des causes d'aide sociale depuis 2017. Nous présentons les chiffres suivants :

Causes d'indigence	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Avance sur chômage (<i>cause 01</i>)	5	7	4	6	6	6
Famille monoparentale - couple divisé (<i>cause 02</i>)	9	11	9	10	4	5
Maladie – accident – hospitalisation (<i>cause 03</i>)	4	1	6	4	5	5
Aide à l'enfance (<i>cause 04</i>)	-	-	-	-	-	-
Placement (<i>cause 08</i>)	1	-	-	-	-	1
Détention – probation (<i>cause 05</i>)	1	-	-	-	1	1
Avance AVS/AI/PC/APG (<i>cause 06</i>)	13	20	21	20	12	14
Revenu insuffisant (<i>cause 07</i>)	38	30	30	26	39	46
Alcoolisme – toxicomanie (<i>cause 09</i>)	1	1	2	2	1	-
Fin de droit chômage (<i>cause 17</i>)	10	12	12	13	8	6
TOTAL	82	82	84	81	76	84

Au vu du tableau ci-contre, nous relevons, cette année, une augmentation pour la cause 07. Les autres causes restent assez stables.

A cela, nous ajoutons que 16 dossiers ont été traités uniquement dans le cadre du contentieux (remboursement de la dette sociale).

Durant cette année 2022, le Service social a également organisé la mise en place de mesures d'insertion sociale (MIS) pour 5 bénéficiaires, cela auprès de tiers organisateurs divers tels que Coup d'Pouce, Intégration Pour Tous et au RSSV.

A titre informatif, 52 dossiers concernent des aides octroyées à des Confédérés et 32 dossiers concernent des personnes de nationalités étrangères diverses.

A noter également que pour cette année 2022, la Commission sociale s'est réunie à raison de 12 séances.

Dossiers d'aide personnelle

Dans ce secteur, nous constatons une diminution pour l'année 2022 où nous comptons 48 dossiers, soit 9 de moins qu'en 2021.

Pour mémoire, l'aide personnelle comprend notamment l'écoute, l'information et le conseil. Concrètement, le Service social offre différentes prestations à la collectivité publique comme une assistance pour la rédaction de lettres, la lecture du courrier pour des personnes ayant d'importantes difficultés avec la langue française ou encore des personnes âgées. Le Service social est aussi régulièrement sollicité afin d'aider à compléter des formulaires administratifs souvent compliqués ou spécifiques (demandes de rentes ou de réadaptation AI) ou encore afin d'orienter les citoyens vers des services spécialisés.

Globalement, le Service soutient un bon nombre de personnes dans des démarches de demandes de dons auprès de fondations privées ou de bourses lorsque la loi d'aide sociale ne peut pas être appliquée. Cette année encore, le Service social a été souvent sollicité pour des situations de crise telles que conflit familial, séparation, divorce ou jeune en rupture.

Dossiers d'assistance administrative (SPOMI & SAINEC)

Dans le cadre de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) et de la loi sur la nationalité suisse (LN), le Service de la Population et des Migrants (SPOMI) et le Service des Affaires Institutionnelles des Naturalisations et de l'Etat Civil (SAINEC) demandent une attestation d'aide ou de non-aide au service social de la commune de résidence des personnes qui sollicitent le renouvellement des permis de séjours de type B ou C, ou en cas de demande de naturalisation.

Pour cette année 2022, le Service social a délivré un total de 127 attestations. Pour rappel, les Services Sociaux Régionaux (SSR) sont tenus de communiquer ces données.

Etat des comptes du Service social communal au 31.12.2022

A cette date, nous pouvons relever que le compte bancaire du Service social communal présentait un actif de CHF 97'997.-. Nous précisons que sur ce montant, une somme de CHF 5'635.35 représente le solde de dons que diverses fondations ou sociétés privées ont octroyés à notre service.

A noter que cette année 2022, le Service d'entraide a renouvelé son don de CHF 10'000.- (converti en bons cadeaux) en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale. Le Service social s'en est vu confier la distribution. Le Service social, par l'intermédiaire de la Commune, a également reçu un don d'une entreprise régionale pour un montant de CHF 10'000.-. Par conséquent, c'est un

montant de CHF 29'000.- qui reste encore à disposition du Service social sur le compte du Service des finances. Cette somme sera utilisée, comme à l'accoutumée, pour prendre en charge certains frais de nos usagers qui ne peuvent pas être pris en compte par la loi d'aide sociale.

Dans notre caisse, au 31.12.2022, nous avons également des bons d'achats alimentaires pour une valeur de CHF 150.- (pas de mouvement).

Au 31.12.2022, le montant des garanties de loyer encore en vigueur s'élève à CHF 5'832.-. Ce montant a diminué par rapport à 2021.

De plus, nous avons actuellement quelques 7 dossiers en cours de traitement auprès de l'Office AI pour lesquels nous sommes toujours dans l'attente de décisions et de rétroactifs éventuels.

Les comptes de l'exercice 2022 indiquent un total d'aide matérielle de CHF 1'140'010.35. Nous observons donc une légère augmentation du montant d'assistance attribué lors de cette année 2022.

Le montant des remboursements de tiers (AI, LACI, PC, APG, SUVA, allocations familiales et de maternité, subsides de formation, etc.) représente CHF 307'450.75. Ce montant est inférieur à l'année précédente.

Pour 2022, c'est un montant de CHF 832'559.60 qui a été pris en compte dans le cadre de la facturation.

La participation du canton pour 2022 est de CHF 339'416.35. A noter qu'un montant d'actif transitoire de CHF 64'544.90 (4^{ème} trimestre) devrait nous parvenir prochainement.

Quant à notre Commune, elle prend le solde à sa charge, soit un montant de CHF 493'143.25.

Cohésion sociale

Le Secteur de la cohésion sociale a été créé au sein du Service social en 2022. Mme Marie Masset, déléguée à la cohésion sociale, a été engagée en juillet 2022 à 50 %.

Dans le cadre de sa fonction, diverses rencontres ont eu lieu avec des partenaires cantonaux et communaux, notamment les délégués à la cohésion sociale, à l'intégration et aux seniors de plusieurs communes fribourgeoises, le Bureau cantonal de l'intégration des migrant·e·s et de la prévention du racisme (IMR), l'Animation Jeunesse Veveyse (AJV), Pro Senectute, le Gérontopôle Fribourg...

La déléguée à la cohésion sociale a également répondu à différentes demandes d'habitant·e·s de la Commune. Un article sur ce nouveau Secteur est paru dans le journal communal « Vivre ici » du mois de décembre 2022.

Petite enfance

Structures d'accueil extrafamilial de jour

Depuis sa création, le Secteur de la cohésion sociale a traité différentes demandes de parents ne trouvant pas de place pour leur·s enfant·s dans les structures d'accueil extrafamilial avec lesquelles la Commune possède une convention générale.

Afin d'assurer la prise en charge des familles qui ne trouvent pas de solutions pour leur·s enfant·s dans les structures d'accueil extrafamilial de jour du district et d'uniformiser la grille de subventionnement communal, le Secteur de la cohésion sociale a entrepris des réflexions afin d'élaborer un Règlement de mise à disposition et de subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour. Ce dernier sera soumis au Conseil général en 2023 et entrera en vigueur au moment de son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales du canton.

Dans cette attente, une procédure a été mise en place afin d'accorder une subvention communale aux parents qui doivent placer leur·s enfant·s dans une structure d'accueil en-dehors de la Commune, faute de places dans ces dernières.

En parallèle, des groupes de travail ont été constitués au niveau du district afin de réfléchir aux problématiques de la liste d'attente dans les structures d'accueil extrafamilial de jour et à l'harmonisation des subventions communales.

Subventionnement de l'accueil familial de jour dès la 3H

Les parents de la Commune de Châtel-St-Denis bénéficient de deux solutions de garde pour leurs enfants en âge de scolarité : l'accueil extrascolaire et l'accueil familial de jour de la Veveyse, ce dernier ne bénéficiant pas de subvention communale depuis la 3H. Etant donnée cette situation, certains parents renoncent à placer leur·s enfant·s dans un accueil familial de jour ce qui entraîne une liste d'attente auprès de l'accueil extrascolaire.

Afin de favoriser une répartition plus harmonieuse des enfants entre les deux systèmes et une réduction de la liste d'attente de l'accueil extrascolaire, le Service des écoles et le Secteur de la cohésion sociale ont proposé un subventionnement de l'accueil familial de jour dès la 3H. Ce subventionnement devrait entrer en vigueur lors de la rentrée scolaire 2023-2024.

Education familiale

L'Association pour l'Education familiale accompagne les familles et professionnel·le·s en contact avec des jeunes enfants dans l'éducation. Soutenue par le canton, elle propose à Châtel-St-Denis différentes prestations gratuites pour les parents, à savoir une permanence éducative ainsi que des parents-enfants. Un article dans le journal communal a été rédigé afin de faire connaître ces prestations à la population.

Afin de leur proposer un emplacement plus adapté, le Secteur de la cohésion sociale a mis en contact l'Education familiale avec l'Accueil extrascolaire de Châtel-St-Denis. Dès 2023, les cafés parents-enfants auront ainsi lieu dans leurs locaux.

Jeunesse

Expertise Jeunesse REPER

Dans le cadre du « Plan de soutien jeunesse Fribourg » validé en décembre 2021 par le Conseil d'Etat, la Commune de Châtel-St-Denis a fait appel à l'Association REPER afin qu'elle établisse un état de situation des regroupements des jeunes dans l'espace public grâce à sa méthodologie « Expertise Jeunesse ».

L'état de situation effectué par REPER met en évidence une bonne cohésion entre les jeunes châtelois·es, et cela depuis plusieurs années. Les regroupements de jeunes dans l'espace public ne posent pas de problèmes notables du point de vue de l'ordre public. Quelques points d'attention ont été relevés et seront pris en compte dans les projets futurs de la Commune.

Seniors

Concept Senior+

En début d'année 2022, en coopération avec Pro Senectute, un questionnaire a été envoyé à tous les seniors de Châtel-St-Denis afin de pouvoir identifier leurs besoins, attentes et propositions d'action. Près de la moitié des châtelois·es de plus de 65 ans s'est exprimée au travers de cette étude.

Dans une volonté de continuer à intégrer les seniors dans le développement d'une politique qui les concerne, la Commune de Châtel-St-Denis et Pro Senectute ont collaboré afin d'organiser deux ateliers participatifs : un avec les seniors en octobre 2022 et un avec les partenaires locaux en novembre 2022. Les questions abordées durant ces rencontres ont été définies sur la base des résultats du questionnaire.

Le rapport de Pro Senectute et la détermination des mesures prioritaires seront validés et présentés dans le courant de l'année 2023.

Préparation à la retraite

En juin 2022, sur une initiative de M. Charles Tissot et du Lion's Club de la Veveyse, une séance gratuite et ouverte à tout le district a été proposée afin d'informer les personnes sur les enjeux de la retraite. Divers·es intervenant·e·s se sont succédé afin d'aborder plusieurs thématiques. La Commune de Châtel-St-Denis a offert son soutien pour cette manifestation et a rencontré les initiateurs afin de discuter des éditions futures.

Cours Etre et rester mobile

Depuis plusieurs années, la Commune de Châtel-St-Denis propose un cours à ses seniors pour se déplacer de manière sûre et intelligente. Des spécialistes des transports publics et la Police transmettent des informations et des astuces pour faciliter la mobilité quotidienne.

Faute d'inscriptions suffisantes, le cours de 2022 a dû être annulé, mais il sera à nouveau proposé durant l'automne 2023.

Généralions

Communes sympas

Le Secteur de la cohésion sociale a répondu à une proposition du Conseil général demandant au Conseil communal de mettre en œuvre la mesure du Programme d'intégration cantonal « Communes sympas ».

Ce projet se construit autour de trois objectifs principaux, à savoir favoriser la participation citoyenne, promouvoir l'égalité des chances et améliorer la qualité de vie au niveau local. Il permet à des habitant·e·s avec l'envie et la volonté de s'engager dans un projet participatif de suivre une formation afin d'acquérir des outils pour participer au vivre-ensemble.

Sur proposition du Conseil communal, le Conseil général a accepté le 14 décembre 2022 l'adhésion de la Commune au Programme d'intégration cantonal « Communes sympas ». Ce projet sera mis en place dans le courant de l'année 2023.

Installation de tableaux de communication

Les tableaux de communication, ou tableau de langage assisté, sont des tableaux de pictogramme destinés aux personnes présentant un handicap de la communication comme à leurs partenaires de communication, qui se trouvent parfois en situation de handicap partagé. Ils comportent des icônes représentant des mots spécifiques au contexte dans lesquels ils sont déployés ainsi que du vocabulaire de base utilisable dans l'ensemble des contextes d'interaction.

En collaboration avec l'Office du Tourisme Les Paccots – La Veveyse, le Secteur de la cohésion sociale a proposé d'installer deux tableaux de communication sur le territoire communal, à savoir à la place de jeux du Grand-Clos et à la zone récréative des Paccots. Ils seront mis en place durant l'année 2023.

Commission cohésion sociale

Dans le cadre de sa politique sociale et de sa stratégie Senior+, le Conseil communal a décidé de constituer une Commission de cohésion sociale. Cette Commission est un organe consultatif qui a pour objectif d'éclairer et de soutenir le Conseil communal dans ses prises de décision relatives à la politique sociale et aux projets intergénérationnels. Elle est force de proposition pour le Conseil communal. Elle travaille dans l'optique de fournir à l'ensemble de la population des prestations assurant leur bien-être, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation. La Commission contribue au pilotage des différentes stratégies mises en place par le Conseil communal.

Composée de huit Conseiller·ère·s généraux·ales, du Conseiller communal en charge du dicastère de la cohésion sociale et de la déléguée à la cohésion sociale, cette Commission siègera pour la première fois durant le premier trimestre 2023.

6. TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS

Travaux routiers exécutés en 2022

■ Route de la Bria – Pont des Planches – Réfection et entretien

- Travaux de réfection et entretien suite à l'expertise de 2019 ;
- Démolition et reconstruction de la moitié de l'ouvrage ;
- Introduction d'un tube de gainage de type SYTEC pour le ruisseau ;
- Changement des glissières sur et hors pont ;
- Travaux exécutés par l'entreprise Grisoni-Zaugg SA.



Pose tube de gainage SYTEC



Changement des glissières

■ Route de Vevey – Construction d'un parking de covoiturage

- Construction d'un parking de covoiturage de 37 places ;
- Début des travaux pour le bâtiment du chauffage à distance ;
- En parallèle, pose de conduites pour le futur parking ;
- Travaux exécutés par l'entreprise JPF SA ;
- Suite des travaux : mai 2023 pour les travaux du parking en lui-même.



Futur parking de covoiturage sur le bâtiment CAD

■ Route du Lac Lussy – Construction d'un parking

- Construction d'un parking de 110 places ;
- Décapage de la terre végétale et mise en dépôt ;
- Remblayage et compactage du coffre du parking ;
- Construction d'une fosse à lisier pour les eaux usées du marché ;
- Reprise et modification de la canalisation EC existante ;
- Travaux exécutés par l'entreprise Grisoni-Zaugg SA ;
- Suite des travaux : début 2023 travaux du parking, aménagements pour le marché au bétail.



Remblayage et compactage coffre



Construction fosse à lisier

■ Route du Lac Lussy – Réfection de la route en 2 parties

- Travaux partie 2 : sur un tronçon de 1'470 m1 ;
- Reprise du coffre et de la route ;
- Adaptation des canalisations et des chambres existantes ;
- Pose de la couche de base du revêtement sur toute la partie 2 ;
- Travaux exécutés par l'entreprise JPF SA ;
- Suite des travaux : août 2023 pose de la couche de roulement (finale) sur les parties 1 et 2.



Reprise du coffre de la route



Pose couche de base du revêtement

■ Route des Paccots – Trottoir Les Mayens – Les Paccots

- Pose de l'abribus et finitions de divers aménagements extérieurs ;
- Pose du revêtement définitif de la chaussée à charge du canton ;
- Travaux exécutés par l'entreprise Grisoni-Zaugg SA.



Arrêt et abribus Les Moilles



Route des Paccots

■ Route des Paccots – Aménagements de la traversée des Paccots

- Réaménagement de la chaussée sur un tronçon de 600 m1, entre l'entrée des Paccots et la patinoire ;
- Adaptation du réseau d'eau claire ;
- Pose d'abribus aux arrêts Village et Ermitage ;
- Pose des conduites d'adduction ;
- Pose des conduites de chauffage à distance à charge du Groupe E ;
- Travaux exécutés par l'entreprise JPF SA ;
- Pose du revêtement définitif et fin des travaux en 2023.



Secteur patinoire



Arrêt et abribus Village

■ Route de Montreux – Trottoir de la PPE La Fontaine

- Aménagement d'un nouveau trottoir sur un tronçon de 130 m1 ;
- Travaux exécutés par l'entreprise A. Repond SA.



Entretien général des routes ; crédit cadre (2022-2026)

■ Route de la Coula – Passage pour piétons

- Travaux : pose d'un candélabre au carrefour de la Coula, au début du passage pour piétons, ceci suite aux demandes des usagers et automobilistes à cause de la mauvaise visibilité et du manque de sécurité la nuit.
- Travaux exécutés par l'entreprise Grisoni-Zaugg SA.

■ Route du Lac-Lussy – Passages pour piétons

- Travaux : pose d'un candélabre supplémentaire au début de trois passages pour piétons successifs, ceci pour répondre à la demande du SPC d'appliquer les normes VSS.
- Travaux exécutés par l'entreprise Grisoni-Zaugg SA.

■ Route des Paccots – Sortie passerelle piétonne de Fruence

- Travaux : pose de deux candélabres pour un éclairage public complémentaire à la sortie de la passerelle piétonne de Fruence, ainsi qu'en bord de route, afin de respecter les normes VSS et de répondre à la demande du SPC suite à un accident nocturne impliquant un piéton.
- Travaux exécutés par l'entreprise Grisoni-Zaugg SA.



Rte de la Coula



Rte du Lac Lussy



Rte des Paccots

■ **Route de Montreux – Sortie Ruelle du Pont / Pont des Granges – Passage pour piétons**

- Projet : étude du déplacement du passage pour piétons afin d'éviter sa suppression, ce dernier manquant de visibilité pour ses usagers et automobilistes ;
- Etude effectuée par le bureau TRANSITEC SA ;
- Création de deux îlots de sécurité en mesures d'essai provisoire, pour une année ;
- Travaux exécutés par l'entreprise Grisoni-Zaugg SA.



Marquage passage piétons et îlots

Etudes sur le réseau routier en 2022

Route de la Léchère – Réfection du pont de la Léchère

- Etude de détails attribuée au bureau d'ingénieurs WILLI SA ;
- Projet en cours d'enquête ;
- Travaux prévus courant 2023, selon le retour de l'enquête.

Route du Dally – Construction d'un tronçon de trottoir

- Etude de détails attribuée au bureau d'ingénieurs MGI Ingénieurs SA ;
- Projet en cours d'enquête ;
- Travaux prévus courant 2023, selon le retour de l'enquête.

Route du Dally – Pose d'un revêtement phonoabsorbant

- Etude de détails attribuée au bureau d'ingénieurs MGI Ingénieurs SA ;
- Travaux prévus en octobre 2023.

Route de Palézieux – Réaménagement du secteur de la nouvelle gare

- Etude de détails attribuée au bureau d'ingénieurs V. Baker SA ;
- Projet en cours d'enquête ;
- Travaux prévus courant 2023, selon le retour de l'enquête.

Route de la Coula – Réaménagement du secteur poste – nouvelle gare

- Etude de détails attribuée au bureau d'ingénieurs MGI Ingénieurs SA ;
- Avant-projet en cours ;
- Travaux prévus courant 2024, selon retour enquête.

Expertises faites en 2022

■ Pont des Braseyres – Pont en bois :

- Expertise du pont effectuée par le bureau WILLI SA ;
- Des travaux de nettoyage et d'entretien sont à prévoir pour 2024.

■ Passerelle des Braseyres – Passerelle piétonne :

- Expertise de la passerelle effectuée par le bureau WILLI SA ;
- Des travaux de nettoyage et d'entretien sont à prévoir pour 2024.

Service de la voirie

Le personnel de la voirie représente différentes professions telles que menuisier, charpentier, maçons, mécaniciens, horticulteurs, paysagiste, ferblantier et manœuvres.

Cinq collaborateurs possèdent le permis poids lourd et une personne le permis de machiniste. Treize employés communaux sont au bénéfice du permis de conduite pour chariots élévateurs. Onze employés sont titulaires du permis de nacelle. Les chauffeurs poids lourd sont astreints à des cours obligatoires de perfectionnement chaque année (OACP).

L'année 2022 fut une année intense tant au niveau du travail effectué que de la motivation quotidienne. Voici, par secteur, un aperçu des activités réalisées :

Secteur Manifestations / Tourisme

Objet : décoration du rond-point central à l'occasion de la fête de la Bénichon

Réalisation : Service de la voirie, secteurs Parcs & Jardins, Menuiserie et Atelier mécanique



Objet : fabrication du nouveau couvert du Barlattay en collaboration avec le Service des forêts communales, pour le montage, et M. Lucien Carrel pour le tavillon.

Réalisation : Service de la voirie, secteurs Parcs & Jardins, Menuiserie et Atelier mécanique



Secteur Parcs & Jardins



Objet : décoration du rond-point central à l'occasion du passage du Tour de France cyclistes du dimanche 10 juillet 2022.

Réalisation : Service de la Voirie, secteurs Parcs et Jardins, Menuiserie et Atelier mécanique

Secteur Entretien Ville

Objet : création d'un couvert en bois pour la place Gare à Vous, confectionné avec du bois des forêts communales.

Réalisation : Service de la voirie, secteurs Ville, Maçonnerie et Menuiserie



Secteur Atelier mécanique

Objets : tarière hydraulique pour effectuer tous types de trous jusqu'à un diamètre de 60 cm.

Cet agrégat se monte soit sur une petite pelle de génie civile, du type Hutter, ou soit sur la chargeuse de marque Komatsu. *Photos ci-après*



Objets : nouvelle lame de type « Métal Pless » pour le déneigement en ville avec la chargeuse.

Avantages :

Les lames à neige Métal Pless ont une forme unique qui leur permet de pousser la neige plus loin, en utilisant moins de force motrice. Un harnais universel breveté a été créé, qui est 40 % plus léger que du matériel conventionnel et qui s'adapte à tous les types de tracteurs et camions.

Les oreilles de la lame peuvent se rétractées hydrauliquement.

Adaptations : Service de la voirie, secteur Atelier mécanique



Secteur Déchetterie / Ordures ménagères



En avril 2022, la Saidef a approché le Conseil communal afin de lui proposer que Châtel-St-Denis soit une ville pilote du Canton pour la mise en place du système GastroVert, proposé par la Satom. Cette phase test, financé par la Saidef, a débuté en septembre 2022 et durera une année. Au terme de cette phase pilote, le Conseil communal se déterminera sur le maintien ou non du service GastroVert.

20 conteneurs de collecte GastroVert, appelés Twins, ont été installés sur tout le territoire communal à la fin septembre. Dans le courant du mois de septembre, les habitants et habitantes ont reçu une carte communale leur permettant d'ouvrir les Twins. Les déchets doivent être déposés dans des sacs compostables portant la norme EN13432.

A l'ouverture d'un Twin, lors de la dépose des déchets, des sacs compostables peuvent être retirés gratuitement.

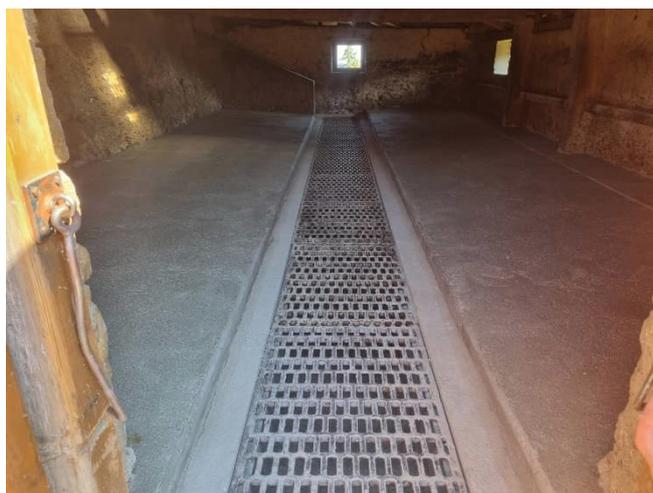
Réalisation : SAIDEF-SATOM-Commune de Châtel-St-Denis, Service de la Voirie secteur Déchetterie - Ordures ménagères

Secteur Maçonnerie

Objet : à la suite de la tournée des montagnes de l'été 2022, il a été décidé de réfectionner l'aria du chalet d'alpage « Le Pralet ».

Un blaireau a complètement démonté le soubassement non fondé de l'aria.

Réalisation : Service de la voirie, secteur Maçonnerie

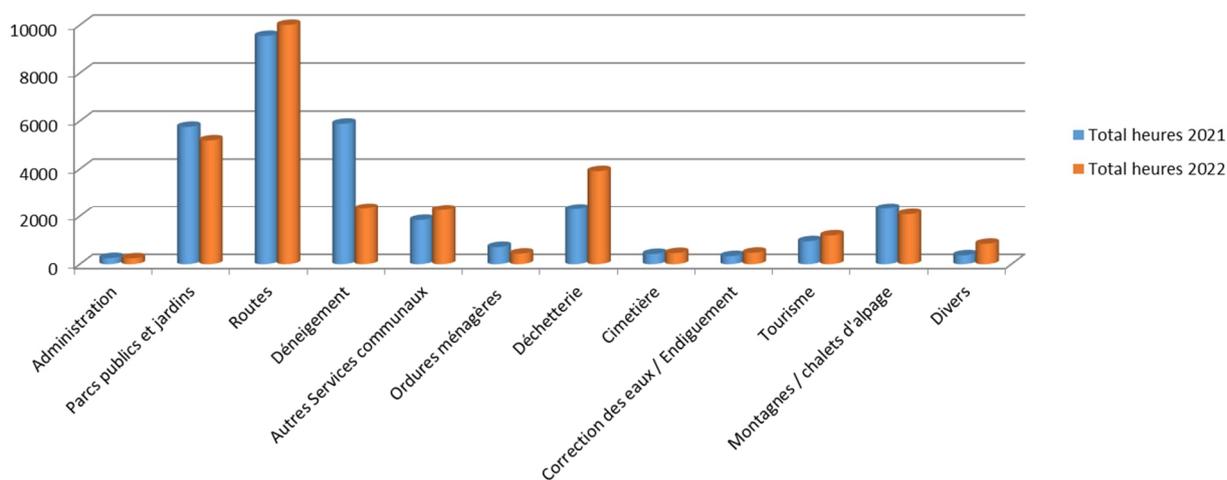


Statistiques 2022

Total des heures effectuées par domaine administratif

Tableau total heures par domaine		
	Total heures 2021	Total heures 2022
Administration	252	240
Parcs publics et jardins	5753	5 190
Routes	9541	10 735
Déneigement	5882	2 323
Autres Services communaux	1838	2 260
Ordures ménagères	712	435
Déchetterie	2296	3 908
Cimetière	422	461
Correction des eaux / Endiguement	333	472
Tourisme	952	1 194
Montagnes / chalets d'alpage	2322	2 083
Divers	367	845
Total	30 670	30 146

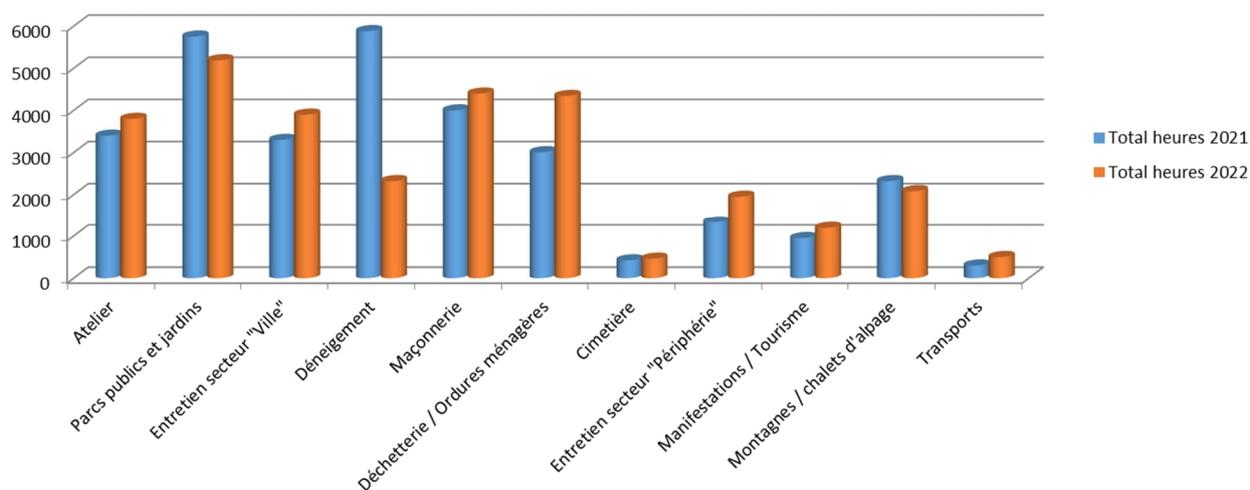
Service de l'Edilité: total heures par domaine 2021/2022



Total des heures effectuées par secteurs

Tableau total heures par secteurs		
	Total heures 2021	Total heures 2022
Atelier	3400	3 800
Parcs publics et jardins	5753	5 190
Entretien secteur "Ville"	3300	3 900
Déneigement	5882	2 323
Maçonnerie	4000	4 400
Déchetterie / Ordures ménagères	3008	4 343
Cimetière	422	461
Entretien secteur "Périphérie"	1333	1 952
Manifestations / Tourisme	950	1 194
Montagnes / chalets d'alpage	2322	2 083
Transports	300	500
Total	30 670	30 146

Service de l'Edilité: total heures par secteurs 2021/2022



7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approvisionnement en eau

Remplacement de conduites sur le réseau en 2022

■ Rte du Lussy	160m	PE Ø 125mm	par	PE Ø 160mm
■ Route des Dailles	200m	FD Ø 150mm	par	PE Ø 200mm
■ Chemain de la Gurla	80m	FD Ø 100mm	par	PE Ø 160mm
■ Route des Paccots	160m	FD Ø 150mm	par	PE Ø 200mm
■ En Fossiau	60m	PE Ø 160mm	par	PE Ø 160mm
■ Parking du Lussy	180m	PE Ø 125mm	par	PE Ø 160mm
Total :		840m		

Nouvelles conduites sur le réseau en 2022

■ La Racca	220 m	PE Ø 200mm
■ Route de Palézieux secteur Gare	95 m	PE Ø 160mm
■ Place de la Gare	120 m	PE Ø 160mm
Total :	435 m	

Réparation de conduites sur le réseau en 2022

- 23.03.22 : secteur Champ Thomas, fuite sur FD Ø 100mm.
- 28.03.22 : secteur route de Vevey, fuite sur FD Ø 150mm.
- 17.04.22 : secteur croisée du Mollard, fuite sur FD Ø 100mm.
- 07.07.22 : secteur les Moilles, fuite sur FD Ø 100mm.
- 13.07.22 : secteur la Bria, fuite sur FD Ø 70mm.
- 30.07.22 : secteur route du Gottau , fuite sur FD Ø 200mm.
- 05.09.22 : secteur route du Moleson, fuite sur vanne de vidange.
- 07.09.22 : secteur route de la Cascade, fuite sur FD Ø 150mm.
- 15.09.22 : secteur route de la Cascade, fuite sur FD Ø 150mm.

Nouvelles hydrantes sur le réseau en 2022

■ Route du Lussy	n° attribué : 206
■ Route de Palézieux	n° attribué : 207
■ Place de la Gare	n° attribué : 208
■ Route du Lussy	n° attribué : 209
■ Route du Lussy	n° attribué : 210
■ Route de Vevey	n° attribué : 211
■ Chemin les Chaux	n° attribué : 212
■ Route de la Cierne	n° attribué : 564
■ Route des Dailles	n° attribué : 566
■ Les Prés du Tennis	n° attribué : 567

Total des hydrantes sur le réseau

■ Châtel :	212
■ Les Paccots :	66
■ La Frasse :	12
Total :	290
■ Révisées en 2022	31
■ Contrôle de fonctionnement en 2022	290
■ Manœuvre de bornes hydrantes sur bras-morts	75

Total des réducteurs de pression sur le réseau

■ Total :	29
■ Révisés en 2022	6
■ Contrôle de fonctionnement	29

Total des purgeurs aérateurs sur le réseau

■ Total :	54
■ Révisés en 2022	8
■ Contrôle de fonctionnement	54

Abonnées en 2022

■ Nouveaux :	35
■ Total :	1746
■ Demandes de raccordement au 31.12.2022	37

Sources

693144 m³, captés aux 5 sources communales, ont été distribués dans les 67 km du réseau.

Alimentation minimum mesurée le 31.07.2022	1254 m ³ /j
Alimentation maximum mesurée le 20.06.2022	2454 m ³ /j

Echange d'eau entre réseaux du SIGE et Châtel-St-Denis

■ De Châtel-St-Denis vers le SIGE :	4698 m ³
■ Du SIGE vers Châtel-St-Denis :	1199 m ³

Echange d'eau entre réseaux de l'AVGG et Châtel-St-Denis

■ De Châtel-St-Denis vers l'AVGG :	123355 m ³
■ De l'AVGG vers Châtel-St-Denis :	2099 m ³

<u>Décompte d'eau facturée en 2022</u>	567814 m ³
--	-----------------------

Analyses sur le réseau

Les 41 échantillons prélevés sur le réseau d'eau potable pour l'autocontrôle ont tous donné des résultats d'analyses physiques et microbiologiques conformes aux normes en vigueur pour une eau potable :

- 16 échantillons sur le réseau
- 16 échantillons sur les sources
- 9 échantillons pour la mise en service de nouvelles conduites

Turbinage de Maudens

■ Volume annuel turbiné à Maudens	820139 m ³
■ Volume annuel by-passé	1359 m ³
■ Heures de fonctionnement de la turbine	8673 h
■ Heures d'arrêts (rejet de la source)	87 h
■ Production annuel	777370 kWh

<u>Consommation électrique annuel du réseau :</u>	67313 kWh
---	-----------

Projet de turbinage rive gauche :

Lors de la traversée des Paccots, 800 mètres de conduite FD 250mm ont été posés.

Investissements en cours pour 2023

■ Chemin de la Léchère	En cours
■ Giratoire des Bains Péralla	En cours
■ Route de la Péralla Dally	En cours
■ La Racca	Terminé
■ Traversée des Paccots	En cours
■ Nouveau réservoir le Scé	En cours
■ Forage des Rosalys	En cours
■ Chemin du Molard	En cours

La Racca : pose de nouvelles conduites pour la centrale de chauffe



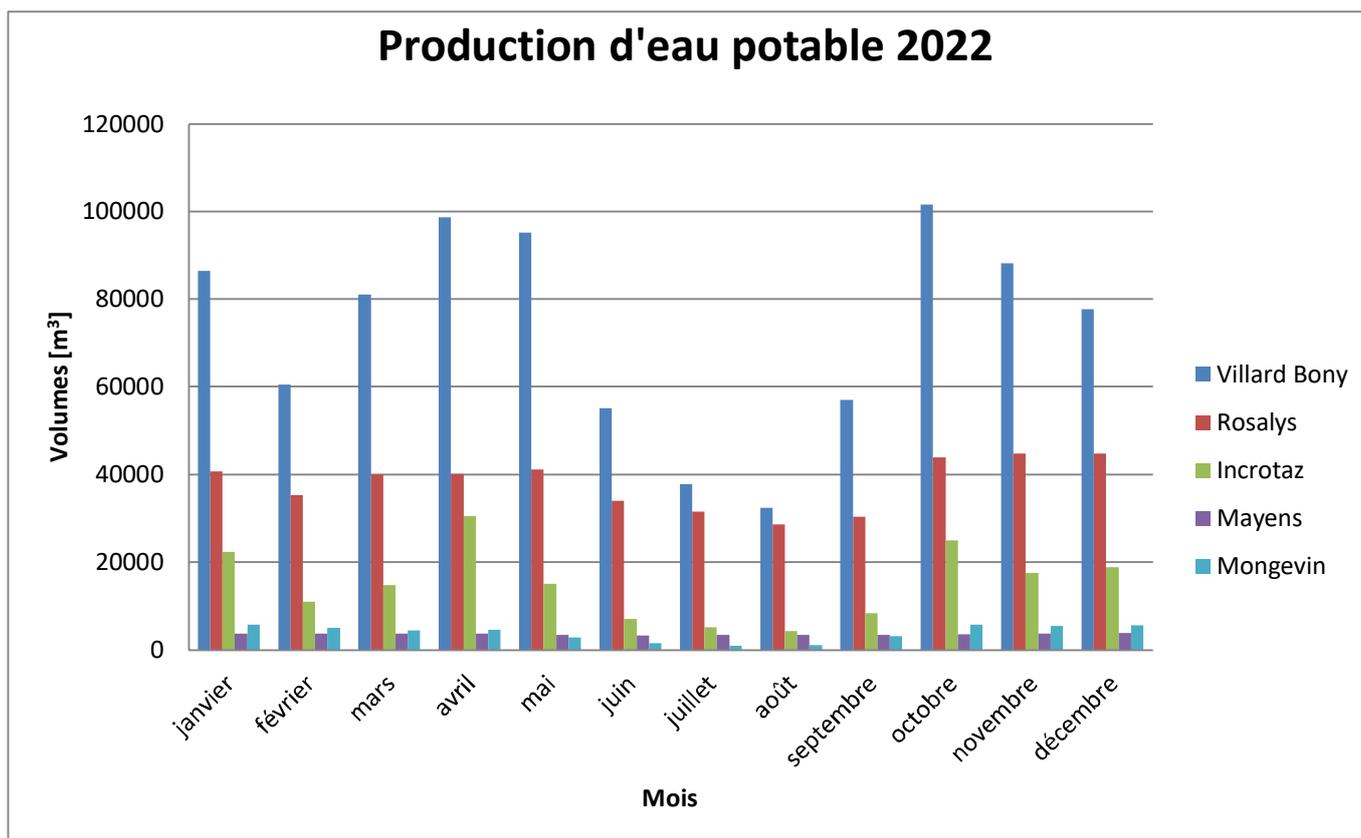
Route du Lac Lussy : remplacement de conduite



Chemin de la Gurla : remplacement de conduite

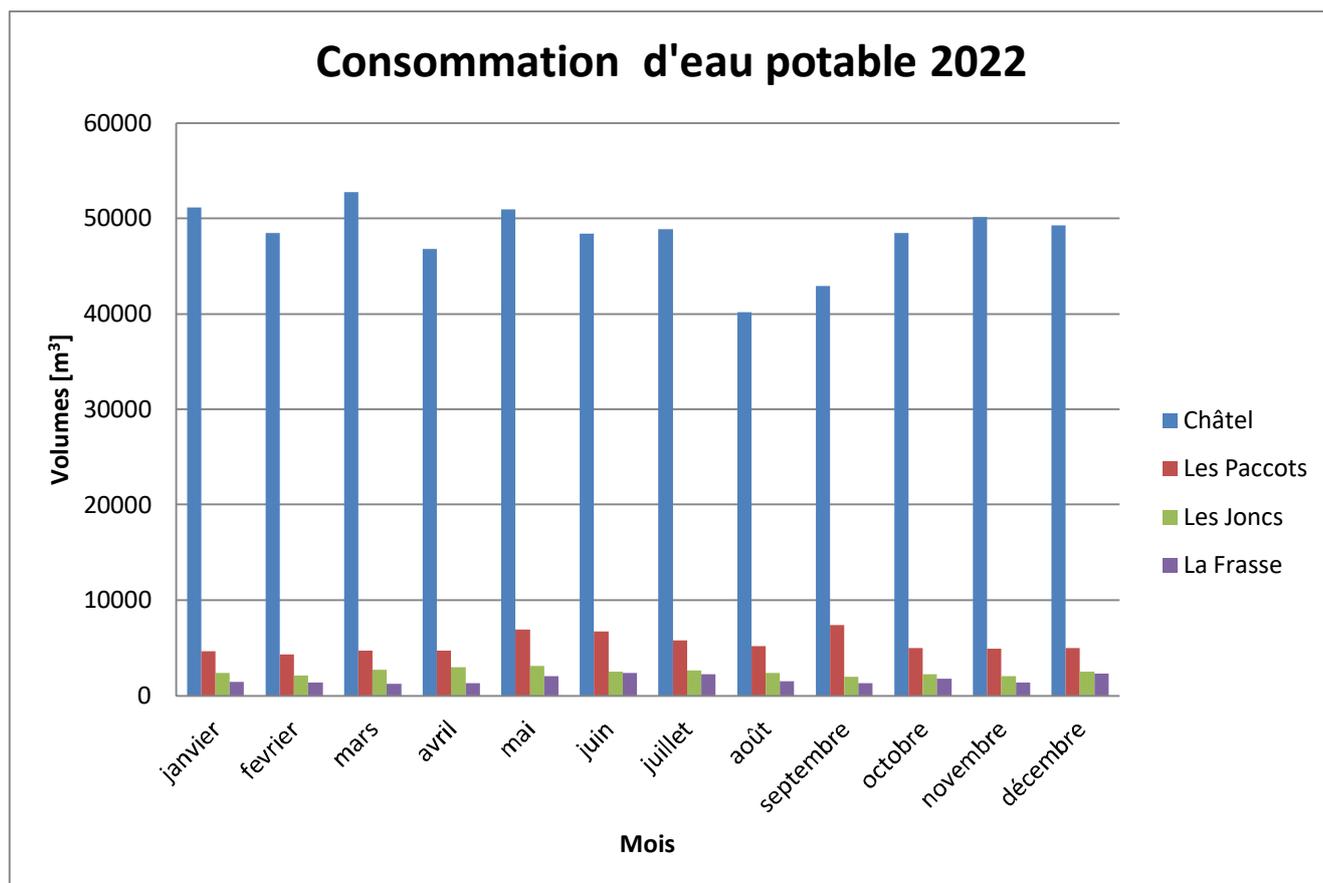


Production annuelle des sources



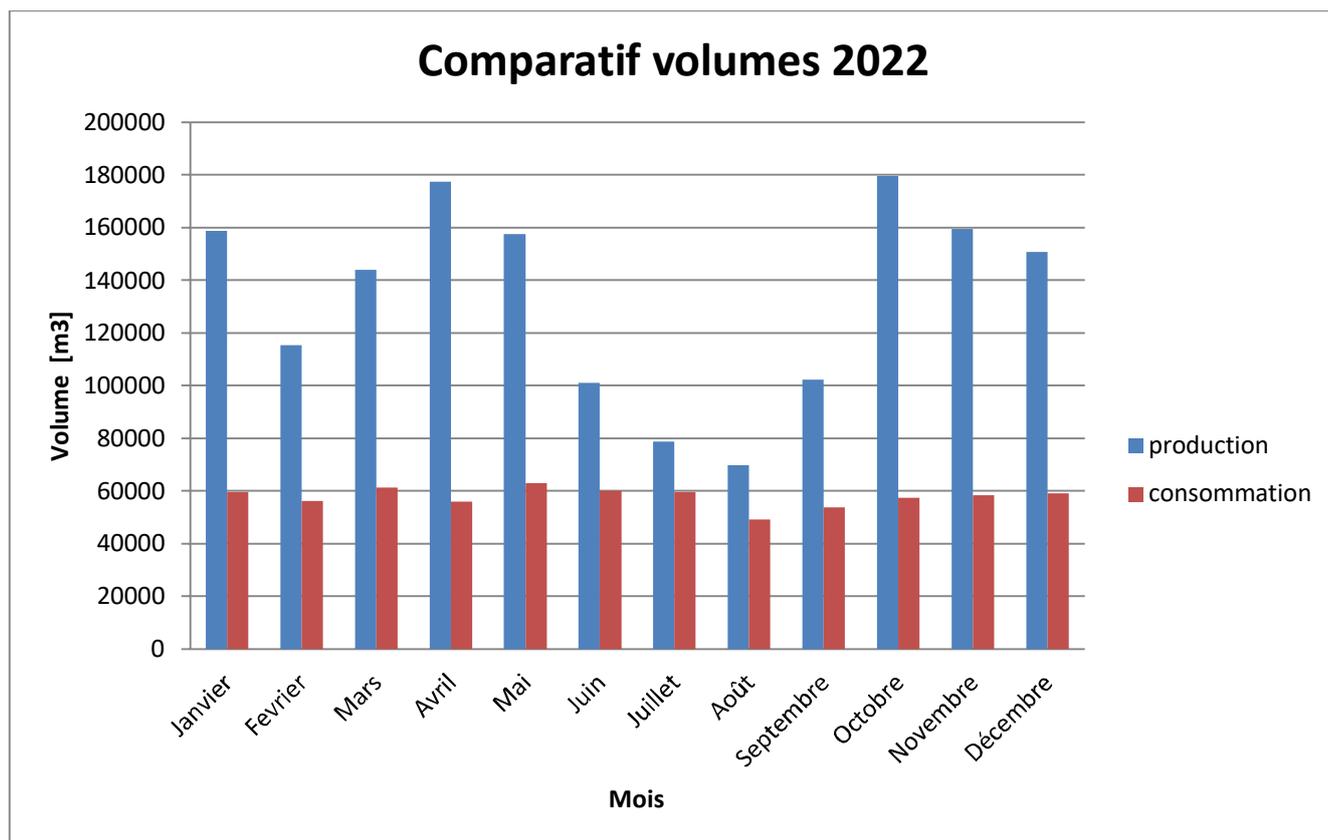
mois	Villard Bony	Rosalys	Incrotaz	Mayens	Mongevin	Total mensuel
janvier	86400	40645	22349	3764	5694	158852
février	60533	35351	10910	3647	4998	115439
mars	81034	39929	14755	3689	4499	143906
avril	98677	40060	30470	3724	4511	177442
mai	95131	41061	15093	3418	2858	157561
juin	55068	34056	7055	3220	1543	100942
juillet	37722	31480	5148	3395	957	78702
août	32361	28576	4254	3378	1110	69679
septembre	56959	30367	8404	3473	3117	102320
octobre	101537	43858	24944	3501	5670	179510
novembre	88144	44710	17543	3679	5453	159529
décembre	77660	44785	18898	3881	5525	150749
Totaux	871226	454878	179823	42769	45935	1594631

Consommation annuelle



Mois	Châtel	Les Paccots	Les Joncs	La Frasse	Total mensuel
janvier	51159	4611	2352	1409	59531
fevrier	48466	4320	2085	1337	56208
mars	52769	4710	2699	1203	61381
avril	46798	4739	3000	1304	55841
mai	50975	6898	3070	2007	62950
juin	48429	6719	2527	2353	60028
juillet	48876	5797	2604	2227	59504
août	40151	5147	2382	1526	49206
septembre	42935	7399	1970	1323	53627
octobre	48438	4959	2221	1787	57405
novembre	50129	4902	2016	1388	58435
décembre	49241	5003	2490	2294	59028
Totaux	578366	65204	29416	20158	693144

Comparatif annuel des volumes produits et consommés



Mois	Total production	Total consommation
Janvier	158852	59531
Fevrier	115439	56208
Mars	143906	61381
Avril	177442	55841
Mai	157561	62950
Juin	100942	60028
Juillet	78702	59504
Août	69679	49206
Septembre	102320	53627
Octobre	179510	57405
Novembre	159529	58435
Décembre	150749	59028
Totaux	1594631	693144

La Frasse : modification de l'accès de la chambre de réduction



Chambre de La Frasse : vue intérieure



Traitement des eaux usées

Construction, étude et entretien de collecteurs communaux

<p>Assainissement Les Moilles</p>	<p>Collecteurs EU-EC Refoulement EU Station de pompage Bassin de rétention</p>	<p>Devis général : 04.03.2011 Crédit d'investissement : CG du 14.04.2011</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépôt d'un référendum : 27.06.2011 ▪ Votation populaire : 23.10.2011, le crédit d'investissement est refusé par le peuple ▪ Adjudication au bureau d'ingénieurs : 18.02.2015 ▪ 2015 : attente décision Tribunal cantonal suite à un recours au PAL ▪ 2016 : le Tribunal cantonal a rejeté le recours. La Commune est en attente d'une décision de la propriétaire ▪ 2017 : la Commune est toujours en attente d'une décision de la propriétaire ▪ 2020 : statu quo. Dernière prolongation du permis de construire accordée jusqu'en 2022 ▪ 2021 : la propriétaire a vendu ses parcelles. Le nouvel acheteur a mis à l'enquête une nouvelle construction. Le projet des collecteurs EU-EC communaux est en cours d'étude ▪ 2022 : Etude terminée. Relevés, contacts avec les différents propriétaires privés et exécution des plans. La mise à l'enquête sera publiée en janvier 2023. Travaux prévus en été 2023.
<p>Champ du Riaux Rétention EC</p>	<p>Bassins de rétention Collecteur EC Dépotoir</p>	<p>Devis général : 19.09.2012 Crédit d'investissement : CG du 13.12.2012</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2013 : étude stoppée, attente PED Montmoirin et carte des dangers plateau ▪ 2016 : reprise étude par bureau d'ingénieurs ▪ 2017 : plusieurs variantes sont étudiées par le bureau d'ingénieurs avec estimation des coûts. Au vu des volumes nécessaires, deux bassins devraient être construits. Une rencontre sera organisée avec le SEn afin d'obtenir une dérogation à la distance au ruisseau ce qui permettrait de réaliser un seul bassin à ciel ouvert ▪ 2018 : dérogation acceptée. Un seul bassin de rétention à ciel ouvert est donc nécessaire. De nouveaux plans ont été dessinés par le bureau d'ingénieurs. Le projet est prêt. Mise à l'enquête début 2019 ▪ 2019 : mise à l'enquête publiée le 29.03.19 En attente de la délivrance du permis de construire ▪ 2020 : demande de permis de construire toujours en cours ▪ 2021 : l'autorisation de construire a été délivrée le 14.09.21. Suite à cela, le Service technique a rencontré le propriétaire de la parcelle concernée par ces travaux afin de régler certains détails. ▪ 2022 : Dossier mis en attente.
<p>Rte des Paccots - Braseyres</p>	<p>Bassins de rétention Collecteur EC Dépotoir</p>	<p>Devis général : 23.09.2013 Crédit d'investissement : CG du 12.12.2013</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à l'enquête publiée le 30.10.2015, dossier en cours de procédure pour l'obtention du permis de construire ▪ 2016 : nouvelle publication pour dérogation distance à la forêt. En attente du permis

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2017 : en attente de la décision de la Commission d'expropriation quant au dézonage d'une partie du terrain située à l'aval de la chapelle Notre Dame des Neiges ▪ 2018 : décision de la Commission d'expropriation le 12.06.18. Recours au TC le 13.07.18 ▪ 2019 : décision du TC le 02.04.19 et recours rejeté. En attente de la délivrance du permis de construire ▪ 2020 : demande de permis de construire toujours en cours ▪ 2021 : l'autorisation de construire a été délivrée le 19.08.21. L'appel d'offres est en cours. Une partie des travaux doit être réalisée en commun avec la traversée des Paccots en cours d'exécution. ▪ 2022 : Exécution des travaux. Finalisation de quelques aménagements au printemps 2023.
Etude PGEE	Adaptation à la révision générale du PAL	<p>Devis général : 23.09.2013 Crédit d'investissement : CG du 12.12.2013</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2016 : étude de détail en cours ▪ 2017 : finalisation des plans ▪ 2018 : plans et rapport terminés ▪ 2019 : le PGEE a été mis à l'enquête du 03.05.19 au 03.06.19 <p>En attente de l'approbation</p>
Fruence Nord	Equipements EU-EC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2017 : étude par bureau d'ingénieurs ▪ Devis général : 26.09.2017 ▪ Crédit d'investissement : CG du 14.12.2017 ▪ 2018 : élaboration des plans par le bureau d'ingénieurs ▪ 2019 : modifications projet. Mise à l'enquête début 2020 ▪ 2020 : mise à l'enquête du 04.10.19 au 18.10.19. Permis de construire délivré le 12.08.2020 ▪ 2021 : dossier mis en attente. Les travaux sont prévus en 2022. ▪ 2022 : Exécution des travaux en attente de l'approbation du PAL.
Hors zone Montmoirin	Assainissement mesure PGEE M 6.10 Collecteur EU	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2019 : étude et élaboration des plans par le bureau d'ingénieurs et devis général ▪ Crédit d'investissement accepté lors du CG du 11.12.19 ▪ 2020 : mise à l'enquête du 17.07.2020 au 31.07.2020. En attente du permis. Travaux prévus en été 2021 ▪ 2021 : les travaux ont été exécutés et sont en cours de finalisation. ▪ 2022 : Travaux terminés.
Hors zone Lussy – Les Marais	Assainissement mesure PGEE Collecteur EU	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2020 : étude préliminaire, élaboration des plans et devis estimatif par le bureau d'ingénieurs. ▪ 2021 : demande préalable déposée au SeCA le 18.11.2021. En attente du retour. ▪ 2022 : Retour de la demande préalable le 26 janvier avec remarques. Un montant est mis au budget de fonctionnement 2023 afin d'adapter les plans suite aux conditions des différents services cantonaux.
La Cierne	Assainissement mesure PGEE 5.4	<p>Crédit d'investissement : CG du 09.12.2020</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2021 : mise à l'enquête du 27.08.2021 au 10.09.2021. En

	Collecteurs EU-EC	attente du permis. <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2022 : L'autorisation du permis de construire a été délivrée le 31 janvier. Les travaux seront exécutés lors du dépôt de la demande du permis de construire des futurs bâtiments sis sur la parcelle 2349.
Hors zone les Rosalys	Assainissement mesure PGEE 6.1 Collecteur EU	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2021 : étude préliminaire, élaboration des plans par le bureau d'ingénieurs et devis général. Ce montant d'étude était inscrit au budget de fonctionnement. ▪ 2022 : Dossier mis en attente. Choix de la variante et mise à l'enquête prévue en 2023.

Bassin de rétention avec dépotoir aux Braseyres



Entretien réseau et STAP en 2022

- STAP des Rochettes : modification du système d'alarme par le SIGE de Vevey
- Curage et inspection vidéo de collecteurs sur 8 km : Montimbert, Route du Dally, Route de Palézieux, secteur Nouvelle gare, Route des Misets, Route du Lac Lussy, Chemin de la Cergne et Chemin de Montmoirin
- Travaux de réfection et remplacements de conduites diverses suite à l'inspection vidéo de 2021
- Collecteurs Ancienne gare/Chemin des Chardonnerets : curage annuel
- Curage et vidanges des grilles
- Changement de couvercles de regard de visite sur les routes par le Service de la voirie
- Entretien aux alentours des stations de pompage par le Service de la voirie
- Entretien par le SIGE, unité Assainissement = 346 heures
- Entretien par le SIGE, unité Maintenance = 154 heures
- Entretien par le SIGE, unité Qualité Sécurité Environnement = 61 heures

Eaux claires parasites

Une campagne pour la détection d'eaux claires parasites dans les eaux usées a été effectuée en 2020. Les premières modifications et adaptations ont été exécutées en 2021. Les travaux se sont poursuivis en 2022.

Taxes et règlement

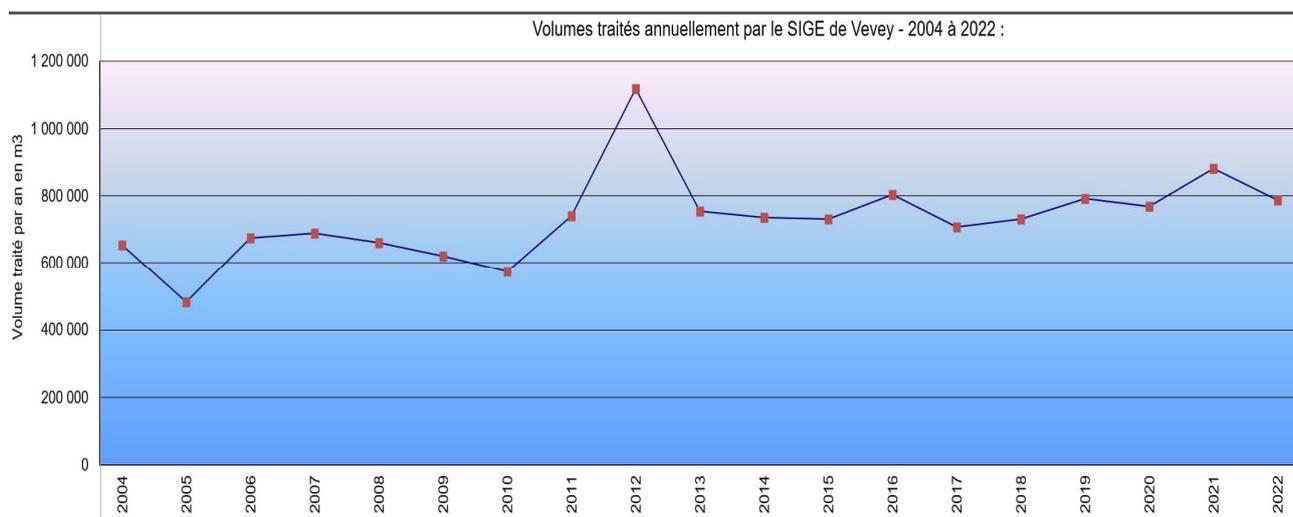
Le règlement communal concernant l'épuration des eaux a été présenté lors du Conseil général du 18 mai 2022. Ce dernier a été accepté. Il sera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2023.

Nouveaux raccordements privés en 2022

(Selon facturation de la taxe unique de raccordement)

- Bâtiments neufs : 17
- Bâtiments existants : 9

Infographie volumes traités



Gestion des déchets

Les charges et revenus brutes s'élèvent à CHF 803'250.47 en 2022. Le taux de couverture est de 100 % comme aux comptes 2021. Le budget 2022 prévoyait un taux de couverture de 96.09 %.

Le coût net de ce service s'élève à CHF 707'139.32 (charges brutes totales moins les ristournes de CHF 96'111.15, dont la participation de la SAIDEF de CHF 41'908.75) et le coût net par habitant s'élève à CHF 86.32. En 2021, il s'élevait à CHF 87.77.

La rubrique 73 est subdivisée en deux catégories pour l'analyse des coûts. La rubrique 7301 enregistre la gestion des ordures ménagères alors que la rubrique 7302 enregistre la gestion de la déchetterie. Toutefois, le règlement communal est unique et fixe la couverture minimale des charges pour la gestion des déchets à 70 %.

Ordures ménagères

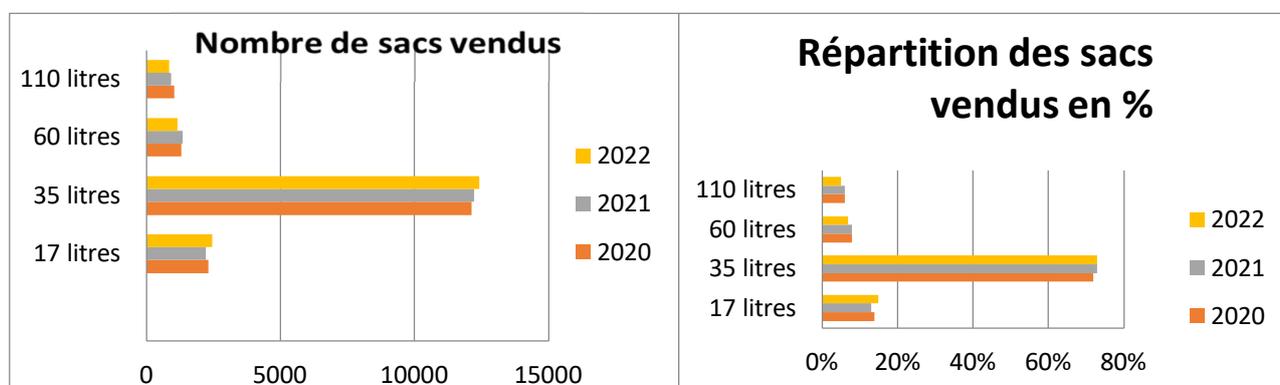
1'067.78 tonnes de déchets urbains, issus des moloks, ont été traités en 2022, soit une légère diminution de 0.99 tonne par rapport à 2021 (1'068.77 traités en 2021 et 1'030.62 en 2020).

Le coût net de ce service s'élève à CHF 235'312.32, y compris la déduction de la participation de la SAIDEF ainsi que diverses facturations, soit un coût net par habitant de CHF 28,72 (CHF 31,23 en 2021) et par tonne de CHF 220.38 (CHF 227,07 en 2021).

Depuis la fin septembre 2022, et pour une phase test d'une année, 20 conteneurs de collecte GastroVert ont été installés sur le territoire communal.

16'916 rouleaux de sacs jaunes ont été vendus en 2022, toutes contenances confondues (16'748 en 2021). 73 % de la population utilise des sacs de 35 litres, taux identique à 2021. Selon les statistiques, les ventes ont diminué pour les rouleaux de sacs de 60 litres (- 192 par rapport à 2021) et de 110 litres (- 60 par rapport à 2021). Nous enregistrons toutefois une augmentation des ventes pour les rouleaux de 17 litres (+ 240 par rapport à 2021) et de 35 litres (+ 180 par rapport à 2021). Il ressort des estimations que chaque habitant utilise en moyenne 2.1 rouleaux de sacs par an. Les revenus pour la taxe au sac s'élèvent à CHF 287'917.92 en 2022, contre CHF 292'581.43 en 2020. Le budget prévoyait CHF 300'000.00 de recettes pour la taxe au sac.

En 2022, la Commune a eu le plaisir d'offrir 1'080 rouleaux de sacs de 35 litres pour 135 enfants. Ces rouleaux ont été distribués à la naissance, ou à l'arrivée d'un enfant de moins de 2 ans. Pour rappel, en 2021, ce sont plus de 888 rouleaux qui ont été distribués pour 111 enfants.



Conformément à la délégation de compétence, le Service de la Police communale a infligé 13 amendes pour des sacs non conformes, pour un montant de total CHF 1'750.-, alors qu'en 2021, 1 seule amende avait été infligée.

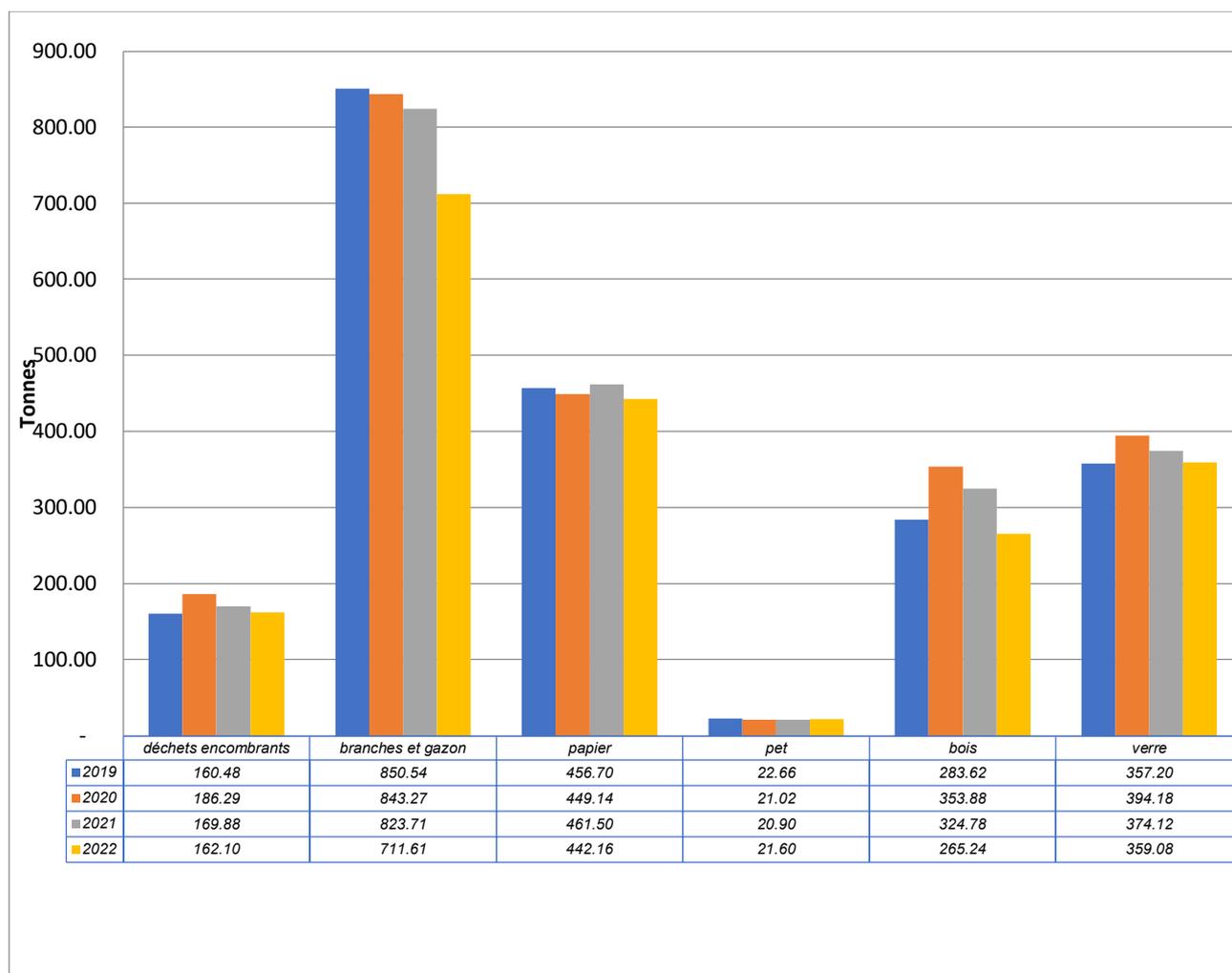
Déchetterie

Le coût net de ce service s'élève à CHF 471'827 (CHF 439'403.61 en 2021), y compris les amortissements et la déduction des ristournes, soit un coût net par habitant de CHF 57,60 (CHF 56,54 en 2021). Ce service gère tous les déchets recyclables. En 2022, le montant des ristournes s'élève à CHF 51'907.20 (CHF 52'339,65 en 2021), alors que le budget prévoyait un montant de CHF 28'070. Les comptes 2022 enregistrent les ristournes pour le papier pour un montant de CHF 17 853.65 alors qu'aucun montant n'a été prévu au budget.

Le volume des déchets traité à la déchetterie a diminué globalement par rapport à l'année 2021, avec les diminutions suivantes : - 7.8 tonnes pour les déchets encombrants, - 112,1 tonnes pour les branches et gazon, - 19,3 tonnes pour le papier, - 59,5 tonnes pour le bois et - 15 tonnes pour le verre. Pour le traitement du PET, il y a une légère augmentation par rapport à 2022 de 0.7 tonne.

Le total des taxes de base facturées s'élève CHF 377'620.30 alors que CHF 361'920.00 ont été budgétisés. Les recettes pour la vente de sacs à la déchetterie se sont élevées à CHF 30'875.20.

Déchetterie – évolution des quantités des déchets traités (principaux)



Endiguements

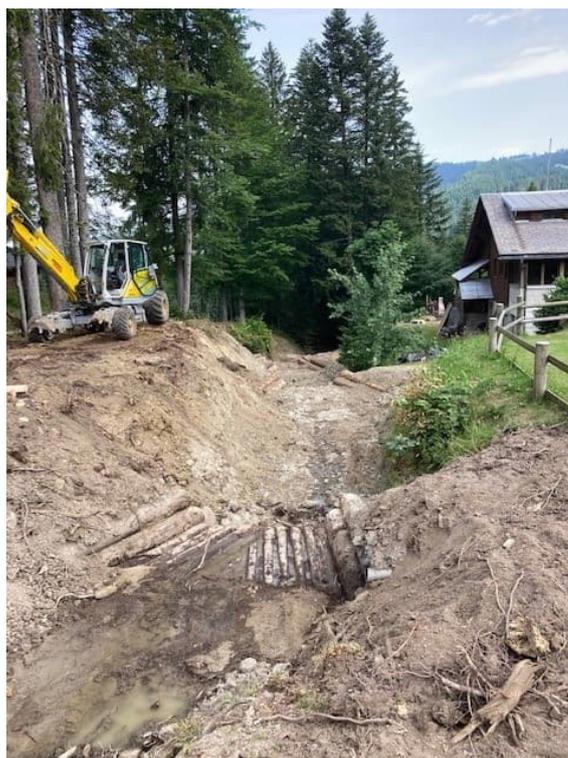
Ruisseau des Rosalys, création de barrages

Situation : ruisseau sans aucune stabilisation avec une érosion fortement marquée.

Les importantes précipitations de ces dernières années ont érodé fortement les rives du ruisseau des Rosalys. Sans intervention, à la prochaine crue, le risque était élevé que le ruisseau s'approche des habitations.

Mesures urgentes : création de dix seuils en bois pour freiner la vitesse de l'eau et reprofilage des berges. Un curage complet a été réalisé.

Réalisation : Service des forêts, Commune de Châtel-St-Denis et entreprise Brodard Services, juin 2022.



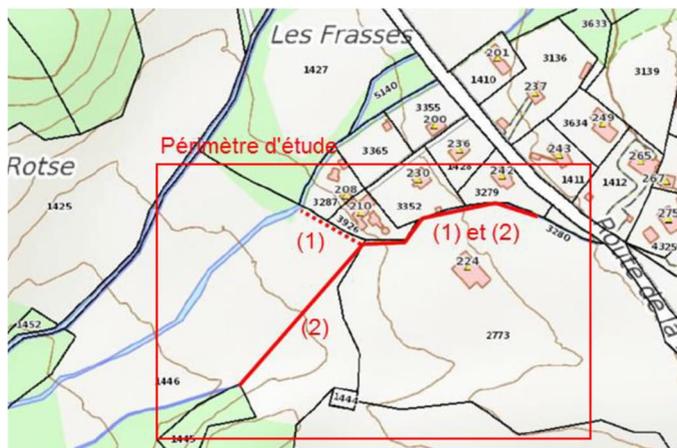
Etude de ruisseau de Montgevin (étude)

Situation : ruisseau de Montgevin, secteur La Frasse, problèmes de débordements.

Description : l'étude débute par une détermination des bassins versants et des débits de crues maximum (analyse du déficit hydrique).

Les objectifs de protection seront ensuite définis afin de trouver un rapport coût/utilité acceptable.

Réalisation : Gruner SA, année 2022.



Fabrication d'un râtelier, secteur Moillertson : réfection

Situation : Tuyau d'évacuation des eaux souvent bouché.

L'eau monte et se déverse sur la route.

Mesures : création d'un râtelier en béton avec pose de quatre fers type « H » pour stopper les matériaux.

Réalisation : Entreprise François Bossel SA, juin 2022



Etude de ruissellement, le Chaussin, concept de protection

Situation : le hameau du Chaussin fait régulièrement l'objet de problèmes liés au ruissellement lors d'évènements pluvieux intenses.

L'eau ruisselle depuis les champs à l'amont du hameau et inonde les routes ainsi que les parcelles privées.

Description : l'étude débute par un état des lieux. Un concept de protection avec plusieurs variantes a été présenté aux riverains. Choix de la variante retenue avec un rapport technique, validation par la Commune et le Canton.

Réalisation : BG Ingénieurs Conseils SA.
Les travaux sont prévus pour 2023.



Aménagement du territoire

La Commission d'aménagement du Conseil général a siégé à 2 reprises en 2022, soit le 25 avril et le 14 novembre pour suivre l'évolution des dossiers relatifs à l'aménagement du territoire.

Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)

Le dossier final concernant les conditions d'approbation du PAL de Châtel-St-Denis a été transmis à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) à la fin août 2020.

Selon une information reçue le 24 octobre 2022, la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) nous informe que le Service de l'environnement (SEN) va revoir son préavis en fonction des nouveaux espaces réservés aux cours d'eau.

Il est difficile à ce jour de connaître le planning d'approbation du PAL.

Révision des plans d'aménagement de détail (PAD)

Le Message n° 16 a été accepté par le Conseil général le 15 décembre 2021, selon le planning suivant :

■ Analyses des PAD	4 mois
■ Information aux propriétaires	1 mois
■ Finalisation des analyses	2 mois (y.c. séance avec le SeCA)
■ Modifications suite à la séance	4 mois
■ Examen préalable	6 mois
■ Adaptation et enquête publique	2 mois

Le bureau Team+, urbaniste de la Commune de Châtel-St-Denis, a déposé une offre selon la procédure de gré à gré pour le montant de CHF 107'603.00 TTC (budget CHF 150'000.-)

Les travaux d'analyses ont débuté au printemps 2022.

Les délais de la suite de la procédure seront fortement influencés par le nombre d'oppositions.

Une 1^{ère} rencontre a eu lieu le 9 novembre 2022 avec la DIME pour intégrer l'analyse des PAD au dossier d'approbation du PAL.

PAD n° 34 - Zone Industrielle Sud

Le Conseil communal a mandaté le bureau Epure Architecture et Urbanisme SA, à Moudon, pour le développement de ce PAD.

Le dossier a été transmis pour examen préalable à la DIME à la fin novembre 2022.

PAD n° 27 - L'Etang

Le 16 mars 2022, la Commune de Châtel-St-Denis a reçu le préavis défavorable du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) pour le PAD « A l'Etang ».

La Commune avait un délai de 30 jours pour décider si elle suspendait la procédure ou si elle poursuivait avec un droit d'être entendu.

Pour rappel, le PAD a fait l'objet de 3 recours.

Le préavis défavorable est issu des éléments suivants :

- Une traversée piétonne doit être réalisée au Sud du projet
- L'indice de construction n'est pas entièrement utilisé
- La rétention doit être étudiée
- Il faut compléter le justificatif concernant la dérogation à la hauteur

Après discussion avec le propriétaire du quartier, il a été décidé de poursuivre la procédure.

La détermination a été transmise le 21 juillet 2022.

PAD n° 22 – Es Crêts

La Commune de Châtel-St-Denis étudie actuellement la procédure à mettre en place pour adapter le PAD Es Crêts afin de pouvoir accueillir une piscine intercommunale sur la future propriété de l'Association des communes de la Veveyse (ACV).

Selon les premières discussions avec le SeCA, la solution la plus simple serait de retirer l'obligation de PAD sur ce secteur. Une séance d'information a été fixée au jeudi 26 janvier 2023 à l'Univers@lle.

L'Association des communes pour le cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) a mandaté le bureau Team+ pour traiter ce secteur.

PAD n° 48 - Sirius

En collaboration avec le Réseau santé et social de la Veveyse (RSSV) et des propriétaires privés, la Commune de Châtel-St-Denis a élaboré un projet qui permet de transformer le site de l'ancien hôpital et d'intégrer le projet communal des LSI. Le PAD Sirius a été publié le 26 février 2021 et a suscité 2 oppositions.

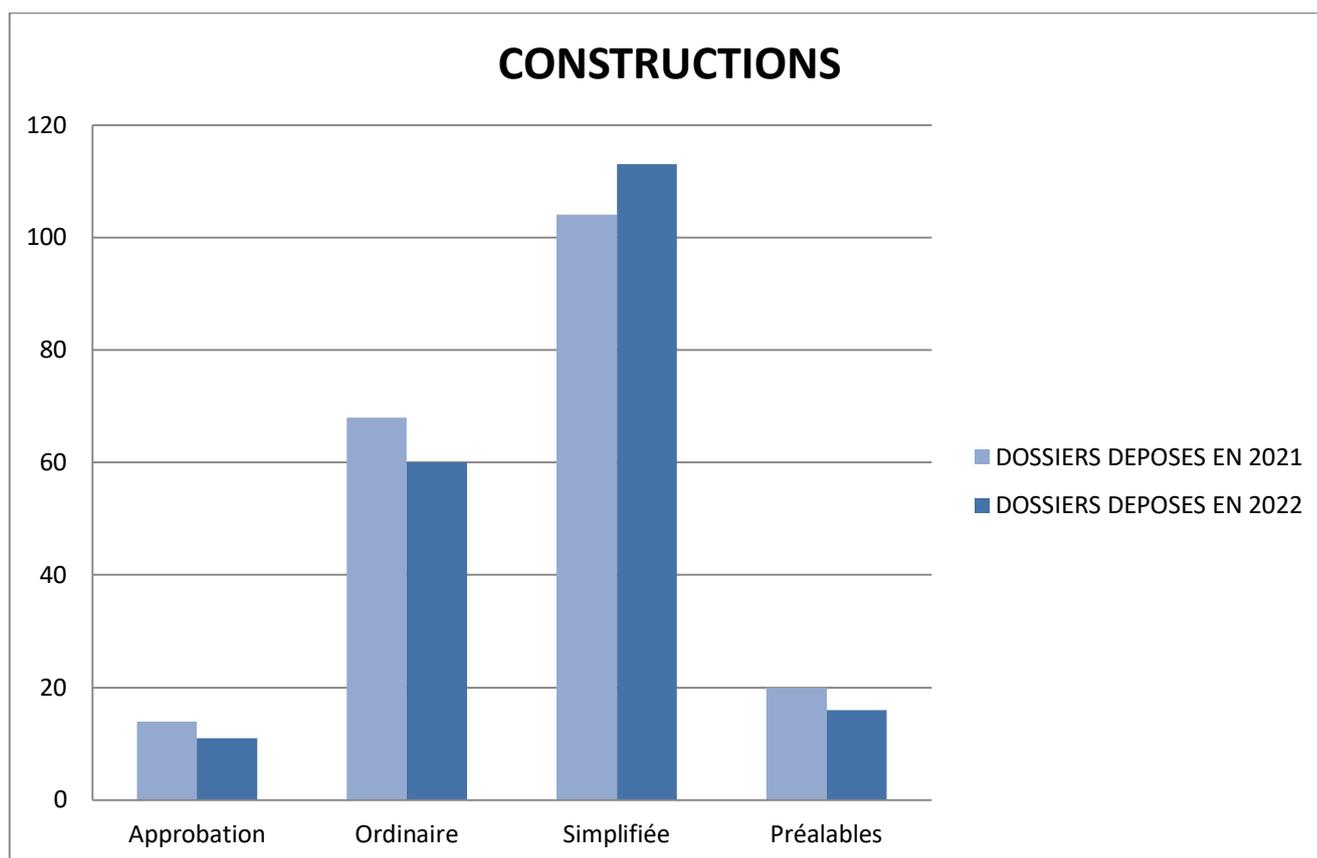
Suite à la séance de conciliation, les oppositions ont été retirées. Nous pouvons espérer une validation dès l'approbation du PAL.

Constructions

Aperçu du nombre de dossiers de construction déposés durant l'année 2022

TYPE D'AFFAIRES	DOSSIERS DEPOSES EN 2021	DOSSIERS DEPOSES EN 2022
Approbation	14	11
Ordinaire	68	60
Simplifiée	104	113
Demandes préalables	20	16
TOTAUX	206	200

Graphique



Forêts communales

Pour l'année 2022, la planification et le volume du travail ont été ciblés sur les principaux travaux suivants :

- Projet de sylviculture PI 2018-2021 : fin des travaux, décompte et rapport final ;
- Projet de sylviculture PI 2022-2025 : élaboration d'un nouveau projet et début des travaux ;
- Exploitation normale et coupe de régénération déficitaire ;
- Exploitation de bois endommagés : chablis ;
- Soins aux jeunes peuplements ;
- Entretien de la desserte et construction de pistes forestières au Devin du Bon Riau ;
- Travaux pour collectivités publiques ;
- Projet de remise en état de la gravière du Radzi ;
- Construction d'un abri au Barlattey ;
- Reboisement au Lussy ;
- Remplacement du véhicule de débardage.

Projet de sylviculture PI 2018-2021 – Châtel-St-Denis 3 (CSD 3)

En raison de la Covid-19, le Service forestier a cessé toute activité durant la période du 18 mars au 24 avril 2020, ceci sur décision du Conseil communal. Pendant cette pandémie, certains collaborateurs ont également interrompu le travail pour des mises en quarantaine. Cette période a généré un retard considérable dans la planification et l'avancement des travaux de ce projet.

La dernière intervention sylvicole liée à ce projet a été réalisée durant les mois de mars et avril 2022, dans le massif du Vieux Châtel, avec le débardage de 254 m³ au câble-grue et 96 m³ au tracteur forestier, soit un volume total de 350 m³.

A la suite de ces ultimes travaux, le projet PI 2018-2021 – CSD 3 a été validé par le Service des forêts de la nature (SFN) sur la base du décompte et du rapport final de toutes les exploitations réalisées pendant ces quatre années.

Le décompte final de ce projet Châtel-St-Denis 3, pour la période 2018-2021, totalise des interventions réalisées sur une surface totale de 102.12 ha soit 39.00 ha en forêt privée (46 propriétaires) et sur 63.12 ha de forêt communale.

Un volume total de 15'475 m³ a été exploité. La majorité des exploitations a été réalisée au câble-grue, soit 12'105 m³ (46 lignes) en raison d'une desserte fine déficiente et d'autres critères défavorables (nature du sol, topographie, obstacles, coûts). L'héliportage de 260 m³ a été nécessaire dans une intervention du massif forestier de la rive gauche de la Veveyse, en amont du pont, en raison de la proximité des constructions. Le débardage au tracteur représente un volume de 2'453 m³. 657 m³ de bois ont été laissés sur les parterres de coupe.

Un volume de 5'650 sv a été martelé en forêt privée et les 46 propriétaires forestiers ont bénéficié d'une redevance de CHF 40'351.75 répartie en fonction du volume exploité par propriétaire, soit en moyenne environ CHF 7.15 / sv.

La répartition des assortiments est représentée par 8'449 m³ (57 %) de bois de service, 4'315 m³ (29 %) de bois énergie et 2'054 m³ (14 %) de bois de feu.

La vente de tous les assortiments commercialisés représente un montant total de CHF 1'040'607.00, soit un prix moyen de CHF 70.20/m³.

- Bois de service : CHF 70.20/m³
- Bois énergie : CHF 45.25/m³
- Bois de feu : CHF 52.75/m³

La réfection de la desserte représente des charges de CHF 35'319.30, les nettoiemnts de coupe et le curage des cours d'eau pour CHF 55'540.85, les transports de bois pour CHF 11'077.00 dans le secteur La Cagne-Les Guedères. Toutes ces prestations représentent un montant total de CHF 101'937.15

Projet de sylviculture PI 2022-2025 / CSD 4

Ce 4^{ème} projet PI (programme d'intervention) se concentre et priorise uniquement l'exécution de travaux dans les forêts dont le rôle de protection est prioritaire contre les dangers naturels suivants : glissement de terrain, lave torrentielle, chute de pierres et avalanche.

Le concept et les directives du projet PI permettent l'exécution de travaux dans différents massifs forestiers de propriétaires publiques et privés.

Dès le début de l'année 2022, 27 propriétaires privés, ainsi que la Paroisse, ont été contactés et informés sur la possibilité d'intégration au projet dans les périmètres choisis et délimités.

24 propriétaires ont répondu positivement à la convention des conditions et des prestations du maître d'œuvre, qui est la Commune de Châtel-St-Denis. et 3 propriétaires ont renoncé à l'exécution de travaux sur leur propriété forestière.

Sur une durée limitée à 4 ans, le programme des interventions sylvicoles en forêt protectrice est planifié sur une superficie de 147.17 ha dans les massifs forestiers suivants : Le Scex, La Bria, Les Mayens, Les Crêtes, La Saira, Mt-Corbetta, Devin des Dailles, Vieux Gîte, Les Pueys, Bon Riau, Gros Chalet, Errouvines et Essert à Monnard.

Par rapport aux différents massifs forestiers concernés par ce projet, le périmètre paroissial représente 9.42 ha (6.4 %) et 25.97 ha (17.7 %) sur les 24 propriétaires privés favorables. Le solde, 111.74 ha (75.9 %) est situé sur la Commune de Châtel-St-Denis, maître d'ouvrage.

Le projet PI 2022-2025 prévoit l'exploitation d'environ 34'575 m³ sur la base d'un subventionnement forfaitaire de CHF 8'949.00/ha établi selon les critères de difficultés (desserte, topographie, obstacles, etc.) de la récolte des bois.

Le subventionnement de la Confédération représente un montant total d'indemnités d'environ CHF 1'317'000.00.

En 2022, réalisation des travaux suivants

- Hiver-Automne : Bon Riau (10.27 ha) : récolte de 1'146 m³ au débusqueur-porteur (les interventions de ce périmètre ne sont pas totalement réalisées, suite pour 2023-2024) ;
- Automne : Les Pueys (5.64 ha) : récolte de 1'050 m³, soit 920 m³ au câble-grue (2 lignes) et 130 m³ au débusqueur-porteur ;
- Automne : La Bria (1.20 ha) : récolte de 241 m³ au débusqueur-porteur sur 4 propriétaires privés (les interventions de ce périmètre seront terminées durant les mois de janvier-février 2023) ;
- Automne : La Saira (3.95 ha) : récolte de 738 m³, soit 634 m³ au câble-grue (3 lignes) et 104 m³.

Exploitation normale et coupe de régénération déficitaire

Durant les mois de janvier et février, une exploitation normale a été réalisée dans le massif forestier de La Rapasse pour un volume total de 735 m³ récolté au débusqueur-porteur, soit 346 m³ de bois de service, 320 m³ de bois énergie et 69 m³ de bois énergie.

Au mois de septembre, et durant deux semaines, une coupe de bois a été mise à disposition dans le massif forestier des Planches et de La Bria, dans le cadre d'un cours interentreprise de bûcheronnage pour les apprentis forestiers-bûcherons. Un volume total de 171 m³ a été récolté au débusqueur-porteur par 4 apprentis encadrés par un moniteur de ForêtSuisse.

Le Canton subventionne les coupes de régénération dans les peuplements de futaie (dès le diamètre dominant de 40 cm). Cette aide financière est basée sur les critères principaux suivants :

- Récolte des arbres dont l'état sanitaire (dépérissement, pourriture) ou la stabilité est précaire (bois de gros diamètre, inclinaison du fût, couronne irrégulière, branches sèches) ;
- Intervention sylvicole dont le but est de favoriser le rajeunissement naturel (apport de lumière et de chaleur au sol) par un nettoyage du parterre de coupe (mise en tas des branches) ;
- Exploitation des forêts non-protectrices avec des conditions d'interventions sylvicoles déficitaires (peuplements résineux ou feuillus avec des bois de faible valeur commerciale en raison de la qualité).

En lien avec ce subventionnement, des exploitations ont été effectuées sur des propriétaires privés dans les massifs forestiers des Planches (0.89 ha) et à La Rapasse (0.55 ha). En raison des conditions météorologiques défavorables et du débardage sur des terrains agricoles, ces coupes de bois n'ont pas été entièrement réalisées et ont été reportées à l'hiver 2023.

Résultat des exploitations et de la commercialisation 2022

Durant cette année forestière 2022, les bois résineux, de bonne qualité, provenant des exploitations ont été sélectionnés en bois de service (charpente, menuiserie, tavillon, etc) pour l'industrie du bois locale et régionale. Les bois feuillus ont été majoritairement sélectionnés en assortiment de bois de feu. Les bois résineux et feuillus, de qualité médiocre, ont été valorisés en bois énergie pour le chauffage à distance (CAD) du Lussy. Sur une exploitation totale de 6'085 m³, un volume de 5'817 m³ a été récolté et un volume de 268 m³ a été laissé sur les différents parterres de coupes. Un volume total de 6'121 m³ a été commercialisé. Les bois invendus représentent un volume de 1'291 m³ (bois de service : 550 m³, bois de feu : 173 m³, bois énergie : 568 m³).

Bois exploités en 2022

- Bois de service : 3'261 m³ / Résineux
- Bois de feu : 554 m³ / Résineux : 90 m³ – Feuillus : 464 m³
- Bois énergie : 2'002 m³ (bois rond) / Résineux : 1'708 m³ – Feuillus : 294 m³
- Bois laissés sur les parterres de coupes : 268 m³

La mise à port de camion des bois au débusqueur-porteur représente un volume de 4'009 m³. En raison des conditions d'exploitation défavorables (topographie et insuffisance de desserte), un volume de 1'808 m³ a été exploité au câble-grue mobile.

Bois commercialisés en 2022

- Bois de service : 3'240 m³ / Résineux (614 m³ de bois endommagés)
- Bois de feu vert : 393 m³ / Résineux : 90 m³ – Feuillus : 303 m³
- Bois de feu sec : 38 m³ / Feuillus (bois de l'année 2020)
- Bois énergie (bois rond) : 2'450 m³ / Résineux : 2'110 m³ – Feuillus : 340 m³

Il y a eu une hausse du prix de vente des bois de service (+ CHF 10.40/m³) en 2022, soit un prix moyen de CHF 100.45/m³ contre CHF 90.05/m³ en 2021. Les prix de vente du bois de feu et du bois énergie sont restés stables et pratiquement identiques à 2021. La demande pour ces assortiments est en forte augmentation et les prix 2023 seront considérablement à la hausse pour le bois de feu.

Exploitation de bois endommagés - Chablis

Les dégâts 2022 aux forêts ont été plus importants que l'année précédente, en raison d'un manque de précipitations et des fortes chaleurs. Les dommages ont été majoritairement causés sur l'épicéa par le bostryche typographe, avec un volume de 1'316 sv depuis le début de l'été, jusqu'en automne. Durant l'hiver et le printemps, un volume de 107 sv a été exploité en raison d'arbres cassés ou renversés par le vent ou la neige.

L'exploitation totale représente un volume de 1'423 sv (644 sv en 2021) soit 1'317 sv dans les massifs communaux et 106 sv sur les propriétaires privés.

Dans les secteurs avec une bonne desserte, les chablis ont été récoltés au tracteur forestier (1'052 m³) et au câble-grue (103 m³). Pour les dégâts disséminés ou pour des bois de faible valeur commerciale, dans des endroits difficiles d'accès, ce sont 268 m³ de bois endommagés qui ont été façonnés et laissés sur les parterres de coupes.

Soins aux jeunes peuplements

Des soins aux jeunes peuplements ont été réalisés dans un périmètre de 0.55 ha, aux Vérollys, et dans une surface Lothar, de 3.02 ha, dans le massif forestier de la Grande Moille.

Entretien de la desserte et construction de pistes forestières au Devin du Bon Riau

A la suite du débardage des bois et des mauvaises conditions météorologiques, un entretien de la desserte s'est avéré nécessaire sur les chantiers d'exploitation de La Rapasse et aux Pueys.

La construction de deux pistes forestières au Devin du Bon Riau permettant l'entretien de 15.25 ha de forêt protectrice, le projet a été validé par le SFN avec un taux de subventionnement de 60 %. Le crédit d'engagement de CHF 190'000.00 a été approuvé par le Conseil général.

La délivrance du permis de construire a pris du retard, mais les travaux ont tout de même débuté au mois d'octobre par l'exploitation des bois situés sur le tracé. Au mois de novembre, nous avons débuté la creuse du terrassement avec la pose d'un géotextile et la mise en place de grave stabilisée au ciment. En raison de la nature du sol (flysch), la pose d'environ 100 m³ de bois avait été planifiée mais finalement, c'est un volume de 296 m³ qui a été nécessaire en raison de l'instabilité du terrain dans plusieurs secteurs.

Malgré un bon avancement, en raison de l'arrivée de la neige et du froid, le chantier a été stoppé et la finalisation des travaux (amélioration du coffre et pose de glissières pour la dérivation des eaux) sera réalisée au printemps 2023.





Travaux pour collectivités publiques

L'équipe forestière a réalisé une grande diversité de travaux pour les collectivités publiques, pour un montant de plus de CHF 102'000.00. Notre équipe forestière a exécuté des prestations de génie forestier pour la construction de barrages en bois (72 m³) dans le cadre du projet d'endiguement du ruisseau des Rosalys et d'un petit caisson en bois (8 m³) dans le secteur de La Pudze.

L'aménagement en bois rond du périmètre de la surface de beach-volley de la place « Gare à Vous » a aussi été réalisé par les « hommes des bois ».

Plusieurs mandats ont également été attribués par des propriétaires privés pour des abattages ou autres prestations, à proximité des habitations.

Projet de remise en état de la gravière du Radzi

La gravière du Radzi a joué un rôle important par la fourniture de matériaux dans la construction et l'entretien de la desserte forestière de notre Commune. Mais depuis plus de dix ans, l'extraction de grave a été stoppée en raison d'une qualité pas assez homogène et à cause de l'impossibilité d'étendre son périmètre.

Un projet de remise en état du site, élaboré par le biologiste Jérôme Gremaud et Géosud, a été validé par les services cantonaux et à la suite de la mise à l'enquête, le permis de construire a été délivré.

Son aménagement a été élaboré en faveur de la biodiversité, par la construction de plusieurs petits étangs, tas de pierres, branchage et bois. Devisées à CHF 41'000.00, toutes les prestations ont été exécutées pour un coût d'environ CHF 20'000.00.



Construction d'un abri au Barlattey

Cette construction n'a pas été prévue dans le cadre du budget 2022, car le projet a été envisagé à la fin de l'année 2021. Le Rotary Club s'est annoncé pour un soutien financier dans la réalisation de cette infrastructure située en bordure du sentier pédestre menant au Col de Lys et à proximité du panneau d'information de la réserve forestière du Barlattey.

Après la procédure de mise à l'enquête, au printemps, le permis de construire a été délivré et les travaux ont commencé durant l'été.

Les Services de la voirie et des forêts ont collaboré à la construction de cet abri ouvert, d'un dimensionnement de 6 m x 4.20 m, soutenu par 6 piliers et avec une couverture en tavillon. Cette nouvelle bâtisse, équipée d'une table, remplace un abri construit au même endroit, mais qui a été démonté en 2018 pour des raisons sécuritaires.

La réalisation de cette magnifique construction a coûté CHF 23'200.00.



Reboisement au Lussy

La construction de la future centrale de chauffe, située à la Route de Vevey, a malheureusement nécessité la suppression d'une haie.

Lors de l'élaboration du projet, un reboisement de compensation a été demandé et a été planifié sur le site du Lussy, à proximité des bâtiments de l'école primaire et de la Halle triple.

Pour fêter ses 10 ans, le Club d'athlétisme « Athletica Veveyse » désirait marquer cet anniversaire par une action bénévole en faveur de la nature. Avec l'encadrement de l'association Treebreathe et du Service forestier, les jeunes du Club d'athlétisme ont effectué ce reboisement par la plantation d'essences indigènes de 5 arbres dominants d'environ 200 cm à 250 cm (3 chênes, 1 alisier blanc, 1 érable champêtre) et de 65 arbustes.

Malgré la fraîcheur de ce samedi 5 novembre, le plaisir de ces jeunes athlètes était au rendez-vous, pour le plus grand plaisir des organisateurs.

Remplacement du véhicule de débardage

Lors de la séance du Conseil général du 10 février 2021, un crédit d'investissement de CHF 520'000.00 a été approuvé pour l'achat d'un nouveau véhicule de débardage, en remplacement du véhicule existant.

Le 15 juin, notre Vice-syndic, M. Thierry Bavaud, et notre Conseiller communal, M. Roland Mesot, les collaborateurs du Service forestier et plus particulièrement notre apprenti de 2^{ème} année Noé, ont eu le plaisir de réceptionner notre splendide nouveau véhicule de débardage dénommé *Noé 170-6R*.

Cette machine démontre une belle polyvalence et, avec sa conception technique, répond à l'attente de notre entreprise pour les travaux de récolte en fonction des divers assortiments, de la grosseur et du poids des bois.

Noé avait effectué 675 heures de travail au 31 décembre, sans causer des gros soucis de jeunesse.

Le même jour, notre Félix s'en est allé après avoir effectué 9'480 heures de travail. Le prix de reprise de ce véhicule a influencé positivement la charge de l'investissement.



Tourisme

General Management

Personnel

- Direction, M. Laurent Vuichard, 100 % ;
- Responsable marketing, Mme Romaine Pillonel, 100 % ;
- Responsable animations et produits touristiques, Mme Charlotte Dumas, 100 % ;
- Collaboratrice accueil et administration, Mme Monique Mouthon, 80 % ;
- Collaboratrice accueil et administration, Mme Clara Stuby, 30 %.

M. Laurent Vuichard a pris ses fonctions le 1^{er} mars 2022.

Mme Clara Stuby a rejoint l'équipe en juillet 2022. Elle mène en parallèle à son 30 % sa dernière année d'études en tourisme à l'Ecole supérieure du tourisme et outdoor à Lausanne. Elle a pleinement contribué aux objectifs du 2^{ème} semestre 2022.

Nouvelle loi fribourgeoise sur le tourisme LT

La nouvelle loi fribourgeoise sur le tourisme est entrée en vigueur au 1 janvier 2022, à l'exception du nouveau régime des taxes de séjour qui, lui, entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Un effort particulier et conséquent a été consenti en 2022 afin de mettre en conformité l'Office du tourisme (OT) avec la nouvelle loi. Plusieurs ateliers au sein d'un CoPil Avenir OT ont été réalisés et ont débouché sur :

- La préparation d'un mandat de prestation entre l'Association des communes de la Veveyse (ACV) et l'organisation touristique régionale (OTR) ;
- La préparation d'un mandat de prestations entre la Commune de Châtel-St-Denis et l'OTR ;
- L'adoption, à l'unanimité, de nouveaux statuts lors d'une assemblée extraordinaire le 4 novembre 2022 au restaurant de l'Avenir à Remaufens ;
- La reconnaissance de l'OTR par la faïtière l'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT).

Finances

Rapidement, après son entrée en service, le Directeur s'est concentré sur le bouclage des comptes 2021 en vue de l'assemblée générale ordinaire fixée au 4 mai 2022 et l'élaboration d'un budget 2022, puisque ce dernier n'existait pas encore.

Le budget 2022 a été préparé en suivant un nouveau plan comptable découlant de celui de l'UFT et permettant de mieux suivre les comptes de marketing, d'exploitation et des taxes de séjour.

Une étude a été lancée pour évaluer la pertinence de sous-traiter la comptabilité. Dans un premier temps, l'OTR s'est approché de l'UFT et a même suivi quelques formations sur un nouveau programme de comptabilité. Finalement, la décision a été reportée à début 2023 afin de permettre à l'ACV de se prononcer.

Fonctions support IT

Le parc informatique (hardware et software) était obsolète et certains appareils n'étaient même plus supportés par une maintenance automatique d'upgrade.

Le contrat de support informatique a été attribué à un nouveau prestataire qui a accompagné le changement du parc informatique.

Les postes de travail du personnel ont été renouvelés avec du matériel récent, notamment le remplacement d'ordinateurs fixes par des portables, offrant une meilleure flexibilité entre les sites de Châtel-St-Denis et des Paccots.

Accueil et Information

Horaires d'ouverture

L'équipe, constituée de 5 personnes, a garanti les ouvertures des sites de Châtel-St-Denis et des Paccots selon le plan suivant :

Châtel-St-Denis

Lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Samedi et dimanche fermé

Les Paccots – haute saison, de décembre à mars et de juin à septembre

Lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Samedi et dimanche de 09h00 à 13h00

Les Paccots – basse saison, d'avril à mai et d'octobre à novembre

Lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Samedi de 09h00 à 13h00
Dimanche fermé

Les ressources en personnel pour 2 sites sont trop limitées lorsque les vacances et compensations de weekends sont prises en compte. L'établissement du budget 2023 permettra de compter avec des ressources supplémentaires en 2023.

Agence postale

Une étude a été entreprise afin d'évaluer la pertinence du mandat d'agence postale au Point Info des Paccots. En décembre 2022, décision a été prise de terminer ce mandat avec la poste en 2023.

Chiffres 2022 à retenir à des fins stratégiques

- **1'264** nuitées hôtelières en Veveyse, soit un niveau similaire à celui de 2020, en retrait de 9 % par rapport à 2021 et 34 % par rapport à 2019, année record et de référence ;
- **26.65 %** d'évolution des nuitées AIRBNB par rapport à 2021, passant de 623 à 789 ;
- **Les Suisses** fréquentent en priorité nos établissements, suivis des Français, Allemands et Espagnols ;
- **51 %** des visiteurs se déplacent dans le canton pour les attraits naturels, 28 % pour la gastronomie ;
- L'intérêt pour **les campings** est grandissant et ce type d'hébergement arrive en 2^{ème} position, derrière les hôtels ;
- **66 %** des visiteurs au niveau cantonal se disent très satisfaits de leur visite, 28 % satisfaits et 6 % sont insatisfaits.

Ces chiffres proviennent de l'UFT et d'une étude de comportement réalisée en 2022 par le cabinet M&BD Consulting.

Expérience visiteur

L'expérience visiteur est au centre des préoccupations de l'OTR. Dans cette optique, les initiatives visant à rendre l'expérience meilleure s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue.

Pour ne citer qu'un exemple, en préparation de l'hiver 22/23, l'OTR a organisé une séance de briefing avec toutes les parties prenantes et une séance de débriefing est agendée en 2023.

Produits touristiques

La fermeture de l'Auberge du Lac des Joncs pour la saison estivale a contraint toute l'équipe à repenser en urgence certains produits passant par l'Auberge. Ainsi, les sentiers gourmands du Petit Gourmand et du Bûcheron ont temporairement ou définitivement disparu de l'offre touristique.

Highlights

Les produits suivants attirent les foules et les retours d'expérience sont positifs. Certains méritent encore quelques améliorations, mais leur avenir est assuré. Il s'agit :

- Des sentiers gourmands Le Panoramique, l'Epicurien et le Cerf qui ont réalisé de magnifiques performances ;
- Les expériences fondue raquette et fondue rando ;
- La pétanque sur glace ;
- La disco sur glace et la roller disco en été (même si en 2022 elles n'ont pas eu lieu en raison des travaux à la patinoire) ;
- Les randos alpaga ;
- Le sentier Rand'eau dont plusieurs passerelles ont été rénovées en 2022.

Lowlights

Les produits ci-dessous n'intéressent que moyennement et leur avenir sera discuté en début 2023. Il s'agit :

- De l'apéro bag, zéro vente en 2022 ;
- Des forfaits rêve gourmand et séjour vtt, peut-être lié au manque d'offre d'hébergements ;
- Du kit e-bike et fondue ;
- Le trail estival (trail du lynx en 2021) n'a pas été organisé en 2022 par manque de ressources.

Événements

Nombreux événements ont remporté un franc succès et ont marqué par leur originalité.

- Le lundi de Carnaval aux Paccots attire toujours les foules ;
- La Chasse aux œufs dans tout le district a été appréciée par toutes les communes participantes ;
- Le Brevet des armaillis sous un magnifique soleil de juin a attiré environ 500 marcheurs. L'arrivée coorganisée avec les clubs services dans le cadre des 60ans de la ligue fribourgeoise contre le cancer était festive ;
- Le marché d'été à Châtel-St-Denis dans sa version nocturne a satisfait quelque 2'000 visiteurs ;
- L'animation sur la place d'Armes pour le passage du Tour de France est restée dans les esprits et pas loin de 8'000 personnes ont fréquenté l'événement sur la journée ;
- Le marché de la Bénichon est un incontournable ;
- Le Père Noël aux Paccots, sous un déluge, a malgré tout ravi une centaine de convives devant le Point Info des Paccots.

Certains événements n'ont pas eu lieu ou ont été victimes de leur succès, tout en engendrant quelques complications organisationnelles.

- Rock the Vuipay a subi la loi d'une météo capricieuse et son annulation était inévitable.
- Le 1^{er} août à Châtel-St-Denis n'a pas pu se faire à cause d'une succession d'incidents, notamment la cantine non disponible, le retrait de la société tenant le bar et la restauration, un manque de ressources et d'anticipation.
- Festi'Rando, à fin août, n'a volontairement pas été organisé. Aucun membre de l'équipe ne l'avait jamais organisé et il n'existait pas de concept détaillé dans les dossiers de l'OTR.

- Halloween au sentier à Tire d'aile au Crêt. Malgré son concept salué par les critiques, le nombre de 800 personnes présentes au lieu des 300 espérées a fortement compliqué le bon déroulement de l'événement. La météo favorable pour un 31 octobre et le manque d'autres célébrations de cette fête dans le canton sont sûrement à l'origine d'un tel engouement.

Promotion

Identité visuelle

Le lancement d'une nouvelle identité visuelle, décidée en CoPil Avenir OT, a reçu de nombreux échos positifs. Le nouveau nom Les Paccots – La Veveyse Tourisme et son nouveau logo plaisent et permettent à de nombreux veveysans de s'identifier.

Le travail de changement de visuel perdurera encore en 2023, voire également en début 2024, simplement pour des questions de budget.

Sponsoring et publicité

Les premiers contacts en vue d'un sponsoring du skieur alpin professionnel Alexis Monney ont été initiés en septembre 2022 et lors de la tournée américaine en novembre déjà, Alexis portait fièrement les couleurs de sa région et marquait ses premiers points de la saison en coupe du monde. La suite de sa saison 22/23 a été couronnée de succès et, par conséquent, Les Paccots – La Veveyse Tourisme était toutes les semaines de la saison d'hiver bien en évidence dans les médias.

Mme Caroline Ulrich a également entamé une première saison en coupe du monde élite avec un tour de cou aux couleurs de la région et ses résultats étaient excellents puisqu'elle termine régulièrement dans le top 10 mondial et parfois déjà sur les podiums.

Campagnes

Comme à son habitude, l'OTR a participé aux campagnes marketing de Suisse Tourisme été international, hiver et France ainsi que celles de Fribourg Région printemps, été et hiver.

Autres actions de promotion

L'OTR a participé au salon international du tourisme et des voyages à Colmar en novembre. La fréquentation sur un weekend férié pour les Français était excellente. L'OTR a pu promouvoir pour la première fois l'ouverture d'un hôtel 4 étoiles aux Paccots et l'intérêt fut marqué.

Un stand a également été tenu par le personnel lors de la Désalpe de Semsales. La fréquentation n'était pas à la hauteur des attentes, mais s'explique par une météo pluvieuse et fraîche, incitant le public à se réchauffer dans les établissements publics plutôt que visiter le marché.

Communication

Site Internet

Les ateliers WEB22, en collaboration avec l'UFT, pour l'optimisation du site Internet ont continué.

Réseaux sociaux

- *Instagram*

La communauté Instagram a augmenté de 530 abonnés pour s'établir à 3'360.

■ Facebook

La communauté Facebook a augmenté de 1117 abonnés pour s'établir à 6882.

Merchandising

La casquette Les Paccots – La Veveyse, identique à celle d'Alexis Monney, est en vente à nos offices. Le design soigné incite les visiteurs à l'acquérir. L'avoir appelé la « casquette Alexis » n'est pas étranger à ce succès.

Un tour de cou identique à celui que porte Caroline Ulrich a également été produits à plus large échelle pour la vente ou la distribution pour tombola. Les 100 d'une première production ont trouvé preneur.

D'autres objets promotionnels ont été pensés et sortiront en 2023.

Conclusion

L'exercice 2022 s'est plutôt bien déroulé, tenant compte de ses enjeux majeurs tels que la transition vers la nouvelle loi fribourgeoise sur le tourisme, le changement de gouvernance que cela implique, de l'équipe opérationnelle dont la moitié n'avait pas encore réalisé d'année complet au sein de l'organisation et de l'arrivée en cours d'exercice de son Directeur.

Il est facile de constater, à la lecture de ce rapport, que le potentiel d'amélioration est bien présent, dans presque tous les secteurs de l'organisation. L'année 2023 s'annonce également chargée avec en complément des activités d'ores et déjà à maturité, la participation engagée de l'OTR au Tour de Romandie et au comptoir de la Veveyse ainsi qu'un projet d'envergure pour la fête nationale le 1^{er} août.

L'équipe est totalement prête et motivée à continuer de développer le tourisme en Veveyse et elle se réjouit des perspectives futures.

Energie

Développement territorial

Plan directeur des Energies

La Commune de Châtel-St-Denis a révisé son plan d'aménagement local (PAL) et prévoit un plan directeur des énergies. Une étude a été réalisée pour étendre ce dernier dans le secteur de la nouvelle gare et de la zone industrielle. Le projet est en cours de validation auprès du Canton.

Standard bâtiment

La Commune de Châtel-St-Denis a opté pour le « standard bâtiment » et en tient compte lors des travaux de construction ou de transformation de bâtiments publics.

Permis de construire

Un formulaire de sensibilisation sur les modes de construction est distribué par la Commune de Châtel-St-Denis avec chaque permis de construire.

PAD

Lors de l'élaboration de chaque plan d'aménagement de détail (PAD), la Commune de Châtel-St-Denis exige qu'une étude énergétique soit réalisée.

Bâtiments, installations communales

Bâtiments communaux

Une étiquette énergie et CO EnerCoach, qui analyse chaque bâtiment d'un point de vue énergétique, a été mise en place sur tous les bâtiments principaux de la Commune.

Tous les compteurs des bâtiments communaux sont relevés une fois par mois et les données sont suivies et analysées dans le programme informatique EnerCoach (efficacité énergétique).

Un programme à long terme a été réalisé concernant les rénovations des bâtiments communaux et du renouvellement des chauffages de ces derniers.

Standard achats responsables

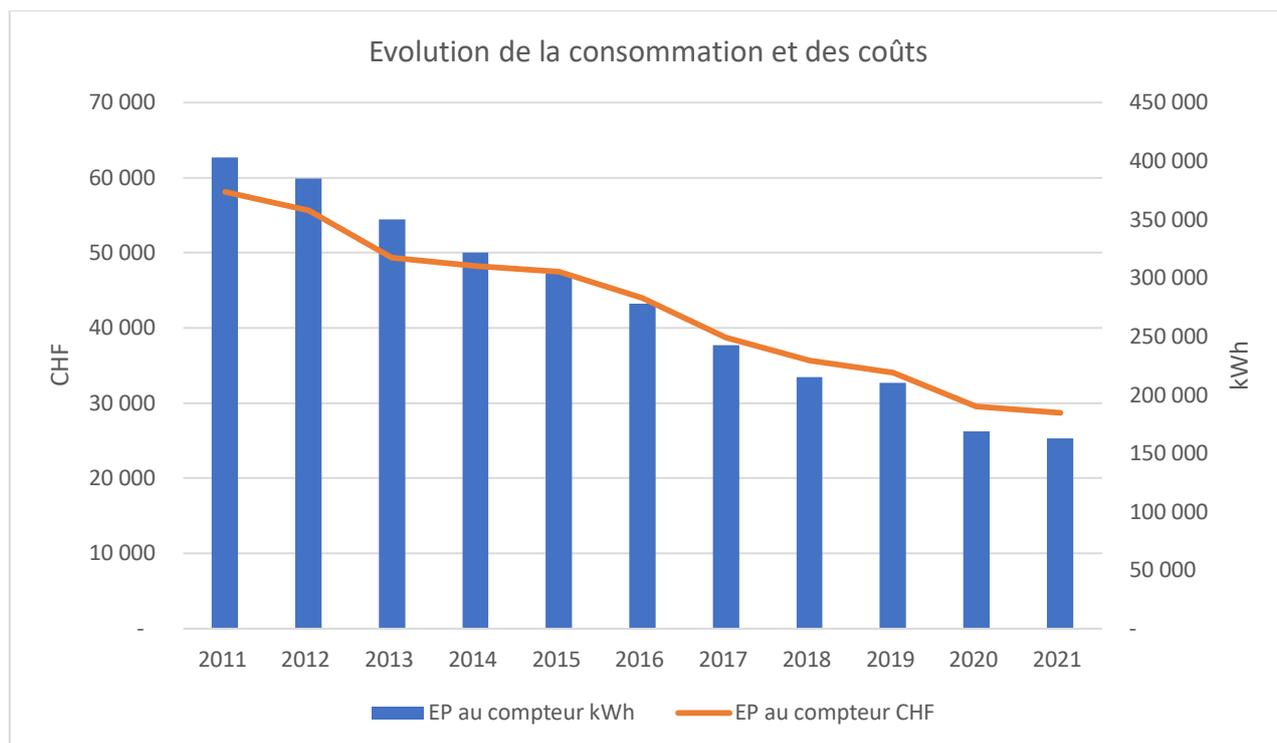
Le standard achats responsables facilite la mise en œuvre d'achats écologiques au niveau communal. Il établit des références et renseigne sur les critères d'approvisionnement et les labels.

Le standard achats responsables concerne les autorités et les responsables des achats de la Commune de Châtel-St-Denis.

Eclairage public

Un crédit-cadre de CHF 210'000.- a été validé par la Commune de Châtel-St-Denis pour le remplacement des derniers luminaires du territoire, d'ici 2026.

Le graphique ci-dessous démontre l'économie d'énergie :



Une économie d'énergie d'environ 8 % est envisagée pour l'année 2022. Les données de consommation 2022 seront transmises par l'entreprise Groupe E dans le courant de l'année 2023.

Bancs solaires

Un contrôle et un entretien complet ont été réalisés sur les 3 bancs solaires situés sur le territoire.

Approvisionnement, dépollution

Chauffage à bois

Le chauffage à distance du Lussy brûle annuellement environ 13'000 m³ de plaquettes de bois.

Après le raccordement du quartier de Montmoirin et divers privés, le chauffage à distance tournera à pleine capacité, à savoir plus de 14'000 m³ de plaquettes par année.

Un deuxième réseau de chauffage à distance est en cours de réalisation dans le secteur « La Racca », jusqu'à la nouvelle gare. Le chauffage brûlera des pellets et la mise en service se fera courant 2023.

Un troisième réseau de chauffage à distance est en cours de réalisation aux Paccots (zone récréative). Le chauffage brûlera des plaquettes de bois et la mise en service se fera courant 2023.

Interconnexion et turbinage de l'adduction d'eau

La deuxième partie de l'adduction de la rive gauche de la Veveyse-de-Châtel a été réalisée en 2021, conformément au PIEP (plan des infrastructures d'eau potable) en vigueur. Ainsi, notre Commune pourra être alimentée en eau potable par le réseau de l'AVGG et du SIGE et livrer les excédents de sa production au réservoir de Montimbert. Le turbinage en rive gauche est prévu dans 5 à 10 ans.

Centrale hydroélectrique, secteur du Vieux-Châtel

La Commune de Châtel-St-Denis a reçu le permis de construire en 2018 pour cette nouvelle centrale hydroélectrique. Des négociations sont en cours avec les propriétaires fonciers afin d'obtenir des autorisations de passage pour le réseau de conduites. Groupe E Greenwatt s'occupera de la réalisation, lorsque l'ensemble des démarches auront abouti.

Mobilité

Zone 30 km/heure

1 zone limitée à 30 km/heure a été mise en place dans le secteur du Chemin des Rochettes.

P + R et parcs à vélos

Un P+R de 50 places sera réalisé dans le cadre du déplacement de la gare de Châtel-St-Denis. La réalisation devrait débuter lorsque le guichet définitif des TPF sera ouvert au public.

Borne de recharge pour véhicules électriques

Une borne de recharge « Move » a été mise en service à côté de la zone récréative des Paccots, avec deux places à disposition. Une étude est en cours afin d'optimiser la puissance de recharge ainsi que la capacité pour la zone de recharge du stade Lussy.

Véhicules communaux

Un listing des véhicules communaux est réalisé chaque année. De nombreuses informations sur le suivi de ces véhicules ont été intégrées à ce document, dont un suivi de la consommation, du kilométrage et du rejet de CO2. Des ampoules leds, basse consommation, ont été installées sur tous les éclairages de travail des véhicules communaux.

Subventions

La Commune n'accorde plus de subvention à l'achat d'un vélo électrique. Cette action était valable jusqu'au 31 décembre 2022 et sera remplacée par une nouvelle subvention pour l'obtention d'un bilan énergétique CECB Plus, dès 2023.

Un règlement sera élaboré en début 2023.

Organisation interne

Commission Energie et Environnement

La commission Energie et Environnement du Conseil général de la Commune de Châtel-St-Denis est régulièrement consultée pour la mise en place de projets communaux tels que le renouvellement de l'éclairage de Noël, l'étude de l'éclairage public dynamique, l'étude pour la production d'électricité photovoltaïque sur les toits des bâtiments communaux (financement propre ou en contracting) ainsi que le projet de mise en place du fonds pour la transition énergétique. Cette Commission est très active et dynamique.

Communication, coopération

Campagne d'affichage EnerCoach

La Commune de Châtel-St-Denis a intégré l'ensemble des bâtiments communaux sur le logiciel EnerCoach. Les affiches énergétiques sont mises en place à l'entrée des bâtiments depuis 2021.

Panneaux photovoltaïques

Un recensement afin de répertorier l'ensemble des panneaux solaires installés sur le territoire communal a été réalisé à partir de 2018 et celui-ci est reconduit chaque année. Ce recensement sert d'indicateur pertinent pour le programme de politique énergétique 2020-2023.

Documentation

Une armoire de documentation touchant à l'énergie a été mise en place devant la réception du bâtiment administratif.

Abeilles

La Commune de Châtel-St-Denis est aussi une « Cité amie des abeilles ». En effet, elle a reconduit le parrainage de plusieurs ruches. Les abeilles dorment à l'Avenue de la Gare 33, à côté du bâtiment administratif.

Charte des jardins

La Commune de Châtel-St-Denis a adhéré à la charte des jardins. Cette dernière permet à chacun de s'engager et adopter quelques bonnes pratiques qui favorisent la survie des hérissons, des oiseaux, des papillons et de la biodiversité en général.

Certification

En octobre 2020, la Commune de Châtel-St-Denis s'est vu décerner pour la 4^{ème} fois le label « Cité de l'Energie » mais cette fois-ci avec la mention GOLD (362.6 points sur 472, ce qui représente un total de 76.8 %). En définitive, l'obtention de ce label encourage les autorités communales à pérenniser leur politique énergétique ambitieuse pour démontrer, à la fin du compte, qu'il fait bon vivre dans notre Cité pleine d'énergie du Sud du Canton de Fribourg. Un nouvel audit sera réalisé en 2024.

Centrale de chauffage à bois

Entretien et réparation du bâtiment

L'état des grilles de ventilation du couvert de stockage s'est fortement détérioré durant l'hiver. Des éléments métalliques sont tombés dans les plaquettes avec la probabilité de provoquer des potentiels dommages au secteur d'approvisionnement.

Non planifiée au budget, la réfection des grilles a été effectuée en urgence au printemps pour un montant de CHF 12'286.00.

Fourniture de combustible en m3/pl

Un volume de 12'400 m3/pl a été décheté et transporté à la centrale de chauffe.

L'approvisionnement en bois est majoritairement local et les fournisseurs ont livré les quantités suivantes :

- Commune : 5'995 m3 (48 %)
- Scierie : 4'705 m3 (38 %)
- Propriétaires privés : 1'700 m3 (14 %)

Avec la période relativement froide des mois de décembre 2021, janvier et février 2022, le stock de plaquettes a très vite diminué. Les dépôts de bois énergie étaient inaccessibles en raison de la neige. Un approvisionnement d'urgence d'environ 500 m3/pl a été effectué par une entreprise forestière.

Production de chaleur / Rendement en kWh/m3pl

Le bois a généré une production de chaleur de 7'897'270 kWh pour un montant de CHF 400'899.35, facturé à EBL.

Par rapport à l'année 2021, la production de chaleur 2022 a diminué d'environ 463'500 kWh.

Durant les mois de novembre et de décembre, l'utilisation du bois a été plus faible en raison de problèmes sur les chaudières qui ont souvent été arrêtées. Une fuite sur une conduite du réseau a également nécessité un approvisionnement de chaleur avec le gaz.



Le Département des finances gère et coordonne les principaux processus financiers communaux, tels que l'élaboration des budgets, le bouclage des comptes et la planification financière. Il assure le suivi des investissements, des charges et des recettes de fonctionnement.

Conformément à l'article 19 LFCo, le Conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion au Conseil général, en même temps que les comptes.

Evénements économiques

Le 5 à 7 des entreprises, tout comme l'année précédente, n'a pas eu lieu, en raison des mesures liées à la pandémie Covid-19, qui n'étaient pas encore levées à la période habituelle de l'organisation de cette rencontre. Le Conseil communal regrette d'avoir manqué une opportunité de rencontrer les entreprises qui font et fondent le tissu social et économique de notre Ville et de notre région. En 2022, 38 entreprises se sont établies à Châtel-St-Denis et 20 ont mis fin à leurs activités.

Réforme du modèle comptable : MCH1 → MCH2

Châtel-St-Denis a introduit le MCH2 (Modèle comptable harmonisé – Version 2) le 1^{er} janvier 2022, conformément à la nouvelle loi sur les finances communales LFCo, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Ce passage aux nouvelles normes vise à harmoniser les comptabilités des collectivités publiques de Suisse et à augmenter la transparence des comptes et leur comparabilité. Le Département des finances n'a pas compté ses heures dans l'implémentation de cette exigence légale, en étroite collaboration avec le Service des communes. En découle une présentation quelque peu modifiée des comptes.

À relever que le principe de « vérité du bilan », appelé aussi « image fidèle du bilan » constitue l'une des règles essentielles de cette mise en œuvre.

Cette nouvelle norme apporte une philosophie différente de l'interprétation des budgets et des comptes de résultats, qui s'affichent à trois niveaux (opérationnel, financier et extraordinaire). Les règles sont strictes : lors de l'élaboration des budgets, par exemple, tous les montants supérieurs à la limite d'activation des investissements votée par le Législatif doivent être inscrits dans le compte des investissements. Tous les dépassements budgétaires, lors de l'établissement des comptes, doivent faire l'objet d'une liste détaillée et, si les seuils de compétence votés par le Législatif sont dépassés, ils doivent, en plus d'être listés, être justifiés. Les amortissements supplémentaires sont interdits.

Terminologie

Le passage à MCH2 entraîne la mise en place d'une nouvelle terminologie :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâche	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Résultats cumulés des années précédentes
➤ Excédent de charges ou produits	➤ Résultat annuel

Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement conformément à l'article 43 alinéa 3 LFCo.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations conformément à l'article 45 LFCo.

Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

D'après le Règlement communal des finances (RFin), le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 50'000.-. Au-delà de cette limite, elles sont inscrites au compte des investissements.

Revalorisation du patrimoine

Le Département a réalisé la réévaluation de tous les biens de la manière suivante :

- Le patrimoine financier à partir de sa valeur vénale ;
- Le patrimoine administratif à partir de la valeur initiale d'acquisition ou de construction du bien déprécié de sa valeur d'amortissement comptable en fonction de sa durée d'utilisation. L'amortissement des biens est linéaire. En l'absence de dépenses, la valeur vénale est portée au bilan au titre de coût d'acquisition conformément à l'article 44 LFCo.

Pour effectuer ces tâches, un inventaire des biens de la Commune a été établi, depuis le 01.01.2002. Ce travail a généré la création d'une réserve de réévaluation, qui sera dissoute sur les 10 prochains exercices comptables, première tranche au 31.12.2022 et dernière tranche au 31.12.2031.

Activités principales du Département/Service

Le Secteur comptabilité s'occupe de la comptabilisation générale de toutes les factures des services communaux, du trafic des paiements (créanciers et débiteurs), du contrôle budgétaire et de la trésorerie. Il a été particulièrement occupé en 2022 par la réforme du modèle comptable, exigé par la LFCo.

Le secteur de l'impôt fournit des renseignements à la population au sujet du mode de calcul des impôts et des modalités d'arrangement. Il facture et gère les impôts des personnes physiques et des personnes morales, facture la contribution immobilière, la taxe non-pompier et la taxe forfaitaire sur les déchets. La gestion des assurances concernant les couvertures de risques et de responsabilité civile s'effectue de manière centralisée.

Le Secteur du contentieux traite le recouvrement des factures impayées, des procédures d'arrangement de paiement et du suivi des procédures judiciaires y relatives.

Statistiques fiscales

Statistiques des impôts (données 2020)

source <https://www.fr.ch/impots/personnes-physiques/statistiques-fiscales-officielles>

Par rapport à l'année fiscale 2019, la statistique fiscale cantonale 2020 pour la Commune de Châtel-St-Denis laisse apparaître, pour les personnes physiques, une augmentation de CHF 349'065.- (+2.07 %) de l'impôt sur le revenu et de CHF 46'280.- (+2.85 %) de l'impôt sur la fortune. Selon le Service cantonal des contributions, le produit de l'impôt des personnes physiques a été influencé en 2020 par la modification de la déductibilité des frais d'entretien pour immeubles

(stratégie énergétique 2050), de la quote-part imposable des dividendes de participations qualifiées et par la hausse des déductions sociales pour contribuables aux études ou en apprentissage.

Pour les personnes morales, l'impôt sur le bénéfice diminue de CHF 261'090.- (-8.39 %) et l'impôt sur le capital diminue également de CHF 106'347.- (-9.50 %) par rapport à l'année 2019. Les impôts des personnes morales ont été influencés par la mise en œuvre de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) au 1^{er} janvier 2020.

De plus, les recettes fiscales 2020 des personnes physiques et morales ont également pu être influencées par la COVID-19.

S'agissant de l'impôt facturé, le coefficient communal est de 83.6 % de l'impôt cantonal de base pour les personnes physiques et morales.